



# Plan Local d'Urbanisme

Elaboration

1 -

RAPPORT de **PRESENTATION** 



# Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération Conseil du Municipal pour l'arrêt du Projet en date du 30 juillet 2007 :

Le Maire

Vu pour être annexé à l'arrêté du maire pour l'enquête publique en date du 26 novembre au 10 janvier 2008 :

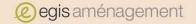
Le Maire

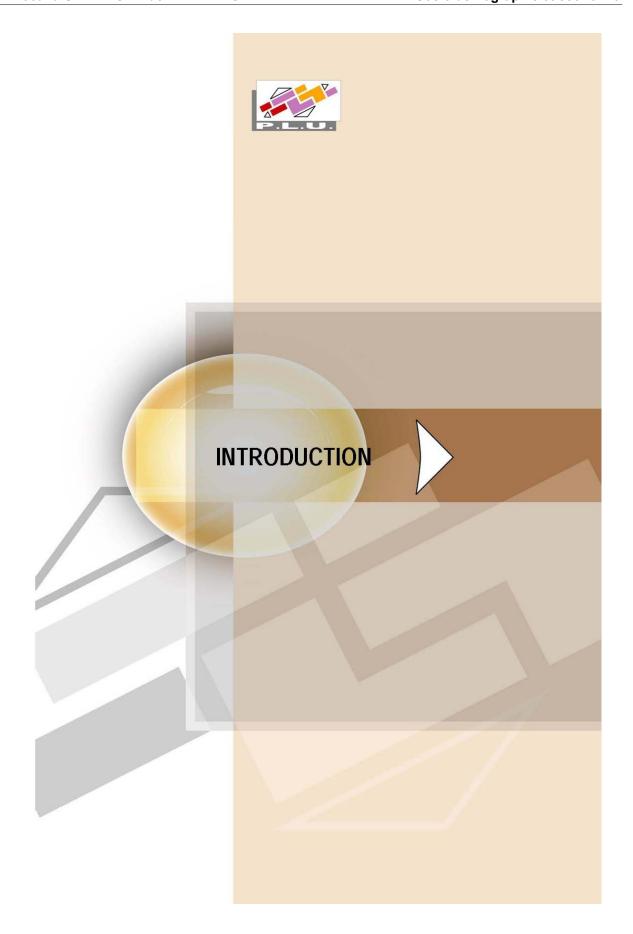
délibération du Conseil Municipal pour approbation en date du 25 février 2008

Réapprouvé le 9 septembre

Le Maire

Agence de Nantes Parc du Perray - 7 rue de la Rainière - CS 83909 - 44331 NANTES Cedex 3 tél.: 02.28.01.90.90 - fax.: 02.28.01.90.91 e-mail: nantes.egls-amenagement@egls.fr





## SOMMAIRE

1-L'ELABORATION DU P.L.U	
1.1- QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) ?	4
1.2- LE PLAN D'OCCUPATIONDES SOLS (P.O.S.) DE 1986	
1.3- LES RAISONS DE LA REVISION DU P. L.U	
1.4- LES GRANDES ETAPES DE L'ELABORATION DU P.L.U	9
2.LE TERRITOIRE DE LANRELAS	
2.1-LOCALISATION	10
2.2- BREF RAPPEL HISTORIQUE	
2.3- LIMITE ADMINISTRATIVE ET COOPERATION INTERCOMMUNALE	
1.LE MILIEU PHYSIQUE	
1.1- LE CLIMAT	
1.2- LE RELIEF ET LA GEOLOGIE	
1.3- L'HYDROLOGIE	
2.LE PATRIMOINE NATUREL	26
2.1- Les Zones Naturelles d'IntErEt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E	
3.L'ANALYSE PAYSAGERE	
3.1- LES ESPACES AGRICOLES SUR PLATEAU	31
3.2- LES VALLEES	
3.3- LES FORMES URBAINES	
4.LA MORPHOLOGIE URBAINE	
4.1- LE BOURG	
4.2- LES HAMEAUX	
5.LE PATRIMOINE CULTUREL	
5.1- MONUMENTS ET ARCHITECTURE REMARQUABLES	
5.2- SITES ARCHEOLOGIQUES	
6.LES RISQUES ET NUISANCES	
6.1- LES ZONES INONDABLES	
6.2- LE BRUIT	
6.3- LES INSTALLATIONS AGRICOLES CLASSEES	
7.SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	
1.LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE	
1.1- EVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE	
1.2- LA STRUCTURE DE LA POPULATION	
2-L'HABITAT	
2.1- L'EVOLUTION DU PARC IMMOBILIER	62
2.2- LES RESIDENCES PRINCIPALES	
3-L'ECONOMIE	
3.1- LA POPULATION ACTIVE, LE CHOMAGE ET L'EMPLOI	
3.2- LE TISSU ECONOMIQUE	
4-RESEAUX ET EQUIPEMENTS	
4.1- LES RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	
4.2- LES EQUIPEMENTS	
5-SYNTHESE DE LA SOCIO-DEMOGRAPHIE ET DE L'ECONOMIE	90
1-LES ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION	
1.1- LES ENJEUX	
1.2- PERSPECTIVES D'EVOLUTION	
1.3- LE PARTI D'AMENAGEMENT RETENU	
2-LES CHANGEMENTS ET LA MISE EN ŒUVRE GRAPHIQUE ET REGLEM	
DU P.L.U	
2.1- SYNTHESE DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET ZONAGE	103

2.2- EVOLUTION COMPARATIVE DE LA SUPERFICIE DES ZONES	110
2.3- DU PADD AU ZONAGE ET AU REGLEMENT	111
2.4- COMPATIBILITE AVEC LES LOIS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	115
2.5- RESPECT DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	119
2.6- EQUIPEMENTS PUBLICS	121
1-MILIEU NATUREL	126
1.1- LE RELIEF	126
1.2- L'HYDROGRAPHIE ET L'HYDROLOGIE	126
1.3- LA VEGETATION	127
1.4- LA FAUNE	128
1.5- LES PAYSAGES ET SITES NATURELS DE VALEUR	128
2-MILIEU HUMAIN	129
2.1- LES ACTIVITES AGRICOLES	129
2.2- LE PAYSAGE ET LE SITE BATIS	129

#### 1- L'ELABORATION DU P.L.U.

## 1.1- QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)?

Le Plan Local d'urbanisme (P.L.U.) est un document qui fixe les règles générales d'utilisation du sol pour l'ensemble du territoire communal. En plus de fixer la destination des sols, il expose aussi le projet d'aménagement et de développement durable retenu par la Commune.

Il est élaboré par le maire de la commune et la commission d'urbanisme désignée. Les services de l'Etat ainsi que toute personne publique le souhaitant y sont associés.

<u>Les objectifs généraux du Plan Local d'Urbanisme</u> sont définis à l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme, comme suit :

- Assurer l'équilibre entre renouvellement urbain, maîtrise du développement urbain, développement de l'espace rural et préservation des espaces affectés aux activités agricoles, forestières, à la protection
- the des espaces naturels et des paysages en respectant les objectifs du développement durable.
- Respecter la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural en intégrant activités économiques, commerciales, sportives, culturelles... en tenant compte de l'équilibre emploi-habitat, ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux.
- Utiliser l'espace de manière économe, maîtriser les besoins de déplacements et la circulation automobile, préserver la qualité de l'air, de l'eau, des écosystèmes.

La poursuite de ces objectifs s'articule avec les principes du développement durable, définis dans l'article L.110 du Code de l'Urbanisme : « le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publique et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »

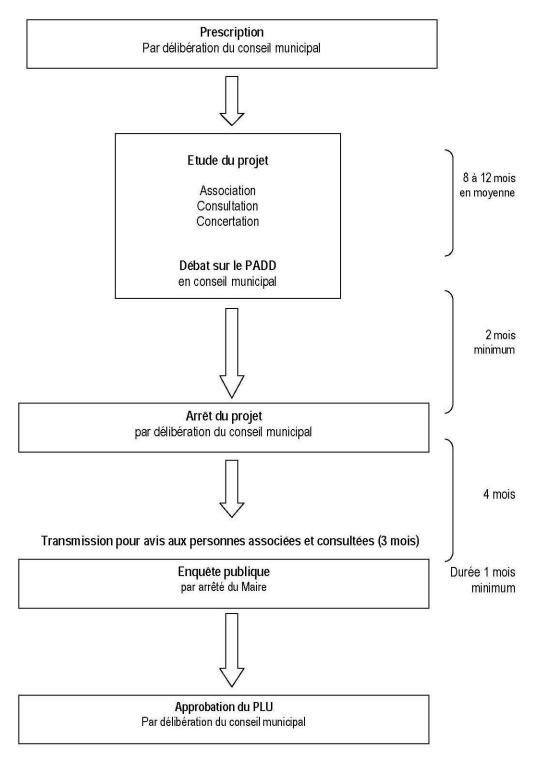
#### Le P.L.U. est composé des pièces suivantes :

- Rapport de présentation : il présente l'analyse environnementale et socioéconomique réalisée sur le territoire communal, le projet démographique retenu, justifie les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et évalue les incidences su l'environnement;
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) : il expose les orientations générales de la commune conformément aux enjeux définis dans le rapport de présentation ;
- Orientations d'aménagement : elles permettent de définir les conditions d'aménagement des futures zones d'urbanisation;
- Règlement : il définit les conditions d'occupation des sols et de constructibilité de chaque zone ;
- Plans de zonage : ils indiquent les différents modes d'occupation du sol au regard des règles édictées dans le règlement ;
- Annexes : elles reprennent les plans et listes des servitudes d'utilité publiques, des emplacements réservés ainsi que les annexes sanitaires.

Comme le précise l'article R. 123-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation :

- Expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précisent les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services,
- Analyse l'état initial de l'environnement communal,
- Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement,
- Evalue les incidences du PLU sur l'environnement et expose la manière dont le PLU prend en compte son souci de préservation et de mise en valeur.

## La procédure d'élaboration du PLU



## 1.2- LE PLAN D'OCCUPATIONDES SOLS (P.O.S.) DE 1986

Le P.O.S. de Lanrelas a été approuvé le 3 décembre 1986. Depuis cette date, le document a fait l'objet de trois modifications : le 25 mai 1989, le 18 janvier 1991 et le 16 septembre 1992.

Les 2 940 ha de la commune sont organisés en secteurs agricoles (orientés vers l'élevage) et en zones naturelles de défense et de protection (vallées de la Rance et de la Rosette) pour l'essentiel.

Le P.O.S. prévoit le développement de la commune sous forme de lotissements à l'ouest et au sud du centre ancien. En revanche, l'ensemble du centre ancien est massivement et indifféremment classé en zone U.

Les dispositions du POS étaient les suivantes :

- La protection et la défense des vallées en raison de leur caractère naturel et de l'intérêt paysager qu'elles représentent,
- La protection efficace et durable de certains boisements ou haies ayant pour conséquence l'interdiction de défricher,
- Contenir l'urbanisation et son développement sur le bourg et La Glinais,
- La volonté d'éviter le gaspillage des terrains et de promouvoir une urbanisation de qualité par la création de nouveaux quartiers offrant un bon cadre de vie aux habitants.

#### 1.3- LES RAISONS DE LA REVISION DU P. L.U.

La commune de Lanrelas, dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), approuvé le 3 décembre 1986 et modifié en septembre 1992, a prescrit par délibération en date du 23 février 2004 la révision de son P.O.S.

sur l'ensemble de la commune et a défini les modalités de la concertation publique au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

En effet, la municipalité de Lanrelas a souhaité mener une réflexion globale d'urbanisme sur les possibilités de développement et de structuration de son territoire afin de :

- définir une politique d'urbanisation à court et moyen terme,
- déterminer une liste d'actions de développement cohérentes au niveau de l'habitat, du cadre de vie, du commerce et des équipements.

De plus, la révision du POS a été motivée par les problèmes de déplacements que connaît le centre ancien :

- Conflits d'usage entre la circulation et le stationnement des véhicules,
- Accès à l'école dangereux pour les piétons,
- Vitesse élevée des véhicules dans certains secteurs.

Cette révision, valant élaboration du PLU depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) du 13 décembre 2000, a été menée en étroite collaboration avec les membres de la commission d'urbanisme locale et les représentants des Partenaires Publics Associés.

Le souci constant d'apporter des réponses adaptées au développement de la commune a prévalu tant en termes

urbain, économique, agricole, social et paysager, tout en prenant en compte les atouts et les contraintes du territoire.

#### 1.4- LES GRANDES ETAPES DE L'ELABORATION DU P.L.U.

Le Conseil Municipal de Lanrelas a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) par délibération en date du 23 février 2004, ainsi que les modalités de la concertation conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Le Porter à la Connaissance qui regroupe les remarques de la Préfecture et des services de l'Etat a été transmis à la commune au mois de janvier 2007.

Les études se sont déroulées de novembre 2004 à juillet 2007.

Une réunion avec les agriculteurs de la commune s'est tenue le 1 er mars 2005 à la mairie avec un représentant de la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Municipal de Lanrelas a débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et a approuvé les orientations générales présentées dans ce document lors de sa séance du 18/12/2006.

■ Les Personnes Publiques Associées et consultées ont été associées tout au long de l'élaboration du projet de PLU, à la majorité des réunions.

Le projet de PLU a été soumis à la concertation de la population et des associations locales. Elle a été réalisée sous la forme suivante :

- la réalisation d'une exposition publique permanente et évolutive en mairie définissant la démarche du PLU, la synthèse du rapport de présentation et les orientations du PADD;
- un registre d'observations et une boite à idées mis à la disposition du publique en mairie;
- la tenue de permanences régulières de l'urbaniste avec les membres de la commission PLU locale ;
- la parution régulière de bulletins d'information dans le journal le FIL :
- une réunion publique de concertation s'est tenue le 11 octobre 2006 dans la salle polyvalente de Lanrelas.

## 2- LE TERRITOIRE DE LANRELAS

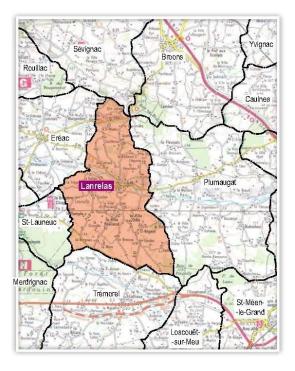
#### 2.1- LOCALISATION

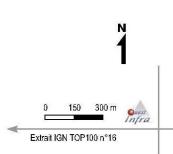
La commune de Lanrelas est située à l'est du département des Côtes-d'Armor (22). Elle se positionne à égale distance de Rennes et Saint-Brieuc (environ 55 km), à 12 km au nord-est de Saint-Méen-Le-Grand et à 9 km au sud de Broons.

Le territoire de Lanrelas, d'une superficie de 2 940 hectares, est inscrit dans un paysage bocager et fonctionne principalement avec les communes de Saint-Méen-Le-Grand et Dinan.

Le canton de Broons est desservi par la route nationale 12 qui relie Rennes à Saint-Brieuc.







#### 2.2- BREF RAPPEL HISTORIQUE

Lanrelas vient du breton « lann » (fondation monastique).

Lanrelas est un démembrement de l'ancienne paroisse primitive de Plumaugat. Lanrelas est mentionné dès 1239, date à laquelle la dîme de Lescouet est donnée à l'abbaye de Boquen par Anne de Merdrignac.

Lanrelas est une paroisse dès 1427 et dépend de l'évêché de Saint-Malo. L'ancienne paroisse de Lanrelas dépendait de la subdélégation de Montauban et du ressort de Ploërmel. La première municipalité de Lanrelas est élue au début de 1790. Le village du Temple et la dédicace de l'église à saint Jean attestent la présence autrefois des Templiers et/ou des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans la région.

On rencontre les appellations suivantes : Lanrelaz (en 1239), Lanrelas (en 1405), Par. d'Anrelas (en 1451), Lanrelas (en 1453), Lanrelay (au XVème siècle).

La commune de Lanrelas est formée des villages : Clin-Julien, Bourrien, Ruaudel, l'Etang, la Chaumière, Lheume, le Houilnais-Mauny, la Ville-Neuve, la Bodinais, le Rocher, Chirpel, la Gironne, Ville-Geffroy, le Rohan, la Ville-Ody, Saint-Régent, la Brousse, Ville-Riellan, la Mare, la Borgnois, le Temple, la Tréponais, Lérusse, la Touche-ès-Piaudaux, Ville-d'Aval, Ville-Louais, etc ...

## 2.3- LIMITE ADMINISTRATIVE ET COOPERATION INTERCOMMUNALE

#### 2.3.1 CANTON DE BROONS

La commune de Lanrelas s'inscrit dans le canton de Broons constitué de 9 communes :

- Broons
- Eréac
- Lanrelas
- Mégrit
- Rouillac

- Sévignac
- Trédias
- Trémeur
- Yvignac-la-Tour

Le canton de Broons regroupe 8 063 habitants sur une surface de 22 643 hectares.

#### 2.3.2 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PA YSDE DU GUESCLIN

Lanrelas s'inscrit dans la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin créée le 20 décembre 1993 et qui regroupe les 9 communes du canton de Broons :

	Nombre d'habitants (RGP99)	Superficie (en hectare)
Broons	2 382	3 521
Ereac	600	2121
Lanrelas	868	2 940
Megrit	645	2 063
Rouillac	366	1577
Sevignac	1042	4 325
Tredias	442	1 101
Tremeur	627	1456
Yvignac la Tour	1091	3 539

La Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire, de développement économique, de logement, habitat et politique du cadre de vie, d'environnement et cadre de vie, d'équipements communautaires, d'élimination des déchets, de voirie d'intérêt communautaire, d'information, communication et promotion, et de services au public et à la personne.

#### 2.3.3 LE PAYS DE DINAN

Le territoire du Pays de Dinan rassemble 9 communautés de communes (78 communes ainsi que la commune de Plouasne hors E.P.C.I) qui totalisaient 94 839 habitants en 1999.

Situé au coeur du triangle Rennes - Saint-Malo - Saint-Brieuc, il possède au nord une petite façade maritime d'un peu plus de 65 km dont un tiers se trouve sur l'estuaire de la Rance.

Les principaux atouts du pays sont sa façade maritime, sa situation privilégiée auprès des grands pôles industriels et tertiaires, et surtout son patrimoine naturel et culturel, dont la valorisation favorise son développement.

La population du pays diminue peu à peu et depuis longtemps: 1 000 habitants entre 1990 et 1999, 18 000 depuis 1900. La baisse a été continue au cours du siècle, à l'exception d'une courte période de croissance dans les années 70. Mais depuis le milieu des années 80, le pays compte plus de décès que de naissances. L'afflux migratoire est insuffisant pour combler ce déficit.

Les orientations du Pays de Dinan visent à :

- Renforcer l'aménagement du territoire,
- Dynamiser le développement économique et assurer le plein emploi,
- Stimuler, organiser et transformer économiquement l'afflux touristique,
- Agir pour améliorer le solde démographique migratoire,
- Reconquérir la qualité de l'eau ; réhabiliter, protéger et gérer l'environnement de manière durable,
- Assurer un cadre de vie harmonieux, renforcer le sentiment d'appartenance au pays et développer les services au public et ma solidarité,
- Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine,
- Développer l'implantation de l'enseignement supérieur : favoriser la formation initiale, l'orientation et la formation continue,
- Développer et soutenir les actions en faveur des femmes, des jeunes et des enfants. Accompagner spécifiquement les jeunes,
- Soutenir le développement culturel et artistique.

## Carte des limites administratives et de coopération intercommunale :







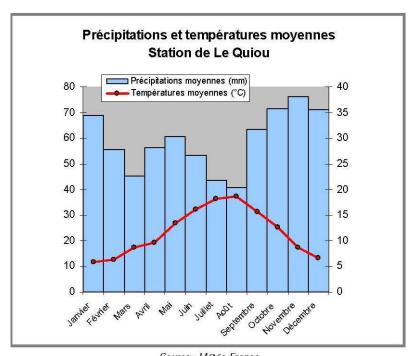
# PARTIE 1 - SITE ET ENVIRONNEMENT

## 1- LE MILIEU PHYSIQUE

#### 1.1- LE CLIMAT

Situé à proximité du littoral de la Manche, le secteur de Lanrelas possède un climat océanique.

- Le nombre de jours de pluies est important avec 120,5 jours par an, dont 18,5 jours de pluies importantes. Ces précipitations assez conséquentes s'élèvent en moyenne à 706 mm sur une année, régulièrement réparties tout au long de l'année avec un maximum en novembre (76,1 mm) et un minimum en août (40,9 mm). Les précipitations hivernales (décembre à mars) représentent 297 mm;
- La température moyenne relevée est de 11,7°C. L'amplitude thermique est relativement peu élevée (12,9°C). La moyenne des températures maximales est 16,2°C et celle des températures minimales est 7,3°C. Le mois le plus froid est janvier (5,8°C) et le plus chaud est août (18,7°C);
- Le nombre annuel de jours de gelée est significatif avec environ 37 jours connaissant des températures inférieures à 0°C. Le nombre de jours de forte chaleur (plus de 25°C) est de l'ordre de 37 jours également;



#### 1.2- LE RELIEF ET LA GEOLOGIE

#### 1.2.1 LE RELIEF

Le relief de la commune de Lanrelas est marqué par une succession de vallées, orientées selon un axe Est-Ouest, où sillonnent La Rance et la Rosette.

Le point haut culmine à 141 m au lieu-dit Le Châtel (Nord-Est de la commune). Les points bas compris entre 91 et 82m se situent le long de la vallée de La Rance.

#### 1.2.2 LA GEOLOGIE

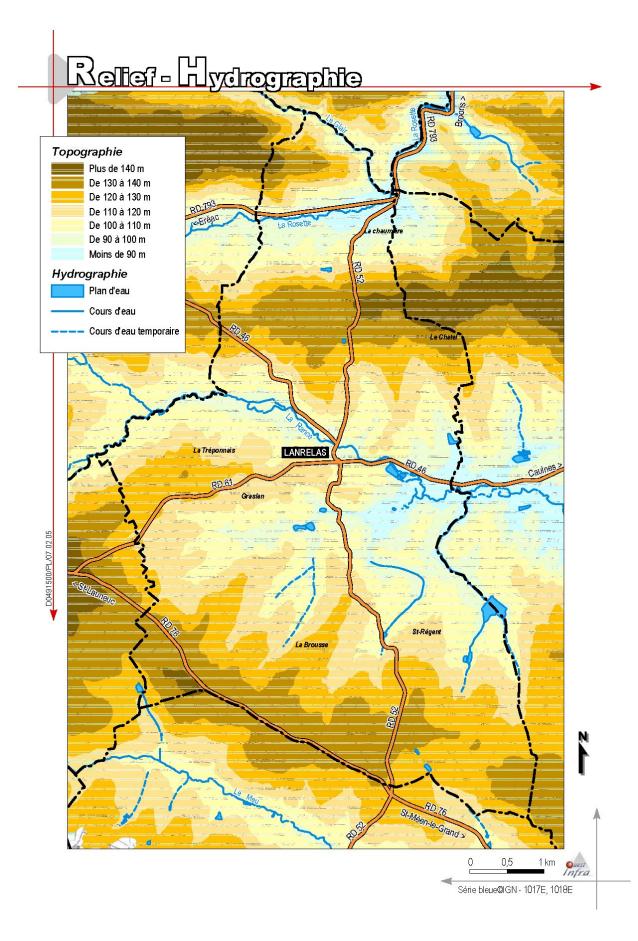
Source : Etude de zonage d'assainissement sur la commune de Lanrelas - DCI Environnement.

La commune repose sur un sol composé de roches métamorphiques.

En effet, la nature du sol est marquée par la présence significative, à des profondeurs variables, d'un socle à diorites quartziques de Lanrelas très peu fracturé et difficilement altérable. Ces roches grenues de couleur sombre, moins riches en silice que les granites et dans lesquelles le minéral coloré dominant est une amphibole, l'altération et l'érosion ont parfois développé des blocs et des boules plus ou moins volumineuses. Ces blocs ou boules se sont localement accumulés dans le lit du fleuve ou sur les flancs de sa vallée en chaos comme celui de Lanrelas au niveau du quartier des Aulnaies.

Le corps magmatique que constituent les diorites quartziques de Lanrelas est remplacé au nord du bourg par une formation à schistes et micaschistes entrecoupée de zones à limons du Pléistocène. Ces limons du Pléistocène sont plus nombreux au sud est du territoire avec également la présence d'alluvions anciennes de la Rance composées de cailloutis et sables. La partie centrale du territoire correspond au lit actuel de la Rance dont les eaux s'écoulent dans un axe ouest est. Les sols sont composés en profondeur par des alluvions actuelles et subactuelles composées de sable et d'argile.

Les parties supérieures du sol sont composées de sables, limons et argiles la plupart du temps peu filtrants. Des couches limono-argileuses plus prononcées (moins de sable) s'intercalent entre les couches de terre végétale et les couches de sables, limons et argiles. Cette constatation s'applique à l'ensemble du territoire et indique la présence de sols peu perméables à de faibles profondeurs.



## Carte géologique des Côtes d'Armor :



#### 1.2.3 LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Source : Etude de zonage d'assainissement sur la commune de Lanrelas - DCI Environnement.

La commune de Lanrelas est traversée d'ouest en est par la Rance et ses premiers affluents. Le territoire communal est ainsi scindé en deux par ce cours d'eau dans sa partie centrale. Plus au nord, le territoire est traversé d'est en ouest par le ruisseau de la Rosette, un affluent de l'Arguenon.

Le territoire communal se trouve ainsi sur deux bassins versants distincts, la limite se situant au niveau des fermes de Guillérien et des Cordais. On ne recense aucun affluent de rive gauche pour la Rance dans la traversée du territoire, la majorité des flux provenant de la partie sud en rive droite.

#### 1.3- L'HYDROLOGIE

Le territoire est divisé en deux principaux bassins versants :

- Le bassin versant de la Rosette, alimenté par Le Glair, au Nord ;
- Le bassin versant de La Rance, alimenté pas plusieurs cours d'eau, orientés Nord-Sud, au Nord.

## 1.3.1 LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

La zone d'étude est incluse dans le bassin versant Rance-Frémur, situé dans l'aire du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne.

Institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un cadre de référence qui reprend l'ensemble des obligations fixées par la loi et les directives européennes ; il tient compte des programmes publics en cours et établit les priorités de la politique publique de l'eau dans le bassin pour les quinze ans à venir.

Les services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent en tenir compte pour toutes leurs décisions concernant l'eau et les milieux aquatiques. Les autorisations administratives ainsi que les programmes d'aménagement et de gestion des maîtres d'ouvrage doivent traduire ses priorités. L'Etat, les Agences de l'eau, les Régions et les Départements veillent à ce que les aides financières qu'ils accordent contribuent à la réalisation de projets compatibles avec le SDAGE.

Le SDAGE coordonne et oriente les initiatives locales de gestion collective de l'eau : Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), contrats de rivières, contrats de baie, etc.

Le SDAGE Loire-Bretagne a été adopté par le comité de bassin le 4 juillet 1996 et approuvé par l'Etat le 26 juillet 1996. Il est entré en vigueur le 1 er décembre 1996. Il comporte :

- un état de la connaissance et des lieux
- un diagnostic formulé à partir de cet état des lieux
- 7 objectifs vitaux que s'assigne le bassin pour rétablir la situation :
  - o gagner la bataille de l'alimentation en eau potable
  - o poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface
  - retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer
  - sauvegarder et mettre en valeur les zones humides
  - o préserver et restaurer les écosystèmes littoraux

- ° réussir la concertation, notamment avec l'agriculture o savoir mieux vivre avec les crues
- des préconisations générales intéressant tous les domaines de la gestion de l'eau et des préconisations locales pour atteindre les objectifs vitaux.

Le SDAGE Loire-Bretagne a défini le bassin versant de l'Arguenon comme unité hydrographique cohérente à l'échelle de laquelle un SAGE peut être élaboré.

#### 1.3.2 LE BASSIN VERSANT RANCE-FREMUR

Le territoire de Lanrelas est inclus dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Rance-Frémur, baie de Beaussais, adopté le 17 décembre 2002.

Les objectifs du SAGE ont été approuvés par un arrêté préfectoral en date du 5 avril 2004. Ils visent à un rétablissement, à l'horizon 2015, de :

- Un bon état physico-chimique, biologique et hydromorphologique des eaux superficielles;
- Un bon état chimique et qualitatif des eaux souterraines ;
- Une alimentation en eau potable de qualité et en quantité.

Les orientations du PLU doivent répondre aux objectifs des SDAGE et des SAGE qui sont en vigueur sur le territoire.

## 1.3.3 LES ZONES HUMIDES

La commune de Lanrelas a mandaté DCI-ENVIRONNEMENT pour réaliser un inventaire des zones humides et des cours d'eaux présents sur le territoire communal.

Une zone humide est une parcelle, exploitée, ou non, qui se caractérise par la présence en surface ou à faible profondeur d'eau dans le sol. Outre cette présence d'eau, les zones humides se distinguent des autres parcelles par la présence d'une végétation caractéristique dont l'espèce la plus commune est le jonc.

Les zones humides au sens du S.D.A.G.E. LOIRE BRETAGNE<sup>1</sup> doivent faire l'objet d'une préservation et d'une protection car elles remplissent des rôles spécifiques en matière :

- Hydraulique : Elles sont des zones tampons d'expansion des crues ; elles participent à la rétention d'eau en période hivernale qu'elles restituent ensuite en basses eaux en période estivale.
- Ecologique : Les zones humides sont des milieux écologiques particuliers avec des espèces animales et végétales qui y sont inféodées.
- Epuratrice : Les zones humides jouent un rôle épurateur sur les eaux de ruissellement. Elles retiennent les sables, la terre et les sels minéraux, ces derniers étant consommés par les plantes, améliorant ainsi la qualité des eaux des rivières.

L'inventaire, réalisé en 2006, a permis de mettre en évidence la présence de 15 zones humides caractérisées sur l'ensemble du territoire communal (cf. fiches descriptives en annexe du rapport). Ces zones humides recouvrent plus de 3 % du territoire communal et sont constituées de bois de bord de cours d'eau mais également d'étangs et prairies. Elles s'inscrivent dans des habitats communautaires rares et menacés à l'échelon européen, mentionnés dans la directive européenne habitats qui stipule : « Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ». Ces habitats rares à l'échelon européen peuvent toutefois être commun à l'échelon d'une région.

Trois d'entre elles présentent un intérêt écologique et hydraulique très élevé qu'il convient de conserver et de valoriser. Deux de ces zones font déjà l'objet d'un classement en ZNIEFF<sup>2</sup> du fait de la présence d'espèces protégées au niveau national et international. Il s'agit des zones de l'Etang du Lauzier, et celle du Rocher et des Aulnaies. Une troisième zone située sur le secteur de la Ville Es Geffray présente également un intérêt écologique fort qu'il convient de protéger.

Les autres zones qui ont un intérêt écologique moins élevé représentent, du point de vue paysager et hydraulique, un patrimoine environnemental important qu'il convient de préserver.

La commune, dans cette optique de valorisation et de protection des milieux prévoit, au travers du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration, d'inscrire ces zones humides sur les cartes de zonage et de réglementer l'utilisation des sols qui peut en être faite.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique. Périmètre de protection de zones qui présentent en leur sein des espèces végétales ou animales rares et menacées qu'il convient de protéger.

D0491500/LLD/PU18.07.07

#### 1.3.4 LA QUALITE DE L'EAU

Source : Etude de zonage d'assainissement sur la commune de Lanrelas - DCI Environnement.

Les affluents de la Rance présents sur le territoire communal ne font l'objet d'aucun suivi de leur qualité. Des mesures de qualité des eaux sont effectuées sur la Rance à l'aval de la commune de Lanrelas. Les mesures sont réalisées à la station DIREN de Caulnes :

Туре	Unité	2001	20012	2003	2004	2005
Nitrates	Mg/l	44,9	32,4	36	33,3	28
DBO <sub>5</sub>	Mg/l d'O <sub>2</sub>	4,6	3,1	3,2	2,6	5,3
MES	Mg/l	45	46	17	42	-
Orthophosphates	Mg/l PO4 <sup>3</sup> -	0,28	0,48	0,27	0,18	0,16

La qualité des eaux en aval de Lanrelas est mauvaise pour les nitrates et problématique pour les matières en suspension.

Il n'existe par ailleurs aucun usage d'eaux superficielles pour l'alimentation en eau potable sur le bassin versant de la Rance, sur le territoire communal. Plusieurs captages existent sur le cours aval de la Rance.

Qualité des eaux SEQ Eau
Très bonne
Bonne
Passable
Mauvaise
Très mauvaise

#### 1.3.5 LES CAPTAGES EN ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Source : Etude de zonage d'assainissement sur la commune de Lanrelas - DCI Environnement.

Les caractéristiques géologiques évoquées précédemment ne limitent pas l'exploitation des ressources en eau souterraine. Des pompages et captages privés existent sur la commune de Lanrelas mais ne font l'objet d'aucun périmètre de protection. Ces captages se situent pour la plupart au nord du territoire communal :

- La Vallais Val de Rance
- Guillérien
- La Ville Es Jeneux

L'alimentation en eau potable est assurée par le syndicat mixte de l'Arguenon Penthièvre, en affermage avec la SAUR. Le nombre de foyers (y compris l'entreprise Amice-Soquet et les bâtiments publics) raccordés au réseau d'adduction d'eau potable est de 448.

#### 2- LE PATRIMOINE NATUREL

## 2.1- LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (Z.N.I.E.F.F.)

#### 2.1.1 DEFINITION D'UNE ZNIEFF

Lancé en 1982 à l'initiative du ministère de l'Environnement, l'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) est un outil de connaissance du patrimoine naturel de France. A ce titre, il constitue une des bases scientifiques majeures de la politique de protection de la nature de l'État, et particulièrement du ministère de l'Environnement au cours des prochaines années.

Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les zones de type 1, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées :
- les zones de type 2, grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Chaque ZNIEFF fait l'objet d'une fiche qui comporte :

- des données de premier rang, ou données de synthèse ;
  - contour de la zone ;
  - caractéristiques géographiques et administratives ;
  - descriptif sommaire du milieu naturel concerné ;
- des données de second rang, ou données brutes : liste des espèces animales et végétales présentes.

#### 2.1.2 LES Z.N.I.E.F.F. DE LANRELAS

#### ZNIEFF de type 1 (n°00000048) : Etang de Lozier

Il s'agit d'un étang à pente faible et à fond très vaseux.

- <u>Intérêt botanique</u>: ceinture de végétations bien marquées sur les % du pourtour du plan d'eau. Présence d'une espèces protégée par arrêté du 20/01/82 : la pilulariaglobulifera (ou Pilulaire)
- Intérêt ornithologique : nidification du Râle d'eau, du Foulquemacroule, du Phragmite aquatique.

## • ZNIEFF de type 1 (n°00000541 : Le Rocher et les Aulnaies

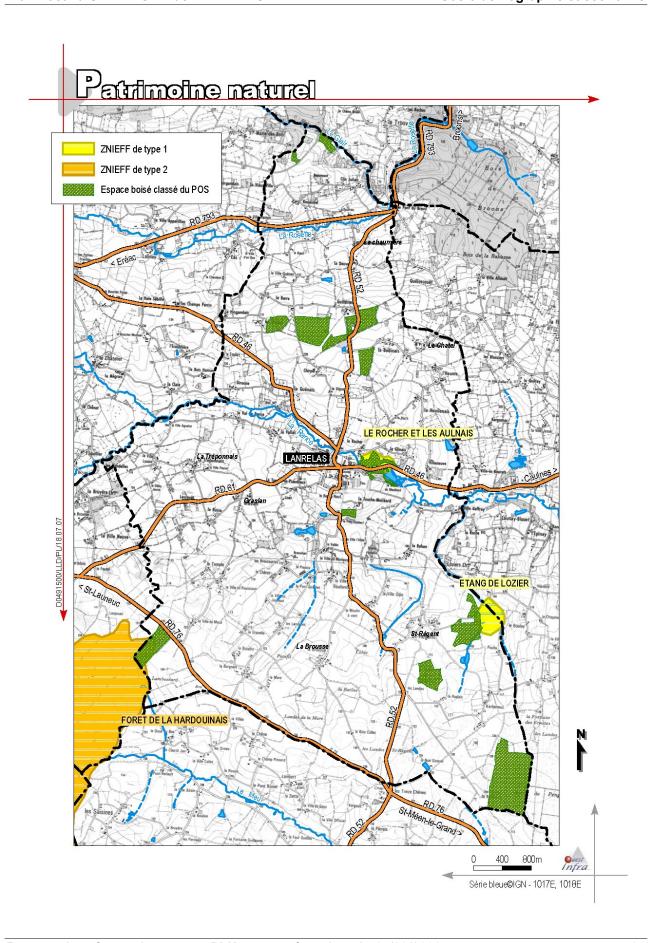
Il s'agit d'un chaos rocheux et de boisements.

 <u>Intérêt botanique</u>: 120 espèces végétales sont recensées, en particulier les plantes de sous-bois. Mousse des chaos rocheux dont l'étude exhaustive reste à entreprendre





L'inscription à l'inventaire des ZNIEFF ne constitue pas une contrainte réglementaire, cependant le projet de développement communal devra tenir le grand compte de ce site et prendre toutes les mesures propres à assurer sa protection et la maîtrise de leur évolution. Leur vocation de zones naturelles est affirmée dans le PLU.



#### 3- L'ANALYSE PAYSAGERE

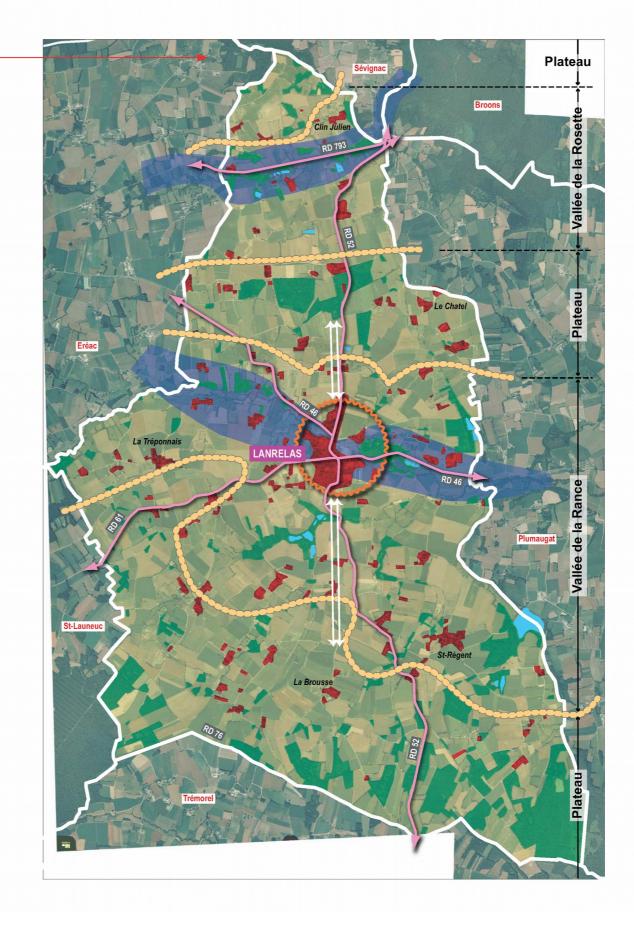
Le territoire de la commune de Lanrelas présente une image homogène liée à une activité agricole très présente. Cette activité induit un mitage général du bâti. Les limites parcellaires sont définies et lisibles via une trame de haie bocagère et/ou la variation des textures liées aux cultures.

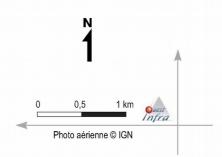
L'espace communal est structuré selon deux axes transversaux : la vallée de la Rance et la vallée de la Rosette. On identifie ainsi une alternance de plateaux et de vallées, variations de relief qui enrichissent la perception du territoire. Le relief est un facteur essentiel pour l'image d'un territoire dans le sens où il va définir des champs d'observation.



Le diagnostic est abordé ici sous deux aspects :

- les entités paysagères : espaces géographiques aux caractéristiques physiques (relief...) et sensorielles homogènes soient les vallées, les espaces agricoles sur plateau et les différentes formes urbaines,
- les thématiques particulières : les entrées du bourg, l'insertion des bâtiments agricoles,...
- et les enjeux découlant de cette analyse.





#### 3.1- LES ESPACES AGRICOLES SUR PLATEAU

L'agriculture dessine l'ensemble du paysage communal.

Ce mode d'exploitation du territoire induit un mitage du bâti.

La polyculture influence également le paysage local par le traitement des limites parcellaires : haie bocagère, barrière, changement de texture.

La variation des cultures joue sur toutes les composantes du paysage : couleurs, perspectives, contrastes,...

La trame végétale de cet espace agricole est homogène dans l'espace. On trouve des espaces boisés sur l'ensemble du territoire, répartis de manière équilibrée. Les prairies se trouvent la plupart du temps dans la vallée où la densité végétale est plus importante. Les espaces en culture alternent vastes ouvertures visuelles et points d'observation plus intimes en lisière de forêt ou à proximité d'une trame bocagère dense.





## Enjeux:

- Conserver et recréer la trame bocagère bénéfique à plusieurs titres: gestion des eaux, structuration du paysage, corridors écologiques.
- Conservation des bâtiments anciens intéressants et intégration des plus récents.

#### 3.2- LES VALLEES

La vallée de la Rosette est lisible par le relief. Le cours d'eau en lui-même se fait discret.

La vallée de la Rance est l'élément singulier et valorisant de la commune. Le relief est variable, parfois très marqué, et créé des ambiances exceptionnelles mises en valeur ponctuellement : le parcours botanique.

La morphologie de la vallée au sein de la commune est à ce titre très attrayante. Elle est formée de coteaux très marqués sur la partie Est qui s'aplanissent en allant vers l'Ouest. Cette caractéristique permet d'avoir des échanges visuels riches par transparence au travers de la végétation ou par fenêtre entre deux volumes bâtis.

Toutefois, l'installation de l'entreprise CQM et de la piscine dans la vallée dévalorise la perception et l'intégrité écologique de celle-ci.

Cet impact peut être limité à court terme par un traitement paysager de la frange des activités.





## Enjeux:

- Redonner à la vallée un environnement homogène et symétrique, naturel : définition d'une coulée verte.
- Conserver l'alternance de milieux ouverts et fermés, ouverture visuelle et fermeture
- Requalifier et valoriser l'espace : parc, équipement intégré
- Intégrer les franges de l'activité industrielle

## Analyse paysagère : la Vallée de la Rance

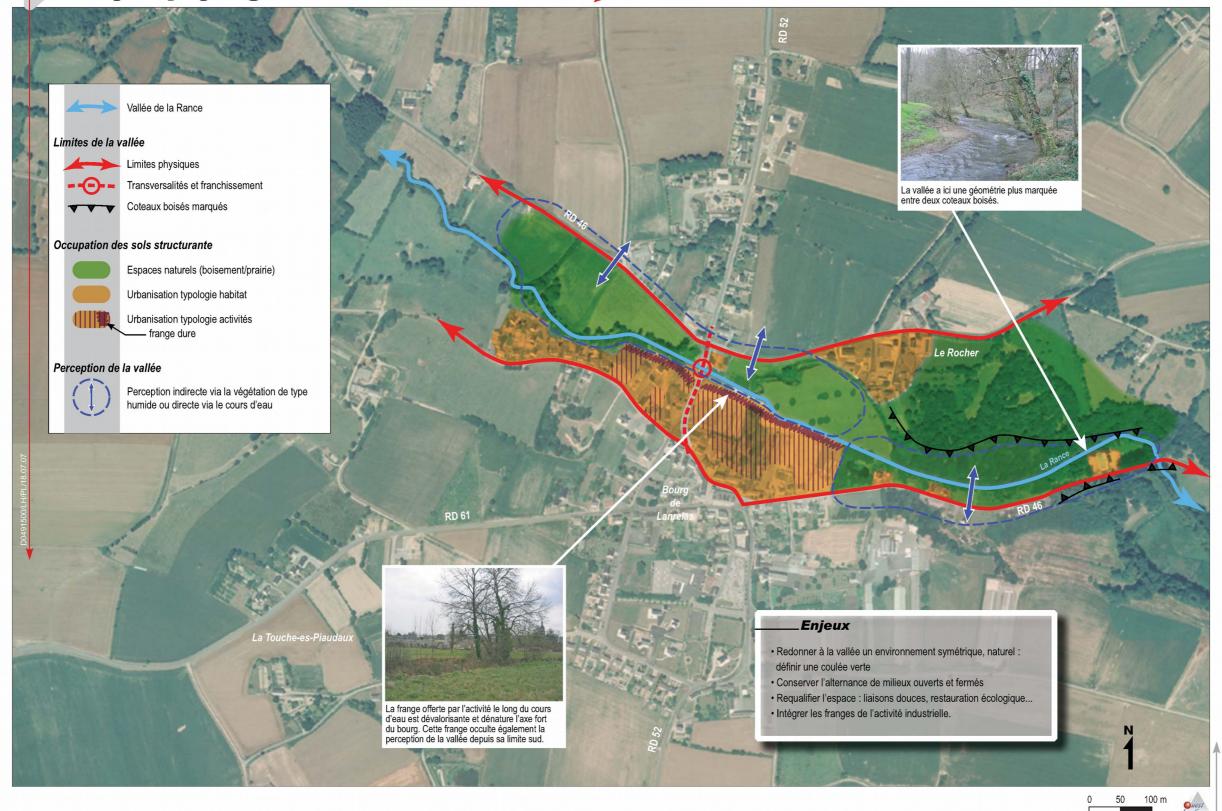


Photo aérienne © IGN

#### 3.3- LES FORMES URBAINES

On distingue deux logiques d'urbanisation sur le territoire communal :

- Un habitat dispersé lié à l'activité agricole. Cet habitat est présent sous forme d'une ou plusieurs exploitations comprenant l'habitat et les bâtiments d'activité. On retrouve différentes typologies d'architecture associée au sein des hameaux. L'installation des pavillons s'effectue souvent de manière linéaire le long des voies déformant le hameau dans sa structure.
- Le long de la vallée de la Rance et des infrastructures principales : RD 52 et RD 46, un habitat plus groupé s'est organisé. La morphologie du bourg est assez peu conventionnelle et comprend :
  - o une imbrication de l'activité et de l'habitat avec la présence d'activité industrielle au cœur même du bourg, impliquant une circulation dense de poids lourds,
  - o une répartition diffuse des équipements : école, mairie, piscine,
  - o une répartition complexe de l'habitat ancien / dense et de l'habitat récent/densité faible.

Ces composantes engendrent une alternance de vides et de pleins qui rend difficile la lecture du bourg, de sa centralité comme de ses limites.





#### Enjeux:

- Limiter le développement linéaire le long des axes au niveau du bourg et des hameaux.
- Retrouver une forme urbaine cohérente, concentrique dans la densité du bâti.
- Affirmer les pôles de service par l'aménagement urbain et la densification du bâti autours.

Analyse paysagère du bourg CONSTAT **ENJEUX** Vallée de la Rance Entrée de ville Entrée de ville illisible Entrée de ville conditionnée par la frange bâtie Entrée de ville conditionnée par le paysage de la vallée · Limiter les opérations ponctuelles sans réflexion d'ensemble --> évolution? Composition urbaine Noyau ancien du bourg Ligne de faitage · La préservation et la restitution Axe d'orientation de l'urbanisation d'un espace naturel le long de la vallée Activités Pôle d'activités non intégré et dévalorisant • Identifier par l'aménagement Pôle d'activités intégré dans ses limites une traversée primaire du bourg et donc ses entrées Les "vides" Espace libre = espace vert naturel, privé • Densifier le bourg (délocaliser entreprise?) et limiter le développement de hameaux satellitaires



#### 3.3.1 LES ENTREES DE VILLE

Elles sont conditionnées par l'aménagement de l'espace public et par leur environnement architectural. L'entrée Nord est illisible avec une situation éloignée de l'équipement sportif et une urbanisation linéaire. Aucun effet de masse du bâti perpendiculaire à la voie ne signale réellement l'entrée du bourg.

Les entrées Est et Ouest conditionnées par la vallée sont valorisantes et lisibles via l'insertion du milieu naturel au sein de l'espace urbain.

L'entrée Sud est bien identifiée par une frange bâtie perpendiculaire au champ visuel. Néanmoins, la première image du bourg est conditionnée ici par les arrières cours de l'espace privé et représente une transition franche avec l'espace agricole (haie monospécifique ou enduit très clair).

De part son développement « tentaculaire » le long des axes, les entrées en provenant de la Touche-es- Piaudaux sont difficiles à lire. On perçoit deux entités urbaines proches mais qui restent déconnectées.

#### 3.3.2 L'INSERTION DU BATI AGRICOLE

On observe quelquefois une volonté d'intégration ou de cloisonnement des exploitations très dure : haie de conifère. Ce type d'aménagement est à éviter à plusieurs titres :

- une image homogène dans le temps et en désaccord avec l'environnement et la palette végétale locale,
- une richesse limitée en terme d'essence,
- une perception sombre et dure, sans effet de transparence.





#### Enjeux:

Traitement via des bandes boisées utilisant la palette végétale locale et favorisant un minimum de transparences.

Les entrées du bourg Vallée de la Rance Entrée de ville Entrée de ville illisible Entrée de ville conditionnée par la frange bâtie Entrée de ville conditionnée par le paysage de la vallée Des ensembles bâtis et d'équipements "satellitaires" perturbent la lisibilité de l'entrée du bourg





#### Enjeux

• Valoriser les entrées de bourg 🗢 traitement des franges urbaines • Intégrer cette problématique dans les extensions projetées

Le coteau et la ripisylve boisée forment une porte d'entrée intéressante et valorisante



Photo aérienne © IGN

#### 3.3.3 LE TRAITEMENT DES FRANGES URBAINES

L'action est essentiellement à mener sur les opérations d'extension urbaine. Cette action peut être volontaire en aménageant une frange végétale en espace public ou à travers des préconisations pour les acquéreurs sur le traitement de leurs limites séparatives.





#### Enjeux:

- Valoriser les entrées de bourg et le traitement des franges urbaines.
- Intégrer cette problématique dans les extensions projetées.

La commune présente un territoire rural, homogène via une activité agricole prédominante. Les enjeux de liaisons entre les espaces urbanisés et les espaces naturels se situent au droit du bourg. La vallée de la Rance constitue un ensemble paysager valorisant et la commune doit reconquérir et aménager des liens avec la vallée afin de valoriser au maximum cet axe de lecture du bourg.

#### 4- LA MORPHOLOGIE URBAINE

#### 4.1- LE BOURG

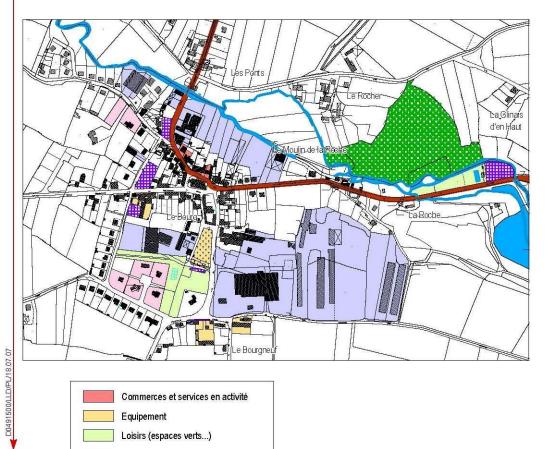
Le bourg de Lanrelas s'est développé au bord de la Vallée de La Rance, sur la rive droite. Le noyau ancien s'est constitué autour de l'église, il se compose d'un tissu urbain dense avec des maisons individuelles, accolées les unes aux autres, alignées sur rue et bénéficiant d'un jardin en fond de parcelle. Les commerces se sont implantés en rez-dechaussée de ces bâtiments.

L'urbanisation s'est progressivement développée le long de la RD52 et, de part et d'autre de La Rance

Au cours des années soixante et soixante-dix, la tâche urbaine de la commune s'est agrandie au Sud-Ouest du bourg avec la construction de lotissements marquant une rupture dans l'organisation de la trame urbaine du centre bourg, le parcellaire des maisons individuelles étant plus lâche et aéré.

Au cours de cette même période, des entreprises se sont implantées. L'entreprise AMICE-SOQUET s'est installée au Sud-Est, en marge du centre-bourg en s'étendant progressivement vers l'Est. En revanche, deux entreprises se sont implantées dans le bourg en s'imbriquant directement dans le tissu à vocation dominante d'habitat. Leur localisation est aujourd'hui un frein pour un développement équilibré et cohérent du bourg.

## Organisation spatiale du bourg



Commerces et services en activité

Equipement

Loisirs (espaces verts...)

Activités industrielles ou artisanales

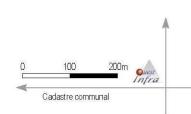
Constructions après 2000

Stationnement

Bois

Axe principal (trafic poids lourds)





#### 4.2- LES HAMEAUX

Plusieurs hameaux sont éparpillés sur le territoire de Lanrelas. Ils s'organisent généralement autour d'un corps de ferme et des bâtiments d'exploitation agricole (en activité ou non) le plus souvent isolé, une ou deux maisons se sont parfois greffées, donnant ainsi une forme concentrique.

La Ville-ès-Moriaux, la Ville Réaland, Saint Régent...sont des hameaux dont l'urbanisation est plus affirmée, ils comptent environ une dizaine d'habitations chacun. Ces hameaux ont su préserver leur identité rurale et s'intègrent parfaitement dans leur environnement.

# Morphologie urbaine : un développement linéaire sur de multiples axes

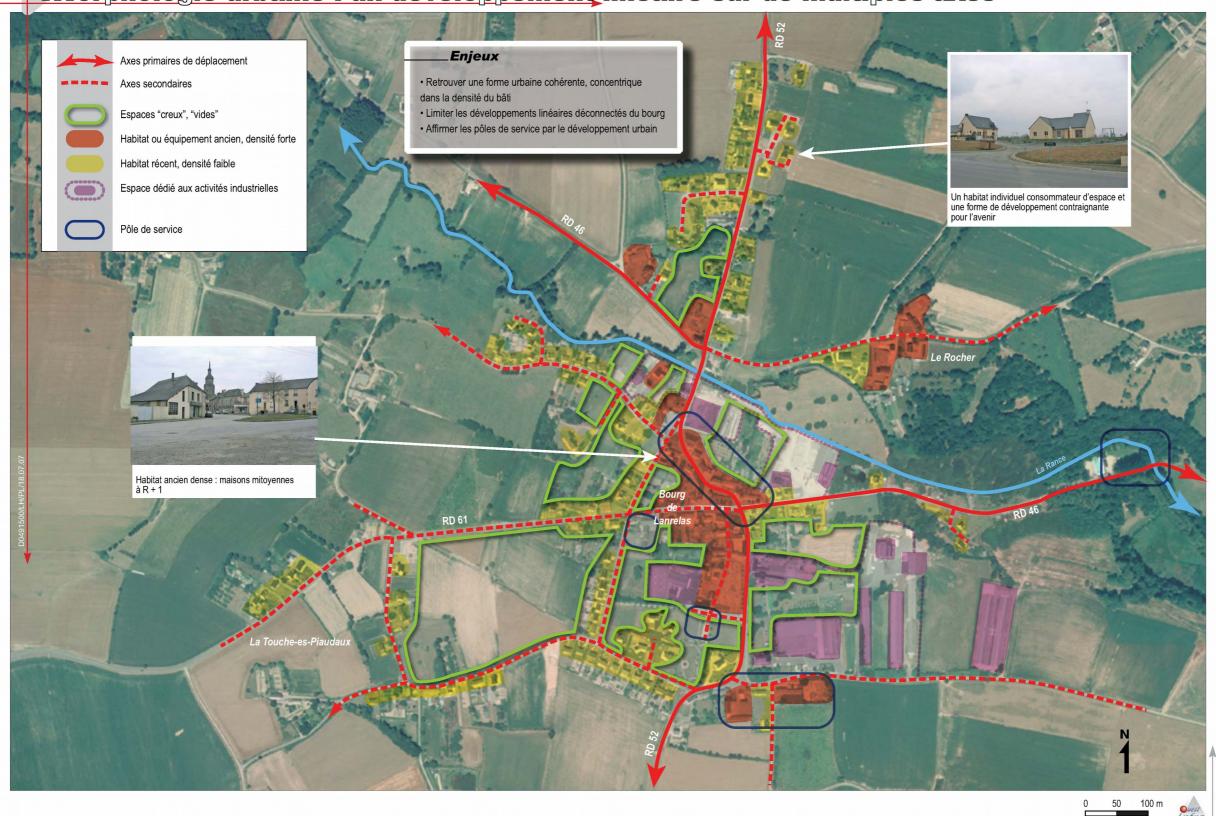


Photo aérienne © IGN

#### 5- LE PATRIMOINE CULTUREL

#### 5.1- MONUMENTS ET ARCHITECTURE REMARQUABLES

- Eglise Saint-Jean-Baptiste, construite entre 1589 et 1606 et restaurée en 1680. L'église est fondée par les ducs de Montmorency. Les parties les plus anciennes remontent à 1589. Le clocher est reconstruit en 1846-1848. Les fonts baptismaux datent du XVIIIème siècle. Le pavillon à quatre croupes de la sacristie, de 1606, présente une curieuse corniche ornée de masques. Au chevet de l'église, dans un fenestrage du XVIème siècle, un vitrail moderne représente Jésus donnant sa bénédiction : il est entouré des 24 vieillards de l'apocalypse. Dans la nuit des 11-12 mars 1812, le choeur et la sacristie de l'église sont détruits par un incendie. La sacristie brûle en 1830. L'église abrite une statue en bois polychrome de saint Fiacre qui date du XVIIème siècle
- Chapelle Saint-Pierre du Temple (XVIIème siècle). Cette chapelle est bénie le 21 septembre 1648. Elle tombe en ruines à la fin du XVIIIème siècle ;
- Ancienne chapelle Saint-Régent ou Regeant, aujourd'hui disparue ;
- Calvaire du bourg (XVIème siècle), accolé à l'église ;
- Croix de chemin (XVème siècle), située à Graslan ;
- Socle de croix (1665) situé à Saint-Régent ;
- Manoir de Lanrelas (XVIIème siècle) ;
- Manoir de La Touche-Mesléart (1639). La famille Mesléart possède un manoir dès le XVème siècle. La construction actuelle est, semble-t-il, l'oeuvre d'une famille Marye.
- Manoir de Guillerien (XVIIIème siècle);
- Quatre moulins dont les moulins à eau de Mesléard, de la Roche, de la Guenais, de Haute-Rive ;

#### A signaler aussi:

- Menhir de la Glinais (époque néolithique) ;
- Roche aux Géants (époque néolithique).

#### 5.2- SITES ARCHEOLOGIQUES

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono début	Chrono fin	Vestiges	Parcelles	Protection
1	LAGLINAIS	Néolithique	Néolithique	Menhir	1993 :ZL.100 . ;	2
2	Bransihan	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	Motte castrale	1993: YC.114c;114 e ;YC.116b;Y C6 3a. ;YC.63b	2
3		Néolithique	Néolithique		NON LOC;	Pour information
4	ROUAUDEL	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988:ZB.18. ; Z B.19. ;ZB20. ;	1
5	GUILLERIEN	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988:ZC.106.	Pour information
6	LE BŒUF	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988 :ZC.11. ;	1
7	LE PONT GESBERT	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Fossé Organisation du territoire	1988:YC.54a. ; YC.54b. ;	1
8	GRASLAN	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988 :YC.2. ;	1
9	LE BŒUF	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988 :ZB.153 . ;	Pour information
10		Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos (système d')	1988:YC.116 a.	1
11	LA VILLE GUENEU	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos (système d')	1988 :ZD.10. ;Z D.8. ;ZD.9. ;	1
12		Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988:ZC.23;	1

<sup>7 =</sup> Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive.

<sup>2 =</sup> Secteur soumis à l'application de la loi 2001-44, relative à l'archéologie préventive et classement en zone N au P.L.U.

#### 6- LES RISQUES ET NUISANCES

#### 6.1- LES ZONES INONDABLES

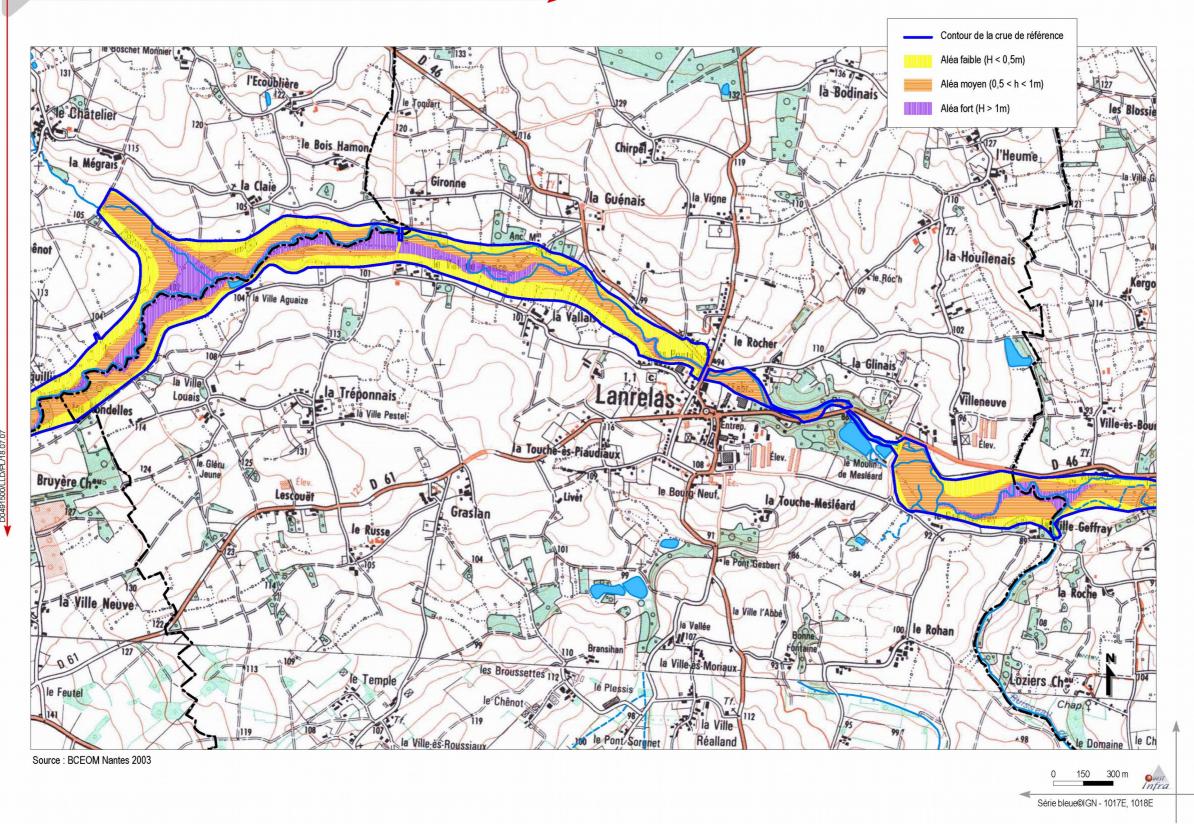
Lanrelas est une commune répertoriée à l'Atlas des Zones Inondables de La Rance de juillet 2003. L'atlas précise des zones d'aléas faibles, moyens et forts le long de la Rance. Le risque inondation sur la commune est aussi appréhendé avec la carte des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) de novembre 2003.

La commune de Lanrelas a fait l'objet de trois arrêtés de catastrophe naturelle :

- 7 avril 1988 : inondations et coulées de boue
- 28 septembre 1993 : inondations et coulées de boue
- 6 février 1995 : inondations et coulées de boue

Les limites de la zone inondable définies par l'Atlas des Zones Inondables sont reportées sur le plan de zonage. Toutes nouvelles constructions y sont interdites.

# Zones Inondables - La Rance



#### 6.2- LE BRUIT

La commune de Lanrelas n'est concernée par aucun arrêté de classement sonore des infrastructures terrestres de transport.

Cependant, des marges de recul doivent être observées : RD 793 → 35 m RD46 RD76 \ 15 m (réseau B) RD52

#### 6.3- LES INSTALLATIONS AGRICOLES CLASSEES

Le fichier de la Direction Départementale des Services Vétérinaires des Côtes d'Armor recense 68 exploitations agricoles ayant déposé un dossier d'installations classées sur la commune de Lanrelas depuis 30 ans. La liste de ces exploitations est annexée au présent document (Cf. Annexe 3).

#### 7- SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le territoire de Lanrelas bénéficie d'atouts environnementaux de grande qualité qu'il convient de préserver et de mettre en valeur. Les vallées de la Rance et de la Rosette, ainsi que les ZNIEFF de l'étang de Lozier, du Rocher et des Aulnaies constituent des corridors écologiques contribuant à un cadre de vie identitaire remarquable.

L'eau est un élément structurant du territoire. Elle induit la présence de zones humides et de risques d'inondation interdisant toute construction dans les secteurs éventuellement submersibles. Lanrelas appartient au périmètre du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Rance-Frémur, les orientations doivent contribuer à répondre aux objectifs, d'autant plus que la qualité des eaux est moyenne compte tenu de la nature des sols.

Ces vallons et vallées composent un relief vallonné qui limite le développement urbain de la commune principalement à l'Est et à l'Ouest. Ainsi, le bourg s'est développé au bord de la vallée de La Rance, tandis que des hameaux se sont dispersés sur le territoire en s'intégrant parfaitement dans leur environnement.



# PARTIE 2 - SOCIO DEMOGRAPHIE ET ECONOMIE

#### 1- LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE

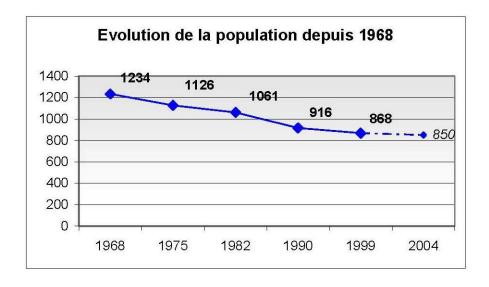
Au recensement de 1999, Lanrelas comptait 868 habitants répartis dans le bourg et dans les nombreux hameaux de la commune. La densité moyenne atteignait alors 30 habitants/ km<sup>2</sup>.

Lanrelas est caractérisée par une baisse significative de sa population depuis 1968.

Le Pays de Dinan enregistre un déclin démographique de -1% entre 1990 et 1999 alors que le territoire de la CdC du Pays de Du Guesclin a connu une perte de -3,2% de sa population pendant cette même période.

#### 1.1- EVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE

#### 1.1.1 ESSOR DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE



Source : INSEE-RGP

A la lecture du graphique, la population de Lanrelas diminue de manière constante depuis 1968, et a ainsi perdu 1/3 de sa population entre 1968 et 1999.

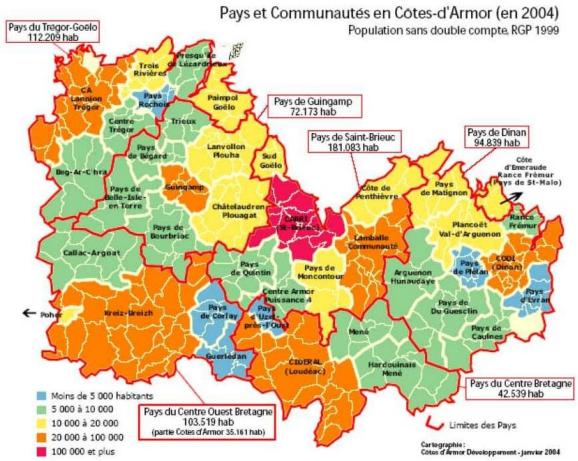
Entre 1990 et 1999, la perte de la population s'est effectuée dans une moindre mesure avec un taux de variation de l'ordre de -5%.

Cette baisse de la population résulte de vagues de départs successives en direction de Rennes suite à l'implantation de grandes industries.

Toutefois, il apparaît que la tendance s'inverse depuis quelques années avec l'arrivée de nouveaux habitants attirer la qualité du cadre de vie et des prix immobiliers et fonciers plus accessibles.

#### 1.1.2 LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE INTERCOMMUNALE

Entre 1990 et 1999, le département des Côtes d'Armor a connu une croissance démographique faible (+0,74%) par rapport à l'ensemble de la région Bretagne (+ 3,95%). La carte «Evolution de la population par structure intercommunale entre 1990 et 1999» montre l'inégale répartition géographique de la croissance démographique dans le département.



Le département des Côtes d'Armor a vu sa population croître au cours des années 90. Avec 542 373 habitants comptabilisés en mars 1999, la population costarmoricaine a progressé de 3 978 personnes en dix ans, résultat d'un solde naturel négatif plus que compensé par un solde migratoire.

En raison d'une forte reprise de la natalité, elle a continué de croître avec une estimation de 547 694 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2002, soit 5 321 de plus depuis le dernier recensement. Entre 1990 et 1999, la population a augmenté dans la moitié des communes, plutôt situées au nord du département.

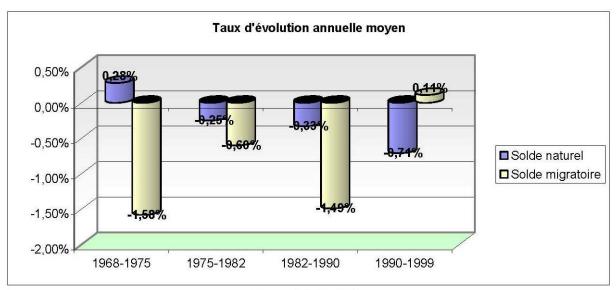
Les hausses de population ont été particulièrement sensibles autour de Lannion ainsi que le long de l'axe Guingamp - Saint-Brieuc - Lamballe - Saint-Malo qui correspond, d'une part, à l'axe de la RN 12 et, d'autre part, à un secteur fortement attractif du fait de sa situation côtière. L'évolution démographique de la CODI est, quant à elle, globalement

négative à l'image de sa commune centre, Dinan, qui enregistre une baisse de -11% de sa population entre 1982 et 1999 à un rythme annuel de -0,66%/an. Dinan compte 10 907 habitants en 1999, elle en comptait 11 591 en 1990 et 12 267 en 1982.

#### 1.1.3 LES FACTEURS D'EVOLUTION DE LA POPULATION

L'évolution de la population s'explique généralement par deux facteurs :

- *le solde naturel*, correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur une année ;
- <u>le solde migratoire</u>, correspond à la différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs sur le territoire de la commune.



Source: INSEE - RGP

La perte de la population s'explique principalement par un solde migratoire négatif en deux vagues principales :

1968-1975 et 1982-1990. Ces flux migratoires ont une incidence directe sur la natalité d'où un solde naturel négatif dès 1975.

Bien que le solde naturel ait été positif entre les deux recensements, il n'a pas suffi à compenser les départs de population.

Par rapport au Pays de Dinan, la situation de l'évolution démographique est très contrastée entre les communes. Notons toutefois que la population globale a diminué de 1% entre 1990 et 1999 (Bretagne: +4%; Côtes d'Armor: +0,7%).

L'agglomération de Dinan a fortement progressé mais la population hors agglomération a baissé de -0.43%

Selon les projections de l'INSEE à l'horizon 2030, une baisse de la population de 7,4% environ est à envisager. Les facteurs expliquant cette baisse de la population sont :

- indice conjoncturel de fécondité dans la région se stabilisant à 2 enfants par femme jusqu'en 2005 ;
- quotient de mortalité en baisse parallèlement à la tendance centrale organisée pour la France entière ;
- quotient de migration nette maintenu au niveau observé sur la période 1990-99.

#### 1.1.4 LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Sur les 868 habitants que compte la commune de Lanrelas au recensement de 1999, 198 se sont installés depuis 1990 (Les enfants nés depuis le 1er janvier 1990 sont considérés comme « migrants » (en 1999) si la personne de référence du ménage est elle-même "migrante"). Leurs origines géographiques sont :

- 44 personnes (22%) ont déménagé depuis une autre commune du département,
- 45 personnes (23%) ont déménagé depuis un autre département breton,
- 98 personnes (49%) ont déménagé depuis une région autre que la Bretagne,
- 2 personnes (1 %) ont déménagé depuis les DOM-TOM,
- 9 personnes (5%) ont déménagé depuis un pays étranger.

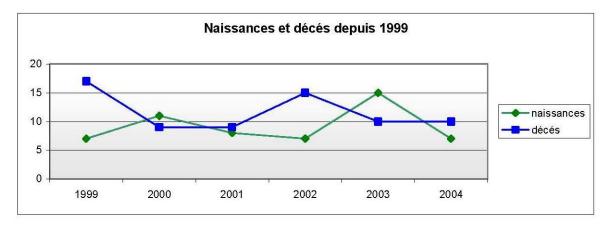
Les professions les plus représentés parmi les nouveaux arrivants sont : les ouvriers (18%) et les représentants des professions intermédiaires. A noter que 56% des nouveaux arrivants sont inactifs.

Les nouveaux résidents sur la commune sont majoritairement de jeunes retraités qui viennent s'installer à Lanrelas après leur vie professionnelle. Il contribue donc à accentuer le vieillissement de la population. En effet, 1/5 des nouveaux résidents sont âgés de plus de 60 ans et 18% d'entre eux sont des retraités.

Seul 1/5 des nouveaux arrivants sont âgés de moins de 14 ans.

#### 1.1.5 NAISSANCES ET DECES DEPUIS 1999

Ce graphique permet d'évaluer la progression du solde naturel jusqu'en 2004. On constate une forte fluctuation du nombre de naissances et du nombre de décès. Le solde naturel apparaît encore comme négatif sur la période 1999-2004.



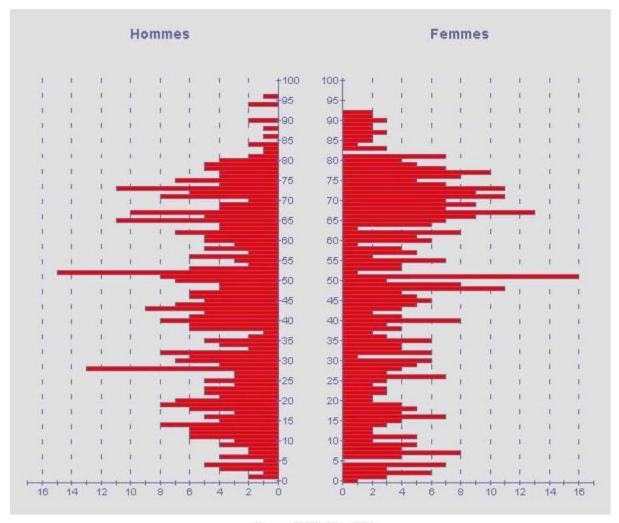
Source : données communales

Ce graphique permet d'évaluer la progression du solde naturel jusqu'en 2004. On constate une forte fluctuation du nombre de naissances et du nombre de décès. Le solde naturel apparaît encore comme négatif sur la période 1999-2004.

#### 1.2- LA STRUCTURE DE LA POPULATION

#### 1.2.1 STRUCTURE PAR AGE

#### Pyramide des âges de la commune de Lanrelas



Source : INSEE (Copyright)

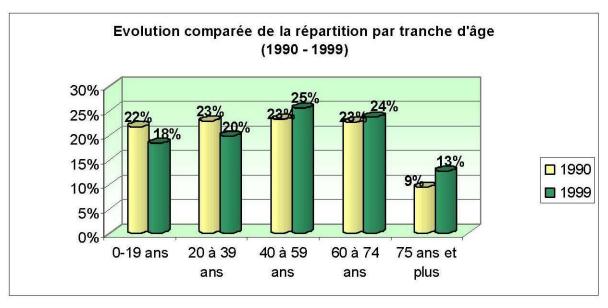
A la lecture de cette pyramide des âges, on constate que la structure pas âge de la population est marquée par un fort déséquilibre puis que les classes d'âges représentant les moins de 20 ans ne sont pas plus importantes que les classes d'âges représentées par les plus de 60 ans.

Elle révèle que la base est très fragile, à savoir que les jeunes sont insuffisants représentés pour assurer un renouvellement de la population.

L'évolution de la population par tranche d'âge montre que la commune de Lanrelas est vieillissante. La part des 0-19 ans et 20-39 ans a fortement diminué soit respectivement - 21,7% et -19,6%.

A contrario, la part des personnes âgées de plus de 60 ans a fortement augmenté, plus particulièrement pour les personnes de plus de 75 ans. Elles représentent 1/3 de la population totale.

Les 40-59 ans représentent 25% de la population totale.



Source: INSEE - RGP

La répartition de la population par tranche d'âge est sensiblement identique à celle de la CdC du pays de Du Guesclin.

#### Variation de la population par tranche d'âge entre 1990 et 1999

	1990-1999		
	Taux de variation brute	Taux de variation annuelle	
0-19 ans	-21,7%	-2,4%	
20 à 39 ans	-19,6%	-2,2%	
40 à 59 ans	1,8%	0,2%	
60 à 74 ans	-2,4%	-0,3%	
75 ans et plus	25,0%	2,8%	

Source: INSEE - RGP

#### 1.2.2 L'INDICE DE JEUNESSE

L'indice de jeunesse<sup>1</sup> est le rapport entre la part des moins de 20 ans et la part des plus de 60 ans.

#### <u>Indice de jeunesse</u>

	1990	1999
Lanrelas	0,68	0,55
Canton de Broons	0,73	0,58
Côtes d'Armot	1,01	0,83

L'indice de jeunesse diminue progressivement entre les deux recensements de la population. On constate toutefois que la commune de Lanrelas a un indice de jeunesse largement inférieur à celui du département et du canton.

L'indice de jeunesse de 0,55 en 1999 confirme le vieillissement notable de la population connu par la commune.

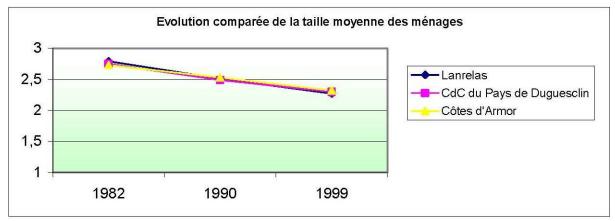
Afin de retrouver un équilibre démographique, la commune doit impérativement assurer le renouvellement de sa population en attirant dejeunes ménages et des familles avec des enfants en bas âge.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'indice de jeunesse renseigne sur le phénomène de vieillissement ou de rajeunissement de la population. Il est de 1 lorsque le nombre d'enfants et d'adolescents (les moins de 20 ans) est égal au nombre de personnes âgées de plus de 60 ans. Il est inférieur à 1 quand les plus de 60 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans.

#### 1.2.3 LA TAILLE DES MENAGES

En 1999, la taille moyenne des ménages de Lanrelas est de 2,27 personnes. Cette taille moyenne est en rapport avec le canton de Broons (2,3 personnes), et le département des Côtes d'Armor (2,32). On constate que le nombre de personnes par foyer diminue entre chaque recensement.



Source: INSEE - RGP

Evolution comparée de la taille des ménages par échelon territorial entre 1990 et 1999

	1982	1990	1999
Lanrelas	2,79	2,51	2,27
CdC du Pays de Duguesclin	2,75	2,49	2,3
Côtes d'Armor	2,73	2,53	2,32

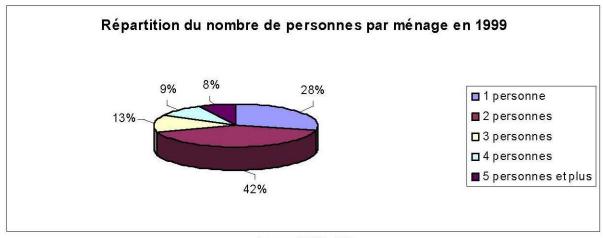
Source: INSEE

Cette diminution de la taille des ménages est constatée sur tout le territoire national, les raisons sont différentes selon les entités territoriales. En l'occurrence pour la commune de Lanrelas, ce phénomène social s'explique par:

- le vieillissement de la population sur place qui s'accompagne de l'amplification du veuvage,
- la décohabitation des jeunes c'est-à-dire le départ des 15 et 25 ans pour les études ou pour le travail,
- une augmentation du nombre de famille monoparentale,
- une modification de la structure familiale caractérisée par une diminution du nombre d'enfants par couple.

Ainsi, 2 ménages sur 5 sont composés d'1 personnes et 1 ménage sur 3 est composé de 2 personnes.

70% des ménages de la commune sont composés de 1 ou 2 personnes ; à titre de comparaison, 67% des ménages de la CdC sont composés de 1 ou 2 personnes.



Source: INSEE - RGP

Sur les 383 ménages que comptent Lanrelas, 44% sont en couple sans enfant contre 22% avec enfants.

#### Famille ayant... enfant

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	TOTAL
Famille monoparentale	12	4	8	0	24
Famille avec couple	168	24	36	20	252
TOTAL	180	28	44	20	276

Source: INSEE - RGP

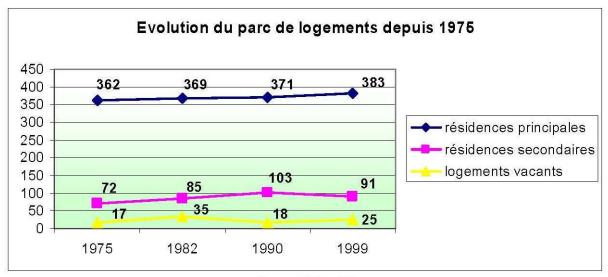
2/3 des ménages ont 1 enfant, seul 1 ménage sur 5 est composé de 4 enfants et plus.

#### 2- L'HABITAT

#### 2.1- L'EVOLUTION DU PARC IMMOBILIER

#### 2.1.1 LE PARC IMMOBILIER ENTRE 1975 ET 1999

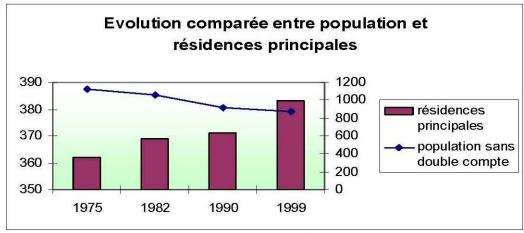
La commune de Lanrelas totalise 499 logements dont 383 sont habitées à titre de résidences principales.



Source: INSEE - RGP

- Les résidences principales représentent 76,8% de l'ensemble du parc immobilier de la commune ;
- La part des résidences secondaires se stabilise à environ 17,8% de l'ensemble du parc immobilier, ce pourcentage se situe légèrement au dessus de la moyenne de la CdC (13,7%); il s'agit principalement d'une occupation du bâti ancien puisque 62% des résidences secondaires ont été construites avant 48;
- Le nombre de **logements vacants** a augmenté entre les 2 périodes intercensitaires malgré une diminution entre 1982 et 1990. Il reste cependant très faible (4,8%) par rapport à la CdC (8,8%) en 1999.

L'analyse croisée de l'évolution annuelle de la population et de l'évolution annuelle du parc de logements est une donnée intéressante pour évaluer les dynamiques démographique et immobilière.



Source: INSEE - RGP

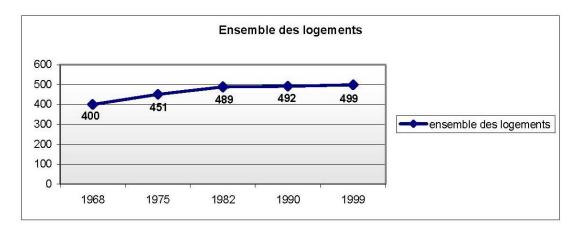
	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Evolution annuelle de la population	- 0,82%	-1,71%	- 0,58%
Rythme de la construction annuelle (nb logements/an)	5,4	0,4	0,7

Source: INSEE - RGP

La population diminue mais le parc de logements se maintient. Cette évolution s'explique par le desserrement la taille des ménages où le nombre de ménage croît alors que le nombre d'habitants se stabilise ou diminue.

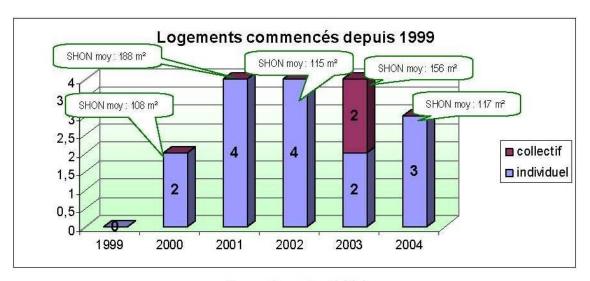
#### 2.1.2 L'EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DEPUIS 1999

Depuis 1999, on constate une reprise de la construction sur le territoire communal soit 2,5 logements/an.



Source: INSEE

Depuis 1999, le rythme de la construction s'accélère avec une moyenne de 2,5 logements individuels par an. A noter la réalisation d'un petit collectif de 2 logements correspondant à l'investissement d'un bailleur public pour la mise sur le marché de logements sociaux.



Source : DRE - fichier SITADEL

La SHON<sup>1</sup> moyenne est d'environ 137m<sup>2</sup>, les nouveaux logements sont donc de grande taille.

La taille moyenne des parcelles est d'environ 1 275m<sup>2</sup> ce qui représente des parcelles de grande taille et une consommation importante de l'espace constructible.





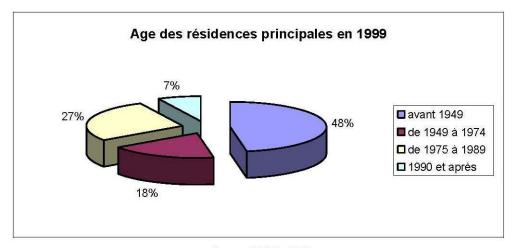
<sup>1</sup> SHON = surface hors œuvre nette. Elle s'obtient en déduisant la surface hors œuvre brute (combles et sous-sols aménageables ou non, terrasses inaccessibles formant toiture, épaisseur des murs et des cloisons) un certain nombre de surfaces de plancher correspondant :

- aux parties de combles et de sous-sol d'une hauteur inférieure à 1,80 m;
- aux terrasses inaccessibles formant toiture ;
- aux combles non aménageables en raison de leur impossibilité à supporter une charge quelconque ou de l'encombrement de la charpente ;
- aux parties de sous-sols affectés à la cave et aux locaux techniques;
- aux balcons, loggias et surfaces non closes en rez de chaussée;

- aux parties de bâtiment affectées au stationnement des véhicules ;
- aux locaux des exploitations agricoles affectés aux récoltes, logement des animaux, matériel agricole et serre de production, transformation et conditionnement de produits venant de l'exploitation, production et stockage des produits à usage agricole.

#### 2.2- LES RESIDENCES PRINCIPALES

#### 2.2.1 L'AGE DU PARC DES RESIDENCES PRINCIPALES



Source: INSEE - RGP

Le parc immobilier de Lanrelas est ancien : 48% des logements ont été construits avant 1948. 34% des logements ont été construits après 1982 alors le nombre d'habitants sur la commune diminuait. Il s'agit d'un renouvellement normal du parc de logement vétuste et de la décohabitation des jeunes quittant le domicile familial pour s'installer dans la commune.

# nombre de pièces par logement 200 150 100 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces et plus

#### 2.2.2 LA TAILLE DES LOGEMENTS

Source: INSEE - RGP

### La commune de Lanrelas est largement couverte par un habitat individuel soit 96% de l'ensemble du parc immobilier.

Les logements sont de grande taille puisque 70% des logements comprennent 4 pièces et plus, dont 45% avec 6 pièces ou plus. 2/3 des logements sont composés de 4 pièces et plus.

Le nombre de logements constitué d'une pièce a baissé entre 1990 et 1999.

#### 2.2.3 LE NIVEAU DE CONFORT DES LOGEMENTS

4% des logements n'offrent pas les normes minimales de confort : absence de salle d'eau, de WC et de chauffage central.

37% des résidences principales ne possèdent pas de chauffage central<sup>1</sup>.

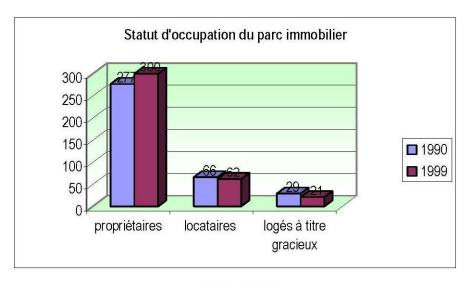
Dans l'ensemble, le parc immobilier est confortable. L'amélioration du niveau de confort dans les logements a été fortement incitée par l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) mise en place à l'échelle de la CODI. Elle s'est achevée au 31 décembre 2004.

<sup>1</sup> Est compris dans le chauffage central le chauffage "tout électrique" à radiateurs muraux.

#### 2.2.4 LES STATUTS D'OCCUPATION

Les logements occupés par leur propriétaire représentent 78% du parc immobilier. Les locataires sont majoritairement logés dans le parc privé (47 logements locatifs privés), la commune possédant un faible pourcentage de logements sociaux, soit 3% de l'ensemble du parc immobilier.

Cela s'explique par le fait que l'offre en logement est axée principalement sur l'acquisition de terrains constructibles.



Source : INSEE

Comparativement aux autres échelons territoriaux, Lanrelas a une faible offre locative, en particulier dans le parc social.

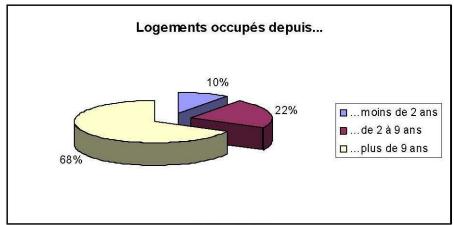
#### 2.2.5 LE LOGEMENT SOCIAL

La commune de Lanrelas offre peu de logements sociaux. Seuls 13 logements sont répertoriés, ils sont répartis ainsi : 4 T1bis, 7 T2 et 2 T3. Les logements proposés à la location sont de petite taille comparée à l'ensemble du parc.

Ces logements sont gérés par l'office départemental d'HLM de Ploufragan.

#### 2.2.6 LA DUREE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

La durée d'occupation des logements est significative de la représentation des nouveaux arrivants sur la commune. Le présent graphique montre que 10 logements sur 100 sont occupés depuis moins de 2 ans, 22 depuis 2 à 9 ans et enfin 68 depuis plus de 9 ans. Ces chiffres expriment l'ancienneté de l'occupation des logements à Lanrelas et mettent en avant la faible proportion de nouveaux résidents à Lanrelas.



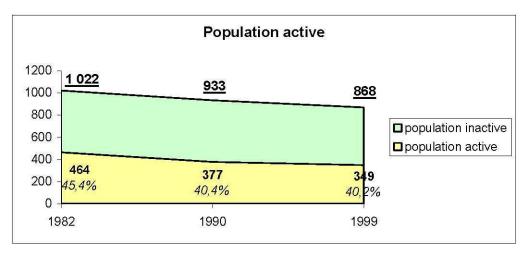
Source : INSEE

#### 3- L'ECONOMIE

#### 3.1- LA POPULATION ACTIVE, LE CHOMAGE ET L'EMPLOI

#### 3.1.1 LA POPULATION ACTIVE TOTALE<sup>1</sup>

Le nombre des actifs diminue sensiblement depuis 1982 mais se stabilise à environ 40% de la population totale depuis 1990.



Source: INSEE - RGP

Sur l'ensemble de la population, 46,9% des hommes sont actifs (ayant un emploi ou au chômage) pour 33,6% des femmes en 1999.

La zone d'emploi de Dinan correspond au territoire du Pays de Dinan. Les actifs ayant un emploi<sup>2</sup> représentant respectivement 86,6% pour les hommes et 84,5% pour les femmes.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La population active comprend les actifs ayant un emploi, les chômeurs et, depuis 1990, les militaires du contingent. Les retraités et retirés des affaires, les élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés (sauf ceux qui exercent simultanément une activité professionnelle), sont considérés comme inactifs.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Le taux d'actifs ayant un emploi est la part de la population active qui a une profession et qui l'exerce au moment du recensement. Le taux de chômage est le pourcentage de personnes sans emploi à la recherche d'un emploi par rapport à la population active totale.

#### La population active de Lanrelas et de la zone d'emploi de Dinan

	1999
Population active ayant un emploi (Lanrelas)	300
Nombre de chômeurs (Lanrelas)	49
Population active totale (Lanrelas)	349
Taux d'actifs ayant un emploi (Lanrelas)	
Zone d'emploi de Dinan	88,3%
Taux de chômage (Lanrelas)	14,00%
Canton de Broons	8,7%
Zone d'emploi de Dinan	11,2%

Source: INSEE - RGP

#### Population en âge de travailler (20-59 ans) - taux d'activité en 1999

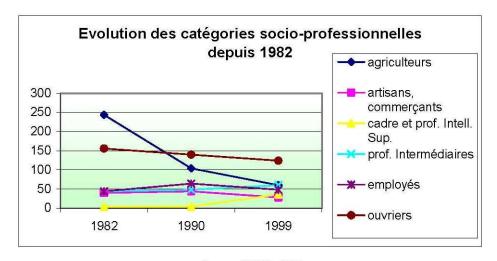
		Lanrelas	CdC du Pays de Du Guesclin
20-39 ans	Hommes	90,9%	90,2%
	Femmes	90,4%	81,4%
40-59 ans	Hommes	91,5%	86,6%
	Femmes	75%	75,4%

Le taux d'activité est supérieur à celui de la Cdc du Pays de Du Guesclin.

Le taux de chômage est très élevé, il représentait 14% en 1999 (CdC : 8,7%) soit une augmentation de 40% entre 1990 et 1999.

Le chômage est plus important chez les femmes (15,5%) que chez les hommes (12,9%)

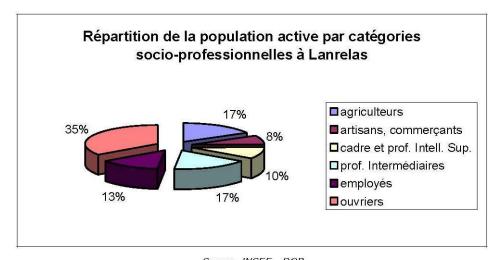
#### 3.1.2 LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES



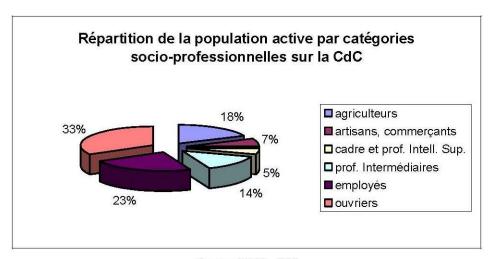
Source: INSEE - RGP

L'évolution des catégories socioprofessionnelles depuis 1982 souligne la mutation du monde agricole. Le nombre d'agriculteurs a fortement diminué 1982 et 1999 passant de 244 à 60 agriculteurs. Lanrelas demeure toutefois une commune où les agriculteurs sont encore largement représentés, comparativement à la moyenne du département où les agriculteurs représentent 7% de l'ensemble de la population active.

Les employés et les ouvriers sont largement représentés au sein de la population active de Lanrelas soit 48% Leur poids tend à se stabiliser depuis 1990.



<u>Source</u>: INSEE - RGP



Source: INSEE - RGP

Les cadres et des professions intellectuelles supérieures sont de plus en plus représentés à Lanrelas, leurs effectifs sont supérieurs à ceux de la CdC.

# 3.1.3 LES SECTEURS D'ACTIVITE

Les deux tableaux suivants présentent la répartition de la population active ayant un emploi, de la commune de Lanrelas et de la zone d'emploi de Dinan, par catégories socioprofessionnelles selon l'activité économique.

# Actifs ayant un emploi selon l'activité économique et la CSP à Lanrelas

Secteur d'activités		Catégorie socioprofessionnelle						
	Agriculteurs Artisans, Cadres, Professions Employés Ouvrie commerç prof. Intel.						Total	
AGRICULTURE	60	4	12	0	8	36	120	
INDUSTRIE	0	0	0	12	0	16	28	
CONSTRUCTION	0	4	0	0	0	12	16	
TERTIAIRE	0	16	36	36	32	40	148	
TOTAL	60	24	48	48	40	104	312	

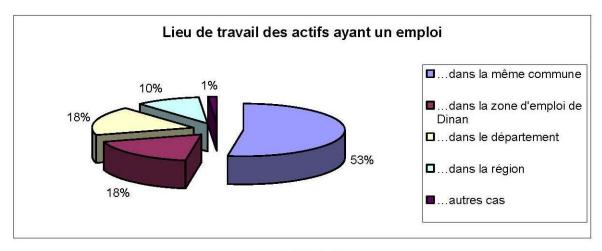
# Actifs ayant un emploi selon l'activité économique et la CSP dans la CdC

Secteur d'activités			Catégorie	Catégorie socioprofessionnelle				
	Agriculteurs	Artisans, commerç	Cadres, prof. Intel.	Professions inter.	Employés	Ouvriers	Total	
AGRICULTURE	574	6	12	0	14	105	711	
INDUSTRIE	0	57	7	73	35	340	512	
CONSTRUCTION	0	56	5	7	15	157	240	
TERTIAIRE	0	99	150	320	533	339	1441	
TOTAL	574	218	174	400	597	941	2 904	

Plus d'1/3 (38%) de la population active de Lanrelas travaille dans le secteur d'activité agricole. En effet, outre l'agriculture, Lanrelas accueille des entreprises liées à l'agro-alimentaire, contre 25% dans le canton de Broons. La moitié de la population active est employée dans le secteur tertiaire.

#### 3.1.4 LA POPULATION ACTIVE ET LE LIEU DE TRAVAIL

53% de la population active ayant un emploi travaillent et résident sur la commune de Lanrelas soit 164 personnes. Cette situation s'explique par la prédominance des exploitations agricoles et l'implantation d'entreprises agro-alimentaire.



Source: INSEE - RGP

En 1999, la commune totalisait 235 emplois.

Population active occupée résidante (1)	300
Nombre d'emplois de la commune (2)	235
Résidants travaillant sur la commune (3)	164
Sorties d'actifs (1-3)	136
Entrées d'actifs (2-3)	71
Solde des entrées et sorties	-65

Source : INSEE - RGP

Les actifs ayant un emploi hors de la commune se répartissent ainsi :

- 1/3 dans le Pays de Dinan
- 1/3 en Centre Bretagne
- 1/3 dans un autre département

Cette répartition des différents lieux d'emploi montre que certains vont travailler à Saint Brieuc ; Lanrelas est donc inscrite dans plusieurs bassins d'emploi.

# 3.2- LE TISSU ECONOMIQUE

#### 3.2.1 L'AGRICULTURE

# Une activité agricole en cours de mutation

L'activité agricole est bien présente sur le territoire de la commune puisque la surface agricole de la commune est de 2 181<sup>1</sup> ha en 2000, soit 75% de la superficie communale.

Evolution				Evolutio	on 1988-2000		
	1979	1988	2000	Lanrelas	Côtes d'Armor		
Nombre d'exploitations professionnelles	90	71	46	- 48,8%	-43.2%		
Nombre d'actifs agricoles	90	70	52	- 42,2%	-40.3%		
Surface agricole utile* (en ha)	2 391	2 268	2 266	- 5,2%	-1.6%		

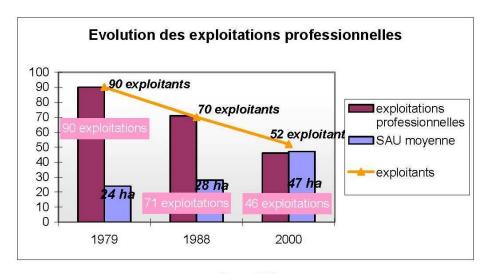
Source: RGA

La surface agricole utile (SAU) communale représente 12% des terres agricoles utilisées sur le territoire de la CdC du pays de Du Guesclin.

-

<sup>\*</sup> Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de la commune.

<sup>1</sup> Source : RGA 2000. La superficie renseignée ici est celle qui est localisée sur la commune.



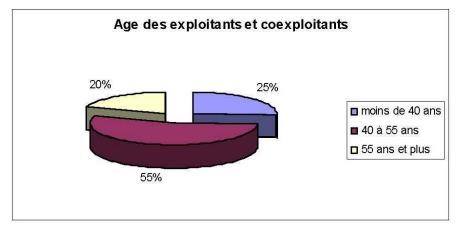
Source: RGA

Le nombre d'exploitations agricoles diminue alors que la taille des exploitations augmente. Lanrelas comptabilise ainsi 34 exploitations de plus de 35 hectares. En 2000, l'activité agricole se décomposait ainsi :

- Surface agricole utilisée (S.A.U.) communale<sup>1</sup>: 2 181 ha
- Surface agricole utilisée (S.A.U.) des exploitations<sup>2</sup>: 2 266 ha
- 65 exploitations dont 46 exploitations professionnelles
- 34 exploitations de 35 ha et plus

# L'âge moyen des chefs d'exploitation et des co-exploitants est stable.

En 2000, 25% d'entre eux sont âgés de moins de 40 ans, ils n'étaient que 21% en 1979. Les plus de 55 ans représentent environ 20% des chefs d'exploitations et des co exploitants.



Source : RGA

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Superficie agricole utilisée communale correspond à la superficie agricole localisée sur la commune

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Superficie agricole utilisée des exploitations correspond à la superficie utilisée par des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles, y compris sur une autre commune

En 2000, l'occupation de la SAU des exploitations se répartissait ainsi :

- Les terres labourables ont légèrement augmenté (2 204 ha) ;
- La superficie fourragère a sensiblement diminué (1 182 ha);
- Les cultures céréalières dominantes sont le blé tendre (en légère augmentation) et le maïs fourrage et ensilage (472 ha) ;
- Les prairies temporaires sont très présentes (648 ha).

Le schéma de répartition des surfaces agricoles reste sensiblement identique aux années précédentes.

Le cheptel est composé de :

- Le cheptel bovin se stabilise à quelques 3 000 têtes ;
- L'élevage de porcs et de verrats s'intensifie avec quelques 5 500 têtes ;
- L'élevage de volailles est très développé, notamment celui des dindes et dindons qui a connu une croissance entre 1988 et 2000.

# Situation en 2004

Suite à un recensement des exploitations agricoles sur la commune, Lanrelas totalise aujourd'hui 48 exploitations agricoles.

# 3.2.2 L'INDUSTRIE

La commune de Lanrelas regroupe de nombreuses entreprises :

-COMPTOIR QUINTINAIS DE MATERIAUX Fabrication d'éléments en béton pour la

CQM DM construction

-ETS JEAN-PAUL ROBERT Commerce de gros de céréales et aliments

pour le bétail

-GROUPE AMICE SOQUET Elevage de volailles

-LEMARCHAND Commerce de gros d'animaux vivants

-SA HOUEL Conditionnement à façon

-Sté DE PRODUCTION VITELLINE Intermédiaires en matières premières

BRETAGNE SOPROVIB agricoles, animaux...

-STE LEMOINE PIERRICK Installation d'eau et de gaz

-TRANSPORTS DU VAL DE RANCE T.V.R Transports routiers de marchandises

interurbains

Trois grosses activités sont recensées dans le bourg. Il s'agit de :



■ Entreprise CQM : implantée sur les bords de la Rance pour le stockage des matériaux de construction.



■ Entreprise AMICE SOQUET: implantée au Sud-est du bourg, elle accueille des couvoirs et des poulaillers avec une plate-forme logistique (T.V.R.) pour l'expédition des poussins et volailles.



■ S.A. LOUEL : implantée dans le centrebourg à côté du cimetière, l'entreprise travaille en relation avec la coopérative de Broons pour le conditionnement d'œufs.

# 3.2.3 L'ARTISANAT

Le corps artisanal de Lanrelas est composé de :

- Menuisier, charpentier, plombier
- Garagiste, distribution de fuel...

# 3.2.4 LES COMMERCES ET SERVICES

# **Alimentation**

■ Epicerie: 1

Boulangerie pâtisserie : 1Bar - Restaurants : 2

# Services à la population

■ Salon de coiffure : 1

■ Bureau de tabac, café débit de boissons : 2

Office notariale : 1Livraison de fuel : 1



# 4- RESEAUX ET EQUIPEMENTS

#### 4.1- LES RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

#### 4.1.1 RESEAU ROUTIER

Lanrelas se situe à une dizaine de kilomètres de deux grands axes routiers :

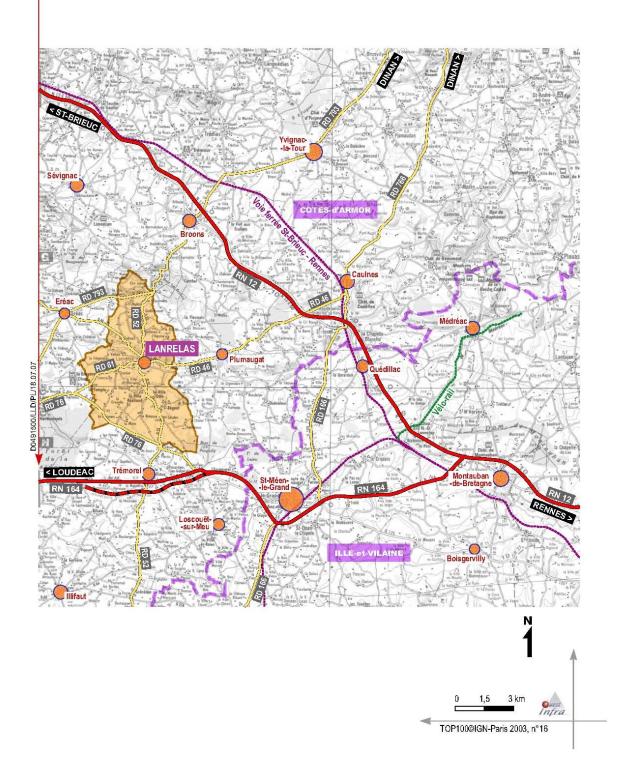
- RN 164 (axe Saint-Méen-le-Grand Loudéac Pontivy)
- RN12 (axe Rennes Saint-Brieuc Rennes)

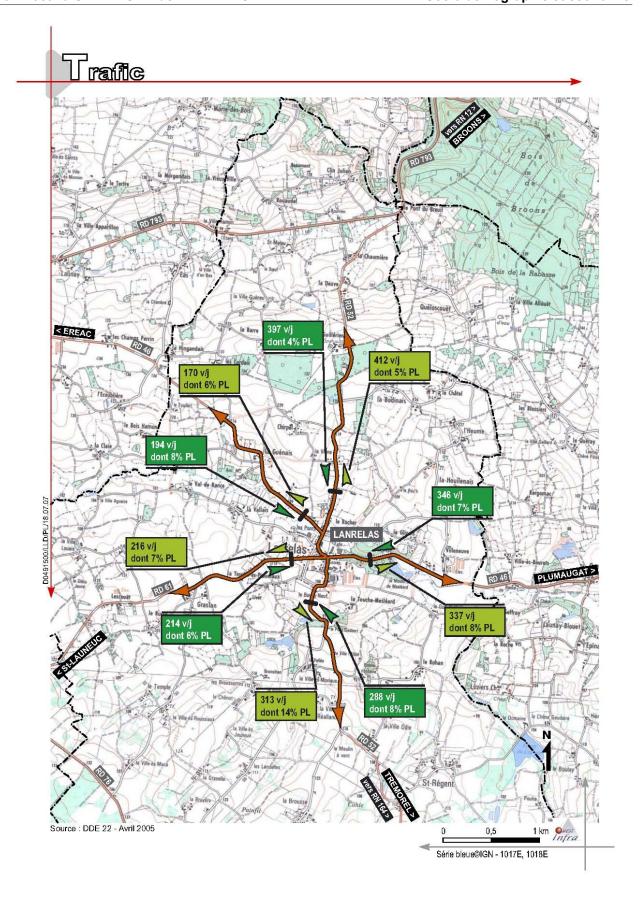
La commune est traversée par 3 routes départementales :

- RD52 (Broons Trémorel) selon un axe Nord-Sud;
- RD46 (Eréac Plumaugat) selon un axe Est-Ouest
- RD61 (Lanrelas Saint Launeuc) en direction du Sud-Ouest.

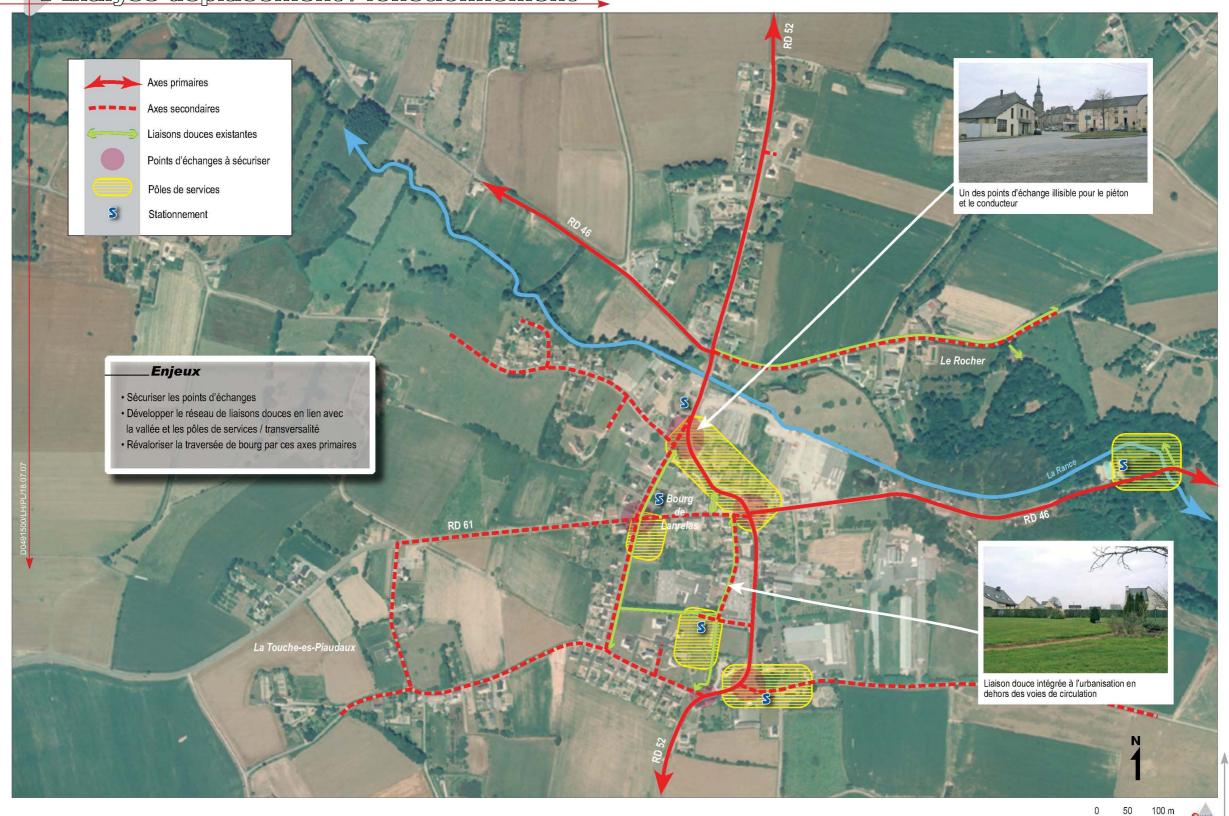
Des relevés sur le trafic automobile et poids lourds ont été réalisés au cours du mois d'avril 2005, elles sont retranscrites dans la carte ci-contre intitulée « Infrastructures routières et trafic ».

# Infrastructures





Analyse déplacement / fonctionnement



0 50 100 m

Photo aérienne © IGN

#### 4.1.2 L'ASSAINISSEMENT

#### Sources:

- Etude de zonage d'assainissement sur la commune de Lanrelas DCI Environnement.
- Etude de la station d'épuration de Lanrelas du 05 au 12 avril 2006 Direction Agriculture Environnement Conseil Général des Côtes d'Armor.

L'analyse de l'aptitude des sols vis-à-vis de l'assainissement non collectif par le biais de carottages montre que dans leur grande majorité les sols ne sont pas favorables à l'assainissement autonome. Dans son ensemble, le territoire communal sur les parcelles sondées est uniforme avec une composition des sols organisée de la manière suivante :

- Couche de terre végétale allant de 10 à 50 centimètres de profondeur ;
- Couche argilo limoneuse, plus argileuse en profondeur, d'épaisseur variant de 30 à 70 centimètres :
- Couche de mélange d'arène, limons et argiles avec dans la majorité des cas prépondérance d'argile (secteurs sur le bassin versant de la Rance à l'ouest et au nord du bourg) en partie inférieure pour les sondages où n'a été trouvé le substratum.

La constitution même du sol dans les couches inférieures et supérieures en dessous la couche de terre végétale, composée à chaque fois d'un mélange de limons et d'argiles quelquefois associé à de l'arène dégradée, limite toute pénétration d'eau dans le sol.

Le type d'assainissement à mettre en œuvre ne peut être une filière d'assainissement individuelle sur la majorité des secteurs visités. Seules les parcelles en partie sommitale des Glinais et du sud de La Touche-ès-Piaudiaux présentent une aptitude moyennement favorable à l'infiltration à la parcelle. Sur ces secteurs, une filière de type filtre à sable devra être mise en place.

Concernant la capacité de lagunage sur la commune, une réflexion sur le devenir et l'évolution des ouvrages de dépollution devra être engagée au niveau de la collectivité : extension des ouvrages existants ou nouvelle filière de traitement pour l'ensemble collectivité et industriel, ou réalisation d'une filière propre à l'industriel. Un Emplacement Réservé est déjà prévu à cet effet dans le plan de zonage.

#### 4.1.3 LA COLLECTE ETL 'ELIMINA TIONDES DECHETS

Source: Porter à Connaissance (janvier2007).

L'élimination des déchets de la commune de Lanrelas est assuré au sein du Syndicat mixte Pays de Rance et de la Baie, dépendant du département d'Ille et Vilaine et regroupant 130 communes.

Le ramassage des ordures ménagères est effectué toutes les semaines pour le Bourg et les lotissements et tous les 15 jours pour la campagne.

Le traitement des déchets ménagers est réalisé par l'usine d'incinération de la commune de Taden.

Le tri sélectif est organisé par le biais de containers mis à disposition au Bourg et sur la route de BROONS.

#### 4.1.4 ELECTRICITE ET GAZ

On notera que la commune de Lanrelas n'est pas concernée par la présence d'ouvrage de transport de gaz par Gaz de France.

Toutefois, elle est concernée par la présence des réseaux basses et hautes tensions aériennes et souterraines.

#### 4.2- LES EQUIPEMENTS

#### 4.2.1 LES EQUIPEMENTS DE SERVICES PUBLICS

Outre la Mairie et le cimetière, la commune de Lanrelas est équipée d'un bureau de Poste.





#### 4.2.2 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES



La commune de Lanrelas dispose d'une école « L'école des Menhirs», comprenant trois classes assurant les apprentissages de la maternelle au CM2. Les effectifs sont stables depuis quelques années soit une cinquantaine d'élèves.

I A noter que l'école dispose encore d'une classe dans les locaux actuels pour accueillir de nouveaux élèves.

La cantine se situe dans les locaux de l'école.

# 4.2.3 LES EQUIPEMENTS SOCIAUX ET DE SANTE

La commune ne dispose d'aucun équipement social, excepté une garderie périscolaire. Cette structure a été aménagée en 2002, elle est fréquentée chaque jour par une cinquantaine d'enfants avant et après les heures d'école.

Les adolescents de la commune sont en train de réaliser un foyer pour les jeunes.

# 4.2.4 LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

La commune dispose de plusieurs équipements sportifs et de loisirs :

- Une salle polyvalente réhabilitée depuis la fin de l'année 2005. Cette nouvelle salle peut accueillir 270 personnes. Des manifestations d'ordre associatif, privé et culturel y sont attendues ;
- Une piscine de plein air, située sur les bords de la Rance. Elle n'est ouverte qu'en période estivale et est fréquentée tous les jours par une cinquantaine de jeunes ;
- Un stade comprenant deux terrains de football avec des tribunes et le foyer de l'amical sportif :
- Un terrain de tennis ;
- Une aire de jeux pour les enfants.

Un parcours de santé a été aménagé le long de la vallée de la Rance, à proximité du sentier botanique.

#### 4.2.5 LES EQUIPEMENTS CUL TURELS

Lanrelas est équipée d'une bibliothèque actuellement en cours de rénovation.

# 5- SYNTHESE DE LA SOCIO-DEMOGRAPHIE ET DE L'ECONOMIE

La population de Lanrelas est en perte de vitesse depuis la fin des années 1960. Cette faible croissance s'explique par deux facteurs : l'accentuation du déficit naturel et les vagues de migration successives, notamment vers Rennes.

La population est vieillissante : les personnes âgées de plus de soixante ans représentent 1/3 des habitants alors que la part des moins de 20 ans est en net recul.

La taille des ménages diminue sensiblement, on assiste à une inversion du schéma familial traditionnel. Ainsi, deux ménages sur cinq sont composés d'une seule personne.

Le rythme de la construction s'est fortement ralenti : depuis 1999,2,5 logements individuels apparaissent chaque année en lotissement, avec une SHON moyenne de 137 m<sup>2</sup> et une surface moyenne de parcelle de 1275m<sup>2</sup>.

L'activité économique est portée par le secteur de l'agriculture. Depuis les années 1980, le nombre des exploitants et des exploitations diminue tandis que la Surface Agricole Utile (SAU) augmente. La S AU communale représente 75 % du territoire.

La structure de la population active par CSP s'est peu modifiée depuis les années 1980. La population active est composée pour un tiers d'agriculteurs, d'employés et d'ouvriers agricoles. La commune de Lanrelas a la particularité d'offrir quelques 200 emplois sur son territoire, mais cette situation apparaît fragile au regard du contexte économique actuel.

Le niveau d'équipements de Lanrelas est satisfaisant pour la population mais l'absence de services médicaux parmi les commerces et services de proximité peut être un handicap pour le développement de la commune.



# PARTIE 3 - LA JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS ET LEURS TRADUCTIONS SPATIALES ET REGLEMENTAIRES

# 1- LES ENJEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

# 1.1- LES ENJEUX

# 1.1.1 ASSURER LE RENOUVELLEMENT DE LA POPULA TION

# Synthèse des atouts et des contraintes

	Atouts	Contraintes				
Démographie	·	<ul> <li>■ Vieillissement de la population</li> <li>■ Diminution de la taille des ménages</li> <li>■ Renouvellement de la population non assuré (nombre de décès supérieur au nombre des naissances)</li> </ul>				
Habitat		<ul> <li>48 % des logements d'avant 1948</li> <li>Très faible offre dans le parc social</li> <li>Elévation du prix de l'immobilier et du foncier</li> </ul>				
Foncier	<ul> <li>Disponibilité foncière avec un faible niveau de contrainte</li> </ul>	■ Faible densification du centre bourg				

# ■ Enjeux :

- o Assurer le renouvellement de la population
  - Favoriser la mixité (petits collectifs, maisons de ville, lotissements)
  - Diversifier l'offre foncière (taille des parcelles)
- o Créer de la cohésion sociale et de la convivialité (services en lien avec les besoins de la population)

# 1.1.2 VALORISER L'IDENTITE COMMUNALE

# Synthèse des atouts et des contraintes

	Atouts	Contraintes
Habitat et Urbanisme	■ Patrimoine bâti de qualité ■ Des hameaux bien préservés	<ul> <li>Une absence d'espace public central</li> <li>Une urbanisation linéaire et banale le long des voies</li> <li>Des activités imbriquées dans le tissu urbain</li> <li>Mise en valeur ponctuelle de la vallée de la Rance</li> </ul>
Equipements et services	■ Un niveau d'équipements suffisant	<ul> <li>Offre de services et de commerces faible</li> <li>Dispersion des équipements</li> </ul>

# ■ Enjeux:

- o Définir une centralité
- o Réhabiliter l'existant dans le respect des règles architecturales locales
- o Regrouper l'urbanisation autour du centre bourg
  - Bâtir sur les dents creuses
  - Stopper la linéarité de l'urbanisation
  - Créer une cohérence entre les lotissements
- o Définir la localisation des nouvelles zones d'urbanisation et leur organisation

# 1.1.3 SOUTENIR L 'ACTIVITE ECONOMIQUE

# Synthèse des atouts et des contraintes

	Atouts	Contraintes
Agriculture	<ul> <li>Activité encore très présente sur le territoire</li> </ul>	■ Périmètre de réciprocité des installations agricoles
Industrie et artisanat	<ul><li>■ Tissu économique local très développé</li><li>■ 235 emplois sur la commune</li></ul>	■ imbrication dans le tissu urbain du bourg ■ nuisances visuelles
Population active	■ 1 actif sur 2 travaille et réside à Lanrelas	

# ■ Enjeux:

- o Préserver la surface agricole
- o Anticiper sur les besoins fonciers des entreprises
- o Intégrer les emprises à vocation d'activités au développement du bourg
- o Développer les activités de loisirs et de tourisme

# 1.1.4 SECURISER ET FACILITER LES DEPLACEMENTS

Synthèse des atouts et des contraintes

	Atouts	Contraintes				
Déplacement routier	■ Accroche rapide à la RN 164	<ul> <li>Confrontation des flux de transit et de desserte</li> <li>Vitesse élevée et traversée dangereuse</li> <li>Absence de hiérarchisation des voies</li> </ul>				
Déplacement doux	■ Sentier botanique de la vallée de la	<ul> <li>Manque de liaisons entre équipements, services, commerces et vallée de la Rance</li> <li>Absence de sécurisation des entrées et sorties des ERP</li> </ul>				

# ■ Enjeux:

- o Permettre à tous les modes de déplacements de coexister en toute sécurité
- o Sécuriser la traversée du centre bourg
- o Assurer les continuités piétonnes et cyclistes
- o Améliorer la desserte des ERP

#### 1.1.5 PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET LES PAYSAGES

# Synthèse des atouts et des contraintes

	Atouts	Contraintes
Espace naturel	■ Paysage équilibré (vallée, boisement, bocage)	■ Absence de traitement de l'interface entre l'espace bâti et l'espace naturel
Vallée de la Rance	<ul> <li>Qualité de l'entité paysagère et des ambiances rencontrées</li> <li>Petit patrimoine lié à la présence de l'eau</li> </ul>	■ Développer sa mise en valeur

# ■ Enjeux :

- o Préserver les éléments écologiques et paysagers (bocage, bois et points de vue remarquable)
- o Favoriser les transitions entre urbain et rural o Valoriser le patrimoine identitaire de la commune
  - Aménager des sentiers de randonnée le long de la Rance en relation avec d'autres sites
  - Développer une politique d'acquisition foncière
  - Préserver les vues sur la vallée de la Rance
- o Maintenir une forte présence des paysages agricoles et naturels

#### 1.2- PERSPECTIVES D'EVOLUTION

#### 1.2.1 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA POPULATION

Compte tenu de l'analyse démographique réalisée dans le diagnostic, trois hypothèses d'évolution de la population peuvent être définies afin d'estimer l'évolution démographique de la commune à l'horizon 2015.

# 3 hypothèses:

- 1. **Hypothèse basse (H 1)** : basée sur une évolution en continuité avec la période 1999/2004 où la population a légèrement augmenté avec l'arrivée de nouveaux résidents.
- 2. **Hypothèse tendancielle (H 2)** basée sur l'évolution enregistrée par les communes périphériques,
- 3. **Hypothèse haute (H 3)** basée sur une accélération très optimiste de la tendance connue jusqu'alors par rapport au capacité de développement des communes voisines et des projets économiques.

Hypothèses	Taux de variation annuel
Hypothèse basse (évolution 1982/1990)	+ 0,58%
Hypothèse tendancielle (évolution 1999/2004)	+ 2,00%
Hypothèse haute	+ 3,00%

	H1	H2	H3
Population 2005*	850	850	850
Taux de variation annuelle	+ 0,58%	+ 2,00%	+ 3,00%
Population 2015	893	1020	1 105
Variation 2005/2015	43	170	255

Les hypothèses d'évolution sont définies à partir de l'estimation 2005)

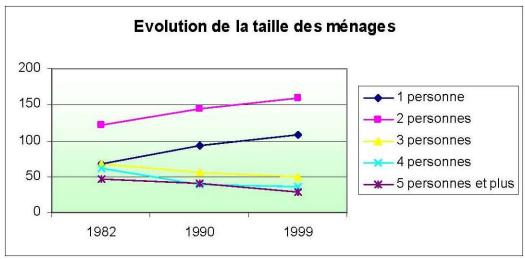
Les hypothèses ci-dessus, engendrent pour la période 2005 - 2015, des taux de croissance de :

- 5 % dans le cadre de l'hypothèse H 1 ;
- 20 % dans le cadre de l'hypothèse H 2 ;
- 30 % dans le cadre de l'hypothèse H 3.

La commune s'est fixée comme projet démographique d'accueillir 1 020 habitants à l'horizon 2015 soit 170 habitants supplémentaires par rapport à l'estimation de la population en 2005. L'hypothèse tendancielle (H 2) est donc retenue.

#### 1.2.2 PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU LOGEMENT

# Estimation des besoins en résidences principales



L'estimation des besoins en logements a été établie selon deux taux d'occupation des résidences principales ; en effet celui-ci est en constante diminution.

Estimation des besoins en résidences principales

	H1		H2		Н3	
Population 2015	89	893 <b>1020</b>		1105		
Taux d'occupation 1999 et 2015	2,3 2,1		2,3	2,1	2,3	2,1
Résidences principales en 2015*	388	425	443	486	480	526
Besoin en constructions neuves sur 10 ans	5	42	60	103	97	143
Rythme annuel de construction	0,5	4	6	10	10	14

# Prise en compte du renouvellement du parc

La construction neuve permet d'accroître le parc de logement pour répondre aux besoins générés par la croissance démographique et le desserrement des ménages ; mais elle répond également aux besoins liés au renouvellement du parc de logement. En effet un certain nombre de logements perdent leur vocation chaque année, perte compensée statistiquement par la construction neuve.

# 1.2.3 CHOIX D'UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT ET ESTIMATION DES BESOINS EN TERRAINS

# Un objectif de développement démographique à déterminer

L'hypothèse 2 se positionne sur une population d'environ 1 020 habitants à horizon 2015, elle doit prendre en compte les besoins et les conséquences induites :

- Nécessité de pouvoir investir suffisamment en terme d'équipements socioculturel sportifs et scolaires.
- Veiller à conserver une structure démographique équilibrée sur le long terme ce qui suppose une diversification de l'offre en logement et en foncier.
- Utiliser le potentiel de terrain sur la base du développement durable (loi SRU). Il s'agit en particulier de traiter du développement des villages... et de prendre en compte le zonage d'assainissement.

# Estimation des besoins en terrain pour l'habitat

Sur la base de l'hypothèse ci-dessus, il est possible d'évaluer les besoins induits en terrains constructibles. Pour cela, les ratios suivants ont été utilisés :

- 1 000 m 2 par logement individuel pur (y compris 20% VRD)
- 500 m 2 par logement individuel groupé (y compris 20 % VRD)

Afin d'accueillir une population contribuant à l'équilibre démographique et à la mixité sociale, la commune doit s'efforcer de diversifier son offre foncière. Dans l'évaluation des besoins en foncier présentée ci-dessous, deux types d'offre foncière sont développés :

- 100 % de logement individuel pur
- 80 % de logement individuel pur et 20% de logement individuel groupé

D'autres hypothèses peuvent être développées.

			H2		H3	
	2,3	2,1	2,3	2,1		2,1
Besoins en construction de RP	5	42	60	103		143
Besoins en terrains logt : 100% individuels purs (ha)	0,7	5,6	8	13,7		19
Besoins en terrains logt : 80% individuels purs et 20% individuels groupés (ha)	0,6	5	7,2	12,3	11,7	17,1

En terrain à urbaniser, il est nécessaire de prendre en compte le phénomène de **rétention foncière.** 

Dans le cadre du PLU, il est donc nécessaire de majorer les besoins d'environ 1/3 de la surface.

# Estimation des besoins en terrain pour l'activité

Au niveau des zones d'activités, la superficie nécessaire à prévoir pour satisfaire la construction de locaux d'activités pour la période 2004-2014, est plus difficile à prévoir. En effet, les besoins peuvent varier de manière importante car ces derniers sont directement liés à un contexte économique pour le moins fluctuant.

#### 1.3- LE PARTI D'AMENAGEMENT RETENU

#### 1.3.1 LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE

Le territoire de Lanrelas est caractérisé par une forme longitudinale Nord-Sud, associée à des contraintes naturelles et urbaines qui limitent les possibilités d'extension de l'urbanisation du centre et des hameaux.

# Ces contraintes sont :

- A l'Est et au Sud, un milieu naturel défini par un relief vallonné (Le Rocher) et des Espaces Boisés Classés ;
- Au centre, la zone inondable de la vallée de la Rance ;
- A l'Est, un espace dédié aux activités industrielles.

L'Ouest et le Nord du territoire offre encore des possibilités de développement urbain.

#### 1.3.2 PRINCIPES D'ORGANISATION

Les grands principes d'organisation du territoire sont les suivants :

- La Vallée de la Rance: Aménager la vallée de la Rance et permettre, malgré la présence d'activités lourdes, d'intégrer un lien entre les deux rives et de donner un véritable espace vert au cœur du bourg. En ce sens, il serait judicieux d'affirmer une politique d'acquisition foncière sur les parties non utilisées par l'entreprise CQM. Cette première action pourrait être poursuivie à terme lorsque l'entreprise cesserait son activité.
- Les extensions urbaines : Apporter une solution de développement pour la commune en répondant aux contraintes naturelles (relief...) et en trouvant un équilibre Nord/Sud.
- Les hameaux: Conforter les formes des hameaux en évitant le mitage du territoire. Préserver les surfaces agricoles nécessaires à l'activité économique de la commune. Prévenir les éventuels problèmes de cohabitation entre les agriculteurs et les néo-ruraux.

- Les liaisons douces : Créer un plan de déplacements doux très fin pour accompagner le développement urbain, par le biais de liaisons entre les nouveaux lotissements, le centre-bourg, ses équipements et la vallée de la Rance. La vallée de la Rance doit constituer le nœud principal et central de ce réseau.
- La traversée du bourg: Revaloriser la rue commerçante ainsi que la place de l'église et sécuriser les différents carrefours. Cette réflexion doit englober également les possibilités de stationnement et le réseau de liaisons douces à affirmer.
- Les équipements de loisirs: Implanter de nouveaux équipements privés ou publics (plan d'eau, camping...) le long de la vallée de la Rance, qui représente un atout de cadre de vie.

# 2- LES CHANGEMENTS ET LA MISE EN ŒUVRE GRAPHIQUE ET REGLEMENTAIRE DU P.L.U.

#### 2.1- SYNTHESE DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET ZONAGE

#### 2.1.1 LES ZONES URBAINES « U »

#### Rappel de l'article R. 123-5

Les zones urbaines sont dites « zones U ». Peuvent être classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Quatre zones « U » sont identifiées.

#### ■ Zone Ua

Description de la zone :

La zone Ua correspond au centre ancien du bourg de Lanrelas. Il présente des bâtiments édifiés en ordre continu et à l'alignement.

Elle a une vocation à demeurer une zone urbaine diversifiée. Elle peut accueillir tous types d'occupations et d'utilisations du sols compatible avec l'habitat afin d'assuré la diversité et la mixité urbaine caractérisant un centre ville : les habitations et les dépendances, les commerces, les bureaux, les services et le petit artisanat compatibles avec l'habitat, s'ils peuvent être admis immédiatement compte tenu des capacités des équipements existants.

# ♥Finalité et justification de la zone :

Vouée en priorité à l'habitat, cette zone doit pouvoir également permettre le développement et l'implantation d'activités commerciales, artisanales ou de services ainsi que les équipements d'intérêt général, en complément de sa vocation d'habitat.

Par définition, cette zone est entièrement viabilisée.

Le règlement s'attache à conserver l'aspect architectural et la cohérence de la trame actuelle sans toutefois proscrire des innovations architecturales dans la mesure où elles ne dénaturent pas l'identité du centre-ville.

#### ■ Zone Ub

#### Description de la zone :

La zone Ub est une zone urbaine périphérique dont le caractère dominant est l'habitat individuel, groupé ou isolé, moyennement dense. Les constructions sont implantées en ordre discontinu et en retrait selon une typologie d'un tissu pavillonnaire.

Un sous-secteur indicé Ubi inclut les zones soumises aux risques d'inondation, définies conformément à l'atlas des zones inondables.

## ♥ Finalité et justification de la zone :

Cette zone urbaine est destinée à l'habitat ainsi qu'aux différents services ou activités compatibles avec sa vocation principale.

Par définition, cette zone est entièrement viabilisée.

Le règlement s'attache à conserver l'aspect architectural et la cohérence de la trame actuelle sans toutefois

proscrire des innovations architecturales dans la mesure où elles ne dénaturent pas l'identité du centre-ville.

#### ■ Zone Uh

# Description de la zone :

La zone Uh correspond aux hameaux et aux unités de bâti dense situés en zone rurale, à l'intérieur desquelles la fonction résidentielle prédomine et où quelques constructions neuves sont encore possibles.

Un secteur sensible Uhs identifie le hameau de la Glinais.

# ♦ Finalité et justification de la zone :

Vouée en priorité à l'habitat où se mixent bâti d'architecture vernaculaire et bâti d'architecture moderne, cette zone doit pouvoir également permettre le développement et l'implantation d'activités commerciales, artisanales ou de services ainsi que les équipements d'intérêt général, en complément de sa vocation d'habitat.

Le règlement s'attache à conserver l'aspect architectural et la cohérence de la trame actuelle.

# ■ Zone Uy

#### Description de la zone :

La zone Uy accueille des activités artisanales, commerciales et de services, dont l'implantation à l'intérieur des quartiers d'habitation n'est pas souhaitable.

# ♦ Finalité et justification de la zone :

#### ■ Zone Ub

# Description de la zone :

La zone Ub est une zone urbaine périphérique dont le caractère dominant est l'habitat individuel, groupé ou isolé, moyennement dense. Les constructions sont implantées en ordre discontinu et en retrait selon une typologie d'un tissu pavillonnaire.

Un sous-secteur indicé Ubi inclut les zones soumises aux risques d'inondation, définies conformément à l'atlas des zones inondables.

# Finalité et justification de la zone :

Cette zone urbaine est destinée à l'habitat ainsi qu'aux différents services ou activités compatibles avec sa vocation principale.

Par définition, cette zone est entièrement viabilisée.

Le règlement s'attache à conserver l'aspect architectural et la cohérence de la trame actuelle sans toutefois

proscrire des innovations architecturales dans la mesure où elles ne dénaturent pas l'identité du centre-ville.

#### Zone Uh

# Description de la zone :

La zone Uh correspond aux hameaux et aux unités de bâti dense situés en zone rurale, à l'intérieur desquelles la fonction résidentielle prédomine et où quelques constructions neuves sont encore possibles.

# ♦ Finalité et justification de la zone :

Vouée en priorité à l'habitat où se mixent bâti d'architecture vernaculaire et bâti d'architecture moderne, cette zone doit pouvoir également permettre le développement et l'implantation d'activités commerciales, artisanales

ou de services ainsi que les équipements d'intérêt général, en complément de sa vocation d'habitat.

Le règlement s'attache à conserver l'aspect architectural et la cohérence de la trame actuelle.

# **■** Zone Uy

#### Description de la zone :

La zone Uy accueille des activités artisanales, commerciales et de services, dont l'implantation à l'intérieur des quartiers d'habitation n'est pas souhaitable.

# 

spécifiques, le zonage ou le présent règlement. En sont exclues toutes les occupations et utilisations du sol qui en compromettraient l'urbanisation ultérieure.

# ♦ Finalité et justification de la zone :

Cette zone s'inscrit dans la continuité de l'espace urbanisé.

Les règles édictées ont pour objectif de répondre à l'extension du tissu urbain existant assurant la continuité et l'harmonie avec les zones proches, de développement ancien et récent. Cette extension urbaine participe à la cohérence et à l'équilibre architectural et social de zone agglomérée de Lanrelas.

L'urbanisation de la zone ne sera possible que sous formes d'opérations d'aménagements ou de constructions groupées compatibles avec les orientations d'aménagement définies dans cette zone.

#### Zone 2AU

# Description de la zone :

Les zones 2AU correspondent à des zones non équipées réservées à l'urbanisation future à long terme. Sont exclues de cette zone toutes opérations et utilisations du sol qui compromettraient la vocation de la zone. Leur ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou à une révision du PLU.

Un secteur 2AUy identifie une zone réservée aux activités économiques au nord du hameau la Vigne.

#### Signification de la zone :

La règle édictée a pour objectif d'éviter toute occupation ou utilisation des sols incompatibles avec la vocation future de la zone. En l'attente de l'urbanisation de la zone, les articles du règlement cherche à maintenir le site en l'état, en permettant l'usage du sol, mais en limitant les constructions.

#### 2.1.3 LES ZONES AGRICOLES « A »

# Rappel de l'article R. 123-7

Les zones agricoles sont dites «zones A ». Peuvent être classés en zone agricole, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles...

# Description de la zone :

La **zone** A correspond à une zone de protection de l'économie agricole couvrant les espaces ruraux de la commune. Seules les constructions liées à l'activité agricole ainsi que les constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif y sont autorisées. Le changement des destinations des constructions dans ces zones n'est pas systématiquement admis, de même que les évolutions des constructions existantes. Ils peuvent être refusés dès lors qu'ils compromettent ou font peser des contraintes plus fortes sur l'exploitation agricole.

# On distingue:

o Le sous-secteur Aa : Zone agricole où les constructions liées à l'agriculture sont limitées.

Le changement de destination des constructions dans ces zones n'est pas systématiquement admis, de même que les évolutions des constructions existantes. Ils peuvent être refusés dès lors qu'ils compromettent ou font peser des contraintes plus fortes sur l'exploitation agricole.

# ♦ Finalité et justification de la zone :

Cette zone a pour vocation de permettre le maintien et le développement des exploitations agricoles présentes et pérennes. Seules sont autorisées les utilisations et occupations du sol directement liées à la valorisation du potentiel agricole et rural de la zone.

L'ensemble des mesures réglementaires, vise à :

- o Assurer la pérennité des entreprises agricoles en autorisant des activités complémentaires à la production agricoles ;
- o Permettre l'implantation d'installations d'intérêt collectif ou de services publics ;
- o Maintenir la qualité paysagère ou architecturale du zonage.

#### 2.1.4 LES ZONES NATURELLES « N»

# Rappel de l'article R. 123-8

Les zones naturelles et forestières sont dites «zones N». Peuvent être classés en zones naturelles et forestières, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raisons soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment d'un point de vue esthétique, historique, écologique...

#### Description de la zone :

Les zones N correspondent à des secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique,

historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

# Elles sont divisées en :

o Secteur N : Zone de protection, motivée par la qualité des sites, espaces et milieux naturels et des paysages ainsi que la prévention des risques d'inondation. Toute urbanisation en est exclue, à l'exception des constructions et installations liées et nécessaires à l'exploitation forestière. Les constructions, installations et/ou équipements techniques nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif peuvent y être admis sous réserve de ne pas porter atteinte à la préservation de ces espaces

- ou milieux. De même, peuvent être admis les chemins pour les piétons et les cycles et les objets de mobilier urbain destinés à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux (bancs, panneaux d'information, parcours sportifs...);
- o Secteur **NI** : Zone naturelle réservée à l'accueil d'activités légères de loisirs, de sports et d'hébergement de plein air dans des secteurs de la commune présentant un caractère d'espace naturel ;
- o Secteur **Nh**: Zone correspondant à des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée, dans l'espace rural, pouvant admettre des évolutions des habitations et activités existantes compatibles avec cet habitat, à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages. Les évolutions des constructions admises doivent s'insérer au mieux dans l'environnement et doivent être compatibles avec le maintien du caractère naturel des zones. Le changement de destination des constructions dans ces zones n'est pas systématiquement admis, de même que les extensions des constructions existantes. Ils peuvent être refusés dès lors qu'ils compromettent ou font peser des contraintes plus fortes sur l'activité agricole. Dans ce secteur, l'exploitation des terres agricoles peut s'y poursuivre : cultures, pâtures, épandages...et dans le respect des règles sanitaires en vigueur ;
- o Secteur **Np** : Zone soumise à une protection stricte en raison de la richesse et de la sensibilité du site naturel et/ou de son intérêt patrimonial ;
- o Secteur Ny: Zone d'activités n'ayant pas vocation à perdurer vu la sensibilité du secteur. Les évolutions des constructions admises doivent s'insérer au mieux dans l'environnement et doivent être compatibles avec le maintien du caractère naturel des zones à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages;
- o Secteur **Nzh**: Zone naturelle correspondant aux milieux humides à protéger.

# ♦ Finalité et justification de la zone :

# L'ensemble des règles vise à assurer :

- o La préservation du patrimoine bâti en autorisant la réhabilitation des éléments représentatifs de l'architecture rurale locale ;
- o La cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et la présence de tiers ;
- o La préservation du paysage et de la valeur écologique.

# 2.1.5 LES ESPACES BOISES CLASSES A CONSERVER, A PROTEGER OU A CREER

Le PLU prévoit le classement du patrimoine boisé de la commune en vue de sa conservation et de sa régénération, au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Environnement, pour les ensembles boisés et les ensembles présentant un intérêt paysager et écologique.

Ce classement implique réglementairement :

- Une autorisation pour les coupes et les abattages d'arbres (sauf s'il s'agit d'arbres dangereux ou de bois morts) ;
- L'interdiction de défrichement ;
- L'interdiction de tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements.

#### 2.1.6 PATRIMOINE BATI ET ELEMENTS DE PAYSAGE A PROTEGER

En application des articles L.123-1 et R. 123-1 du Code de l'Urbanisme, le patrimoine bâti et les éléments de paysage à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique peuvent être identifiés et localisés sur les documents graphiques du PLU et, le cas échéant, définir des prescriptions de nature à assurer leur protection...

Certaines haies sont protégées en qualité d'éléments du paysage à protéger. Le report de ces haies sur le plan de zonage de la commune a été réalisé principalement à partir d'un relevé de terrain rigoureux et en concertation avec les agriculteurs.

☼ Tous travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage identifié au plan de zonage du PLU, en application de l'article L. 123-1-7°, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable des installations et travaux divers.

#### 2.2- EVOLUTION COMPARATIVE DE LA SUPERFICIE DES ZONES

En hectares	P.O.S.1	P.L.U.2
Zones urbaines	22,3	38,4
Ua		5,0
Ub		26,2
Ubi		1,1
Uh		4 ,9
Uy		1,2
Zones à urbaniser	10	23,7
1AUb		12
2AU		4
2AUy		7,7
Zones agricoles	2 778	2 519,7
A		2 469,2
Aa		50,5
Zones naturelles	130	416,7
N	100	332,9
NI		4,3
Nh		27,0
Np		25,4
Ny		1,9
Nzh		25,2
Dont EBC	120	120
TOTAL de la surface communale	2 940,3	2 998,5

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Calcul de surface issu du zonage du POS.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Calcul de surface issu de la surface cadastrée.

#### 2.3- DU PADD AU ZONAGE ET AU REGLEMENT

Orientations générales du PADD	Traduction graphique	Traduction réglementaire
Orienter le développement démographique de la commune  In objectif de 1 020 habitants en 2015  Prévoir l'accueil des habitants correspondant au projet démographique  Favoriser un équilibre social de la commune	- « 1AUb » : habitat de type pavillonnaire	Art. AU2 : vocation principale d'habitat sous forme d'opération d'ensemble Art. AU 10 : règle de hauteur adaptée aux constructions environnantes
Maîtriser l'urbanisation et économiser l'espace  ■ Affirmer l'identité de la commune  ■Développer l'urbanisation sur les marges du bourg  ■ Favoriser la densification des espaces délaissés	<ul> <li>distinction morphologique entre les différentes zones « U » de façon à préserver la typologie urbaine et la densité</li> </ul>	Art. 6, 9, 10 et 11 de la zone U établis en fonction de la forme urbaine initiale et dans le respect du caractère typique du bâti

Orientations générales du PADD	Traduction graphique	Traduction réglementaire
Sécuriser les déplacements et développer les liaisons douces  Sécuriser les déplacements et aménager qualitativement Matérialiser les entrées de ville Aménager les carrefours dangereux  Développer des liaisons douces	■ Emplacement Réservé pour la création de voie de desserte, de parc de stationnement et de cheminements piétonniers  ■ mise en place d'un réseau de liaisons douces avec les cheminements existants et à créer  ■ liaisons douces inscrites aux orientations d'aménagement	Art. U3 : les dispositions relatives aux accès et aux voiries veillent à la sécurité des usagers  Art. U12 : les places de stationnement doivent être réalisées en dehors des voies publiques
Conforter le tissu économique local  Assurer la viabilité économique de l'activité agricole	■ les zones à urbaniser sont inscrites dans les secteurs où les enjeux agricoles sont les moins importants  ■ la zone « A » protège les terres agricoles de la commune en raison de leur potentiel agronomique, biologique et économique et le pastillage en « Nh » permet sous certaines conditions les extensions à usage d'habitations de tiers	Art. A1 : les occupations et utilisations du sol doivent être compatibles avec l'activité agricole
■ Soutenir l'activité économique	■ la zone « Uy » permet la construction et les extensions des activités existantes	Art. U1 : toute nouvelle construction à usage d'habitation est interdite

Orientations générales du PADD	Traduction graphique	Traduction réglementaire
Préserver et valoriser les qualités et l'identité du cadre de vie	■ le zonage en « Nzh » permet de protéger les zones humides	Art. N1 : interdiction  d'exhaussements, affouillements et drainages dans les zones humides
■ Intégrer des préoccupations d'environnement	■ création d'un Emplacement Réservé pour un nouveau lagunage	Art. 4 : obligation pour toute construction en zone U de se raccorder au réseau d'assainissement collectif ; et assainissement autonome à mettre en place dans les zones Net A
	■ report de la zone inondable au plan de zonage	Art. U1 : en sous secteur Ubi toute nouvelle construction quelque soit l'usage  Art. U2 : en sous secteur Ubi, extension limitée des constructions existantes
■ Protection de l'environnement	■ les Espaces Boisés Classés sont répertoriés dans le plan de zonage  ■ protection des haies au titre des éléments du paysage à protéger L 123.1.7 du code de l'Urbanisme  ■ création d'une zone « Np » en raison de la qualité paysagère et de l'intérêt écologique de la faune et de la flore (ZNIEFF)	Art. N1 : irrecevabilité des demandes de défrichement dans les EBC Art. N2 : autorisation préalable pour tout travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage identifié au plan de zonage Art.6, 9, 10 et 11 des zones U et AU établis dans le respect du caractère typique du bâti

■ Intégrer l'activité dans le tissu urbain	•	
du patrimoine bâti traditionnel	■ le secteur « Nh » autorise la réhabilitation et le changement de destination (sous couvert de ne pas être inscrit dans le périmètre de protection d'une exploitation agricole)	dispositions relatives aux plantations veillent à l'intégration paysagère et l'utilisation de
	accueillir les activités de loisirs, de	Art. N2 : en sous secteur NI sont autorisées les aires naturelles de camping conformément à la réglementation en vigueur

#### 2.4- COMPATIBILITE AVEC LES LOIS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Le P.L.U. de Lanrelas, son P.A.D.D., ainsi que ses orientations d'aménagement ont été élaborés dans un souci de compatibilité avec les lois d'aménagement et d'urbanisme ainsi qu'avec les prescriptions nationales prises pour leur application.

La prise en compte par le P.L.U. des lois relatives à l'aménagement du territoire et à l'environnement s'est faite dans les divers documents.

#### 2.4.1 L'ARTICLE L. 110 DU CODE DE L'URBANISME

Le projet communal prend en compte les besoins en matière d'habitat, d'activité, de déplacement en ayant une gestion économe de l'espace afin de préserver la qualité environnementale de son territoire. Le PLU est compatible avec les dispositions de cet article puisqu'il propose un développement urbain maîtrisé en fonction de besoins identifiés dans le diagnostic en ouvrant à l'urbanisation selon un phasage défini au préalable.

#### 2.4.2 L'ARTICLE L. 121-1 DU CODE DE L'URBANISME

Cet article se décline selon les points suivants :

- Un développement urbain maîtrisé et équilibré ;
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale ;
- Une gestion économe de l'espace en fonction des besoins.

Les principes issus de cet article sont respectés dans le P.L.U. :

- les futures zones d'urbanisation à vocation d'habitat ou d'activités se font exclusivement dans la continuité de l'espace urbanisé, en évitant un développement linéaire banal le long des axes de communication ;
- la diversification de l'offre foncière et immobilière afin d'assurer la mixité sociale :
- un phasage des zones d'urbanisation afin de définir des réserves foncières urbanisable en tant que de besoins, en favorisant l'urbanisation des zones en contact direct avec les zones urbaines équipées ;

- une gestion des conflits d'usage et d'intérêt selon la vocation des sols, les activités générant des nuisances et des risques seront éloignées ;
- le recensement des sièges et des bâtiments d'exploitation agricole et la préservation de zones agricoles vastes pour assurer la pérennité des exploitations agricoles ;
- la limitation des constructions et des extensions dans les zones rurales (pastillage en Nh) pour permettre un développement satisfaisant de l'activité agricole ;
- la protection des zones inondables et des zones humides dans lesquelles aucune construction n'est autorisée :
- la protection adaptée des boisements et des haies présentant un intérêt majeur au titre de l'article L.130- 1 du Code de l'urbanisme (Espaces Boisés Classés ou EBC)

#### 2.4.3 L'ARTICLE L. 123-1 DU CODE DE L'URBANISME

Les principes généraux de maîtrise de l'évolution de la commune sont respectés dans ce document d'urbanisme puisqu'il a été élaboré en tenant compte des contraintes d'urbanisation existant sur le territoire et des potentialités de développement à long terme selon la notion du développement durable.

La définition d'un zonage et d'un règlement tenant compte des servitudes d'utilité publique, des risques naturels et technologiques ainsi que la préservation de la qualité paysagère répond aux obligations édictées dans cet article :

- la délimitation des zones urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles en fonction de la vocation principale de la zone ainsi que de la définition d'un règlement adapté, en fonction des caractéristiques urbaines et paysagères locales, pour chaque zone se déclinant selon les points suivants: les occupations interdites ou admises sous condition, l'implantation des constructions, leur destination, leur nature, leur aspect extérieur et les aménagements de leur abord ;
- une hiérarchisation dans le classement des zones naturelles fonction de leur valeur et de leur sensibilité paysagère et environnementale.

La commune n'est pas concernée par un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), un Schéma Directeur (SD), un Plan de Déplacements Urbains (PDU) ou un Plan Local de l'Habitat (PLH).

# 2.4.4 LOI SUR LA PROTECTION DE LA NATURE DU 10 JUILLET 1976 ET LOI SUR LES PAYSAGES DU 8 JANVIER 1993

 Protection des écosystèmes, espaces verts, milieux, sites et paysages naturels Les Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) présentes sur la commune de Lanrelas sont protégées par le sous-secteur « Np » correspondant à une zone soumise à une protection stricte en raison de la richesse et de la sensibilité du site naturel et/ou de son intérêt patrimonial.

 Protection des sites, des paysages urbains, du patrimoine bâti et des sites archéologiques

Douze sites archéologiques sont recensés sur le territoire communal :

N° d'EA	Lieu dit carte IGN	Chrono début	Chrono fin	Vestiges	Parcelles	Protection
1	LA GLINAIS	Néolithique	Néolithique	Menhir	1993 : ZL.100. ;	2
2	Bransihan	Moyen-âge classique	Moyen-âge classique	Motte castrale	1993: YC.114c;114e;Y C.116b;YC63a.; YC.63b	2
3		Néolithique	Néolithique		NON LOC;	Pour information
4	ROUAUDEL	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988 :ZB.18. ;ZB. 19. ;ZB20. ;	1
5	GUILLERIEN	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988 :ZC. 106.;	Pour information
6	LE BŒUF	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988 :ZC.11. ;	1
7	LE PONT GESBERT	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Fossé Organisation du territoire	1988:YC.54a. ;Y C.54b. ;	1
8	GRASLAN	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988 :YC.2. ;	1
9	LE BŒUF	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988 :ZB.153. ;	Pour information
10		Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos (système d')	1988 :YC.116a.;	1
11	LA VILLE GUENEU	Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos (système d')	1988 :ZD.10. ;ZD. 8. ;ZD.9. ;	1
12		Epoque indéterminée	Epoque indéterminée	Enclos	1988 :ZC.23 ;	1

Ils sont reportés sur le plan de zonage du PLU afin de les préserver de toute dégradation inopportune.

#### 2.4.5 LOI SUR L 'EAU DU 3 JANVIER 1992

Le P.L.U. respecte les articles L.210-1 et suivants du Code de l'Environnement au regard des objectifs fixés par la commune pour améliorer la qualité de l'eau.

- le rattachement à l'assainissement collectif de l'ensemble de la zone urbaine y compris les futures zones d'urbanisation ainsi que certains hameaux ;
- le repérage des zones humides conformément à l'inventaire réalisé ;
- la prise en compte des orientations du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Rance-Frémur avec le zonage des abords des cours d'eau et des zones humides.

# 2.4.6 LOI SUR L'AIR ET L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE DU 30 DECEMBRE 1996

Cette loi insiste sur les conditions permettant de maîtriser les besoins de déplacements (...) et de prévenir les pollutions et les nuisances de toute nature.

Le P.L.U. intervient dans l'esprit de cette loi :

- Les circulations piétonnes et cyclistes sont sauvegardées et de nouvelles liaisons douces sont aménagées afin de s'inscrire à l'échelle communale (desservant à la fois le centre, certains hameaux et la campagne) et intercommunale ;
- Les activités nuisantes sont éloignées du centre-ville et des zones d'habitation, ou à défaut, ne pourront être pérennisées dans le centre bourg.

# 2.4.7 LOI RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU 2 FEVRIER 1995

La « Loi Barnier » modifie en particulier la loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

Elle instaure les Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles.

En l'absence de tels documents, le PLU doit prendre en compte l'existence des risques.

En ce qui concerne le risque inondation, une circulaire de janvier 1994 définit les modalités de sa prise en

#### compte:

- Interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses,
- Préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues pour ne pas aggraver les risques pour les zones situées en amont et en aval,

Sauvegarder l'équilibre des milieux dépendants des petites crus et la qualité des paysages souvent remarquables du fait de la proximité de l'eau et du caractère encore naturel des vallées concernées.

Le PLU respecte ces modalités en reportant la zone inondable issue de l'Atlas des Zones Inondables et en y interdisant toute nouvelle construction.

#### 2.5- RESPECT DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Le PLU tient compte de l'ensemble des servitudes grevant le territoire communal.

#### 2.5.1 SERVITUDES FIGUREES AU PLAN

#### ■ Servitude pour la protection des monuments historiques (AC1)

- o <u>Nature</u>: obligation pour tout propriétaire de biens de solliciter l'accord préalable du service responsable pour toute restauration, travaux, démolition, modification ou changement d'affectation
- o <u>Date d'établissement</u> : Inventaire Monuments Historiques du 13 février 1992 o <u>Localisation</u> : Château de Lozier (commune de Plumaugat)
- o <u>Service responsable</u> : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Côtes d'Armor

#### ■ Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques (I4)

- o <u>Nature</u>: servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres
- o <u>Date d'établissement</u>: loi du 15 juin 1906 (art. 12) modifiée. Décret n°70.492 du 11 juin 1970 modifié par décret n°85.1109 du 15 octobre 1985
- o <u>Localisation</u>: réseau basse tension (BTs ou BTa), réseau de distribution publique HTA, réseau d'alimentation générale HTB (>63 000 volts), ainsi que la ligne HTB (THT 400 KV) exploitée en 225 KV: Trégueux-Domloup.
- <u>Service responsable</u>: Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) 9 rue du Clos Courtel - CS 34308 - 35043 Rennes Cedex o <u>Service exploitant</u>: EDF - Délégation régionale Bretagne - 7, rue Maillard de la Gournerie, TSA 43935 35039 Rennes cedex

#### 2.5.2 SERVITUDES NON FIGUREES AU PLAN

- Servitude d'écoulement des eaux nuisibles attachée aux travaux d'assainissement des terres par le drainage (A6)
  - Nature : la servitude d'écoulement des eaux nuisibles à travers des fonds voisins est une servitude qui découle du droit de propriété sur un fonds de terre. Elle ne peut jouer qu'au profit des propriétés rurales. Tout propriétaire qui veut assainir son fonds par le drainage ou tout autre mode d'assèchement peut, moyennant une juste et préalable indemnité en conduire les eaux souterraines ou à ciel ouvert à travers les propriétés qui séparent son fonds d'un cours d'eau ou de toute autre voie d'écoulement. Sont exceptés de cette servitude les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenants aux habitations.
  - o <u>Date d'établissement</u> : loi du 10 juin 1854 reprise et codifiée par les articles L.152 et R. 135 à 138 du Code Rural
  - o Localisation : ensemble des fonds de terre de la commune
  - o <u>Service responsable</u>: Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) -1 rue du Parc -BP 2256 22022 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
- Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement (PT3)
  - o <u>Nature</u> : le tracé de la ligne est arrêté par décision préfectorale, qui autorise toutes opérations comportant l'établissement, l'entretien et la surveillance de la ligne.
    - Droit pour l'administration d'établir des supports à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, sur les toits et terrasses des bâtiments si l'on peut y accéder de l'extérieur, dans les parties communes des propriétés bâties à usage collectif.
  - o <u>Etablissement</u>: Code des Postes et des télécommunications, articles L.46 à L.53, et R.21 à D.408 à D.411
  - Localisation : la commune est traversée par le câble de télécommunication n°
     22 37 du réseau régional et RG 061
  - o Service exploitant : France Télécom

# ■ Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public (PT4)

- o <u>Nature</u> : travaux élagage des plantations qui gênent ou risquent de gêner le bon fonctionnement du réseau de télécommunications
- o Etablissement: Code des Postes et des télécommunications, articles L.65-1
- o <u>Localisation</u> : ensemble du réseau de télécommunications empruntant le domaine public
- o Service exploitant : France Télécom

# ■ Servitude aéronautique établie à l'extérieur des zones de dégagement des aérodromes (T7)

- o <u>Nature</u>: à l'extérieur des zones grevées de servitudes de dégagement, l'établissement de certaines installations qui, en raison de leur hauteur (hauteur supérieure à 50 mètres), pourraient constituer des obstacles à la navigation aérienne est soumis à une autorisation
- o <u>Etablissement</u>: arrêté du 25 juillet 1990, Code de l'Aviation Civile, Code de l'Urbanisme (article L.421.1, L.422.2, R.421.38.13
- o Localisation: territoire communal
- o <u>Service responsable</u> : Ministre chargé de l'aviation civile et Ministre chargé des armées

#### 2.6- EQUIPEMENTS PUBLICS

#### 2.6.1 EMPLACEMENTS RESERVES (ER)

Les emplacements réservés découlent directement de la stratégie d'aménagement retenu par la commune. Ils concernent les secteurs où des opérations d'intérêt général ont été envisagées, à court et moyen terme, et correspondent à :

- Création de desserte automobile ;
- Aménagement et création de cheminements piétons.

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie Approximative en m <sup>2</sup>
1	Aménagement et rectification du chemin départemental n°46 dans le secteur de « La Guenais »	Département	14 500 m <sup>2</sup>
2	Aménagement et rectification du chemin départemental n°61 dans les secteurs du « Groslan » et « Lescouët »	Département	10 000 m <sup>2</sup>
3	Aménagement et rectification du chemin départemental n°52 entre « Le Pont Gesbert » et « La Ville Odie »	Département	6 700 m <sup>2</sup>
4	Terrain réservé pour l'extension du lagunage	Commune	27 400 m <sup>2</sup>
5	Terrain réservé pour l'agrandissement de l'école	Commune	1 100 m <sup>2</sup>
6	Terrain réservé pour la création d'un parking pour l'école	Commune	901 m <sup>2</sup>
7	Terrain réservé pour la création d'un parking pour la cantine et la halte garderie	Commune	610 m <sup>2</sup>
8	Terrain réservé pour la création d'un parking pour la Mairie	Commune	900 m <sup>2</sup>
9	Terrain réservé pour la création d'un parking et de liaisons douces	Commune	8 200 m <sup>2</sup>
10	Voie de désenclavement routière pour l'accès à la zone d'urbanisation du « Clos Fleuri »	Commune	420 m <sup>2</sup>

#### 2.6.2 CHEMINEMENTS PIETONNIERS

Les cheminements piétons existants sont reportés au plan de zonage. Il s'agit des passages piétonniers existants dans les différents quartiers ainsi que les sentiers répertoriés au PDIPR et en GR.

Cette protection des chemins contribue à la découverte et la conservation du patrimoine rural de la commune.

Des cheminements piétons à créer sont aussi répertoriés au plan de zonage afin de compléter le maillage des liaisons douces.

Leur tracé est cohérent avec les orientations du P.A.D.D. et les déclinaisons des différentes Orientations d'Aménagement.



# PARTIE 4 - INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU P.L.U. ET PRISE EN COMPTE DE LA PRESERVATION ET DE LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

#### 1- MILIEU NATUREL

#### 1.1- LE RELIEF

#### Impacts

- L'aménagement des différents secteurs d'urbanisation future s'adaptera au relief existant :
- Les secteurs d'habitation s'étendent en dehors des fonds de vallées et ne nécessiteront pas de remblais;
- Les zones d'urbanisation future du bourg sont localisées en continuité des zones agglomérées existantes. Leur impact sur le paysage sera par conséguent moins important.

#### Mesures compensatoires

- Le règlement du P.L.U. précise que les constructions nouvelles, les aménagements et les extensions de bâtiments existants doivent présenter une simplicité de volumes s'intégrant dans l'environnement et s'adapter au relief du terrain ;
- Un soin particulier sera apporté à l'aspect général des constructions (hauteurs, matériaux, couleurs) compte tenu de la qualité du site et de la situation des secteurs d'urbanisation future (secteurs de transition entre l'espace bâti et le milieu naturel et situation en entrée de ville);
- Des plantations sont prévues en périphérie et à l'intérieur de ces secteurs de façon à recréer un maillage bocager favorisant l'intégration du bâti dans le site.

#### 1.2- L'HYDROGRAPHIE ET L'HYDROLOGIE

#### Impacts

- L'aménagement des secteurs aura pour conséquence un changement superficiel du sol : disparition des prés et des champs, imperméabilisation de nouvelles surfaces provoquant un ruissellement plus important des eaux de pluies ;
- L'extension de l'urbanisation a comme principal impact de développer les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable;

#### Mesures compensatoires

- Dans le centre et les zones d'extension, le sous-sol sera protégé par le réseau d'assainissement collectif qui sera étendu aux nouveaux quartiers avec un système séparatif.
- Les eaux usées et eaux pluviales seront reprises par ce réseau (se reporter aux "Annexes Sanitaires" du P.L.U.);
- Les sites d'urbanisation future sont tous situés en dehors des zones humides et des zones inondables.

#### 1.3- LA VEGETATION

#### Impacts

- L'extension de l'urbanisation risque d'engendrer la disparition de la végétation existante, comme la suppression de certaines haies, par exemple ;
- La végétation dans les futurs quartiers d'habitation sera modifiée par l'apparition d'une nouvelle végétation dans les jardins privatifs et les espaces verts publics.

#### Mesures compensatoires

- La délimitation des zones d'urbanisation future tient compte du parcellaire existant ainsi que de la présence des haies afin de favoriser leur maintien, conformément aux dispositions des Orientations d'Aménagement;
- Les haies et arbres intéressants sont indiqués comme "éléments remarquables du paysage à protéger".
- Le P.L.U. prévoit la création d'espaces tampons à boiser ("plantations à réaliser") entre les secteurs urbanisés et à urbaniser, d'une part, et le milieu agricole ou naturel d'autre part.
- Les règles de plantation du P.L.U. (article 13) incitent, en cas de construction, à la préservation ou au renforcement des plantations existantes ainsi qu'à la mise en place de nouvelles plantations d'essences locales variées.

#### 1.4- LA FAUNE

#### Impacts

 Des déplacements et des modifications des mouvements de la faune sur les sites d'extension du bourg et les zones d'activités sont prévisibles.

#### Mesures compensatoires

- Les terrains à vocation d'urbanisation future ne comportent aucune spécificité faunistique ;
- Dans la campagne, le classement par le P.L.U. des espaces boisés ainsi que la protection de certaines haies ont pour objet la préservation de la faune qui les habite ou les fréquente.
- Les Z.N.I.E.F.F. ont été classées en Np, secteur de protection stricte de l'environnement.

#### 1.5- LES PAYSAGES ET SITES NATURELS DE VALEUR

#### Impacts

 L'implantation insuffisamment maîtrisée de nouvelles constructions, agricoles ou non, présente le risque de porter atteinte aux sites et paysages naturels, ou de faire disparaître certains éléments de paysage.

#### Mesures compensatoires

- Suppression des risques de constructions éparses non agricoles qui compromettent les activités agricoles et portent atteinte à l'environnement. La zone agricole A protège les agriculteurs contre une progression anarchique de l'urbanisation :
- Dans le secteur Nh, prise en compte du patrimoine bâti par l'aménagement et l'extension possibles des bâtiments existants, sous réserve de la préservation de la qualité architecturale de ces derniers. Le règlement impose l'utilisation de matériaux neutres et prévoit l'obligation de planter (art. 11);
- Dans le secteur NI, possibilité d'équipements légers de loisirs, sports et hébergement de plein air ne portant pas atteinte à la qualité du paysage ;
- Protection des vallées de la Rance et de la Rosette ;
- Classement des principaux espaces boisés.

- Préservation de nombreux "éléments de paysage", bâtis ou naturels, repérés sur les plans de zonage du P.L.U. (dont les haies les plus intéressantes).
- Protection des chemins de randonnée pédestre, et de promenade, participant à la découverte du paysage de la commune et à sa mise en valeur.

#### 2- MILIEU HUMAIN

#### 2.1- LES ACTIVITES AGRICOLES

#### Impacts

- L'urbanisation future entraînera une disparition de certaines pâtures et terres agricoles aux abords du bourg.
- Les extensions du bourg provoqueront le report des zones d'épandages de lisiers et l'éloignement des bâtiments nécessaires à l'activité agricole.

#### Mesures compensatoires

- En limite du bourg ainsi qu'en périphérie, les exploitations agricoles concernées ne seront pas mises en difficultés par une amputation trop importante (notamment en %) de leurs terres dans la mesure où les terrains à urbaniser sont situés en continuité du bâti existant. De plus, les terrains engendrant une extension du bourg ne seront pas urbanisés en même temps.
- Dans la campagne, l'interdiction de toute nouvelle construction non strictement liée et nécessaire à l'exploitation agricole en zone A, celle de toute nouvelle construction à vocation d'habitat ou d'activités dans le secteur Nh auront un impact positif pour la protection des terres et activités agricoles.
- La réglementation des épandages de lisiers et des bâtiments d'exploitation agricole permettra d'éviter les conflits entre le milieu urbain et le milieu agricole, à proximité des hameaux.

#### 2.2- LE PAYSAGE ET LE SITE BATIS

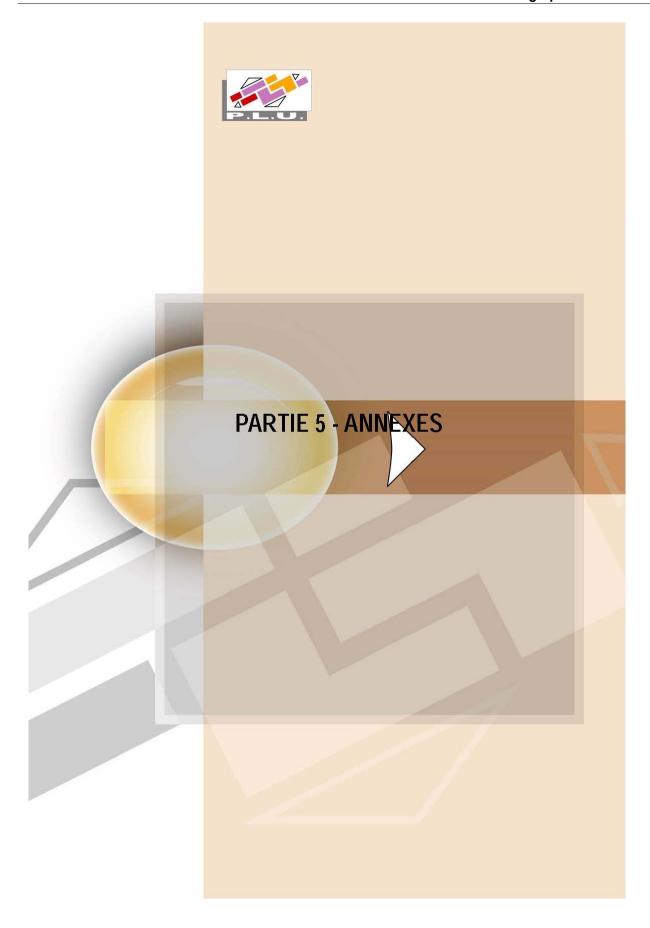
#### Impacts

Dans les zones urbaines, l'impact sur le paysage devrait être limité car le P.L.U. prend en compte l'état existant du bâti, dans son aspect le plus positif, comme fondement de réflexion pour la définition des règles de formes urbaines.

■ En périphérie, la perception de l'architecture locale sera modifiée à terme. En effet, les nouveaux quartiers d'habitation seront plus ou moins visibles dans le paysage selon leur situation, notamment aux entrées de bourg ou sur les axes routiers.

#### Mesures compensatoires

- La distinction effectuée par le P.L.U. entre les zones Ua et Ub a pour objet de préserver les caractéristiques urbanistiques et architecturales particulières du centre ancien.
- Sur l'ensemble des zones Ua et Ub, les hauteurs des constructions sont limitées et les règles d'implantation et d'architecture sont définies à partir de l'analyse du tissu urbain existant.
- Les éléments bâtis et naturels les plus remarquables de la commune sont protégés par le P.L.U.
- Le P.L.U., en organisant l'urbanisation future en continuité de l'existant et en prévoyant de nouvelles voies de desserte, empêchera ou limitera les risques de développement anarchique de la zone agglomérée. De plus, l'obligation faite d'urbaniser ces secteurs 1AUb dans le cadre d'opération d'ensemble avec un schéma d'aménagement pour chaque secteur (Cf. Orientations d'Aménagement) favorisera une meilleure intégration des nouveaux quartiers dans le site bâti.
- Les emplacements réservés pour des aménagements de carrefours ainsi que pour des améliorations ou des créations de voies permettront de renforcer la sécurité sur les principaux axes.
- Les zones d'extension à vocation d'activités seront éloignées des quartiers d'habitation de façon à en limiter les nuisances (nuisances visuelles, sonores, trafic de poids lourds, ...).
- L'urbanisation de ces zones doit comporter des aménagements paysagers afin de réduire leur impact visuel.
- Dans la campagne, les dispositions du P.L.U. auront un impact positif en interdisant toutes nouvelles constructions non agricoles en zone A et en permettant la préservation des bâtiments anciens existants de qualité en autorisant leur utilisation pour des activités dans le secteur Nh.



**ANNEXE 1 : Fiches ZNIEFF** DIREN Bretagne

Etang de Lozier 01/01/1984 Le Rocher et les Aulnaies 01/01/1991

ANNEXE 2 : Sites et sols pollués DRIRE Bretagne - Base de données BASIAS – 2007

**ANNEXE 3 :** <u>Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)</u> Préfecture des Côtes d'Armor – 2005

ANNEXE 4: Atlas des Zones Inondables DIREN Bretagne -19/11/2003

ANNEXE 5 : Fiches descriptives des zones humides DCI Environnement - février 2007

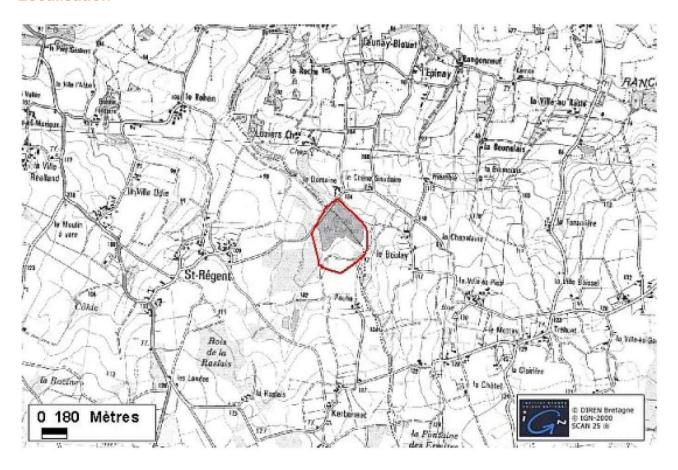
# **ANNEXE 1:**

# **Fiches ZNIEFF**



#### Znieff: Etang de lozier

#### Localisation



Date: 01/01/1984 Code: 00000048

Auteur: EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE.

Type de ZNIEFF : 1 Superficie (en ha) : 13





Altitude maximale: 100

male: 95

Description : Etang à pente faible et fond très vaseux.\* Intérêt botanique:-ceintures de végétation bien marquées sur les 3/4 du pourtour duplan d'eau.- présence d'une espèce protégée par arrêté du 20/01/82, Pilulariaglobulifera (Pilulaire).\* Intérêt ornithologique: nidification du Râle d'eau, du Foulquemacroule, du Phragmite aquatique.

#### Liste des communes concernées (département) :

- Lanrelas (22)
- Plumaugat (22)

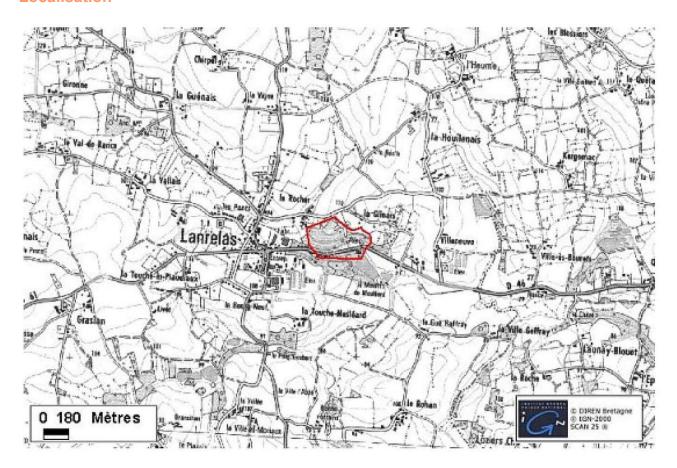
Copyright Diren Bretagne - 2003 : Tout utilisateur des données de ce site reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisations des données.





#### Znieff: Le rocher et les aulnaies

#### Localisation



Date: 01/01/1991 Code: 00000541

**Auteur**: EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE.

Type de ZNIEFF: 1 Superficie (en ha): 9





Altitude maximale: 100

male: 85

**Descriiption :** Cours d'eau (chaos rocheux) et boisements. \* Intérêt botanique : grande richesse en espèces végétales (120 recensées), en particulier des plantes de sous-bois. Mousses des chaos rocheux dont l'étude exhaustive reste à entreprendre.

Liste des communes concernées (département) :

- Lanrelas (22)

Copyright Diren Bretagne - 2003 : Tout utilisateur des données de ce site reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisations des données.



# **ANNEXE 2:**

# Sites et sols pollués

#### Inventaire d'anciens sites industriels et activités de services - BASIAS

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Etat d'occupatio n du site	Etat de connaissanc e		Y Lambert II étendu (m)
BRE2200836	LE MOINE Pierre, ferblantier-soudeur		Lieu dit Treponnais (la)	LANRELAS (22114)	Activité terminée	Inventorié	254350	2371559
BRE2200998	BELLEC Jean / GALIVEL François, garage		Lieu dit Treponnais (la)	LANRELAS (22114)	Activité terminée	Inventorié	256173	2371605
BRE2200888	LEBAS Francis, station service et forge	ESSO Standard	Lieu dit Treponnais (la) Lieu dit Ponts (les)	LANRELAS (22114)	Activité terminée	Inventorié	256248	2371733
BRE2200471	TERTRAIS Michel / TEFFAINE/BINARD Armand, garage cycles et station service		Lieu dit Treponnais (la) Lieu dit Ponts (les)	LANRELAS (22114)	Activité terminée	Inventorié	256365	2371511
BRE2201928	LANRELAS, commune de, DOM		Lieu dit Treponnais (la) Lieu dit Ponts (les) Lieu dit Roche (la)	LANRELAS (22114)	Activité terminée	Inventorié	256534	2371485
BRE2201929	X, DOM		Lieu dit Treponnais (la) Lieu dit Ponts (les) Lieu dit Roche (la) Lieu dit Rocher (le)	LANRELAS (22114)	Activité terminée	Inventorié	256754	2371718
BRE2201739	LANRELAS, commune de, DOM		Lieu dit Treponnais (la) Lieu dit Ponts (les) Lieu dit Roche (la) Lieu dit Rocher (le) Lieu dit Raslais (la)	LANRELAS (22114)	Activité terminée	Inventorié	257378	2368272

### ANNEXE 3:

# <u>Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)</u>

Nom exploitant	Prenom	Adresse	Commune	Lieu dit exploitation	Commune	Type	Famille
BECHU	RENE	LA TOUCHE MELEARD	LANRELAS	LA TOUCHE MELEARD	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
BIARNAIS	CAROLL	LA VALLEE	LANRELAS	LA VALLEE	LANRELAS	Déclaration	CHIENS
BOIVANT	WOW	VILLE D'AVAL	LANRELAS	VILLE D'AVAL	LANRELAS	Déclaration	BOVINS
BRISORGUEIL	CHRISTIAN	LA VALLAIS	LANRELAS	LA VALLAIS	LANRELAS	Déclaration	BOVINS
CHEVALIER	LOIC	LES BROUSSETTES	LANRELAS	LES BROUSSETTES	LANRELAS	Autorisation	VOLAILLES
CHEVALIER	LOIC	LES BROUSSETTES	LANRELAS	LES BROUSSETTES	LANRELAS	Autorisation	PORCINS
DAVY	HENRI	VILLE LOUAIS	LANRELAS	VILLE LOUAIS	LANRELAS	Déclaration	VL (1)
DOUARD	JOELLE	LA TOUCHE ES PIAUDIA	LANRELAS	LA GRAVELLE	LANRELAS	Déclaration	BOVINS
EARL DE GUILLERIEN		GUILLERIEN	LANRELAS	GUILLERIEN	LANRELAS	Déclaration	7
EARL DE GUILLERIEN		GUILLERIEN	LANRELAS	GUILLERIEN	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
EARL DE LA DEUVE		LA DEUVE	LANRELAS	LA DEUVE	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
EARL DE LA DEUVE		LA DEUVE	LANRELAS	LA DEUVE	LANRELAS	Déclaration	۸F
EARL DE LA VILLE ES MORIAUX		LA VILLE ES MORIAUX	LANRELAS	LA VALLEE	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
EARL DE LA VILLE ES MORIAUX		LA VILLE ES MORIAUX	LANRELAS	LA VILLE ES MORIAUX	LANRELAS	Déclaration	۸۲
EARL DE ST MALO	RENAULT THIERRY		LANRELAS	SAINT MALO	LANRELAS	Déclaration	VA (2)
EARL DU ROHAN	HARIVEL	LE ROHAN	LANRELAS	LE ROHAN	LANRELAS	Autorisation	PORCINS
EARL DU TEMPLE	HERVE	LE TEMPLE	LANRELAS	LE TEMPLE	LANRELAS	Déclaration	\L
EARL GUILLOME GUERIN		CITE VAL DE RANCE	LANRELAS	LA VIGNE	LANRELAS	Déclaration	VOLAILLES
EARL LA BROUSSE	LEBAS	LA BROUSSE	LANRELAS	LA BROUSSE	LANRELAS	Déclaration	۸L
EON	PASCAL	LE CHESNOT	LANRELAS	LE CHESNOT	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
FERRAND	MICHEL	L'HEUSME	LANRELAS	L'HEUSME	LANRELAS	Déclaration	VM (3)
FORGEARD	DANIEL	LE CLIN JULIEN	LANRELAS	LE CLIN JULIEN	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
FORGEARD	DANIEL	LE CLIN JULIEN	LANRELAS	LE CLIN JULIEN	LANRELAS	Déclaration	۸۲
GAEC DE LA BASSE BORGNAIS		LA BORGNAIS	LANRELAS	LE BORGNAIS	LANRELAS	Autorisation	PORCINS
GAEC DE LA BASSE BORGNAIS		LA BORGNAIS	LANRELAS	LA BORGNAIS	LANRELAS	Déclaration	BOVINS
GAEC DE LA GRAVELLE	GERARD DANIEL	LA GRAVELLE	LANRELAS	LA GRAVELLEL	LANRELAS	Déclaration	BOVINS
GAEC DE LA GRAVELLE	GERARD DANIEL	LA GRAVELLE	LANRELAS	LA GRAVELLE	LANRELAS	Déclaration	NM
GAEC DE L'ECOUBLIERE	EON-CARRE	L'ECOUBLIERE	EREAC	LE VAL DE RANCE	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
GAEC DE LESCOUET		LESCOUET	LANRELAS	LESCOUET	LANRELAS	Autorisation	PORCINS
GAEC DE L'HORTENSIA	HAMON-BOIVANT	GRASLAND	LANRELAS	GRASLAND	LANRELAS	Déclaration	N.
GAEC DES LANDELLES	LE BAS FREDERIC	LES LANDELLES	LANRELAS	LES LANDELLES	LANRELAS	Autorisation	PORCINS
GALLAND	MAURICE	VILLE ES ROUSSIAUX	LANRELAS	VILLE ES ROUSSIAUX	LANRELAS	Déclaration	۸۲
GRAVIER	MARTIAL	LES RONDELLES	LANRELAS	LE GLERU JEUNE	LANRELAS	Autorisation	VOLAILLES
GROUPE AMICE SOQUET		LE VIEUX MANOIR	LANRELAS	LA VILLE NEUVE	LANRELAS	Autorisation	VOLAILLES
GROUPE AMICE SOQUET		LE VIEUX MANOIR	LANRELAS	LE CLOS TRIGUER	LANRELAS	Autorisation	VOLAILLES
GROUPE AMICE SOQUET		LE VIEUX MANOIR	LANRELAS	LE BOIS DE LA LANDE	LANRELAS	Déclaration	VOLAILLES
(1) vaches laitières							

vaches laitières
 vaches allaitantes
 vaches mixtes

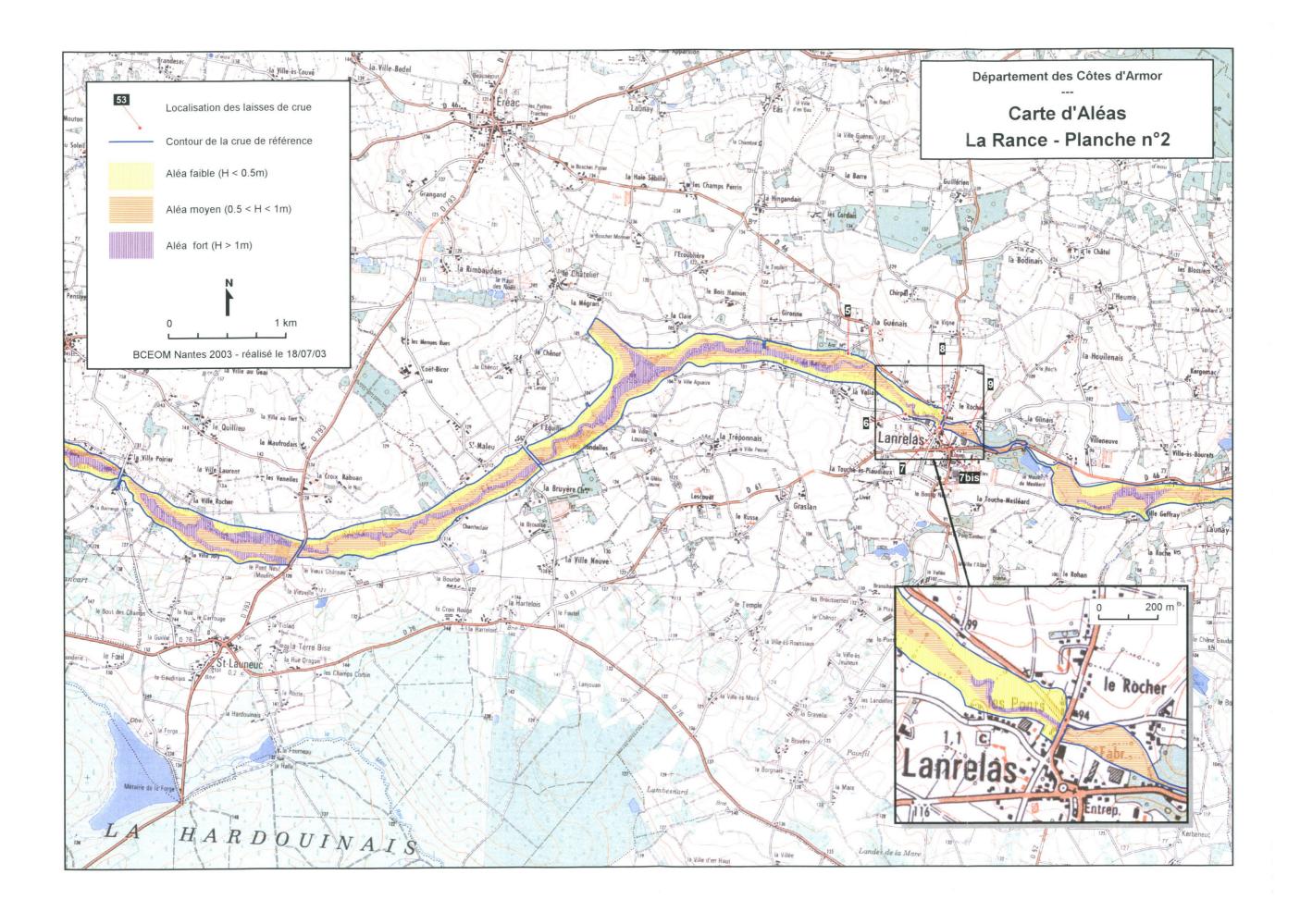
# PLU LANRELAS

Nom exploitant	Prenom	Adresse	Commune	Lieu dit exploitation	Commune	Type	Famille
GROUPE AMICE SOQUET		LE VIEUX MANOIR	LANRELAS	LANDE DU BOIS COLLET	LANRELAS	Déclaration	VOLAILLES
GROUPE AMICE SOQUET		LE VIEUX MANOIR	LANRELAS	LE CLOS BERTROUNE	LANRELAS	Déclaration	VOLAILLES
GROUPE AMICE SOQUET		LE VIEUX MANOIR	LANRELAS	LE VIEUX MANOIR	LANRELAS	Déclaration	VOLAILLES
GROUPE AMICE SOQUET		LE VIEUX MANOIR	LANRELAS	LE CLOS TRIGUER	LANRELAS	Déclaration	VOLAILLES
GUILLOUET	ROBERT	LA DEUVE	LANRELAS	LA DEUVE	LANRELAS	Déclaration	MA
HAMON	PASCAL	LA BROUSSE	LANRELAS	LA BROUSSE	LANRELAS	Déclaration	VOLAILLES
HAMONIC	ISABELLE	LE BOURG	SEVIGNAC	LE CLOS TRIGUER	LANRELAS	Déclaration	VOLAILLES
HIREL	CLAUDE	CAMBEL	LANRELAS	CAMBEL	LANRELAS	Déclaration	BOVINS
LE BAS	JEAN CLAUDE	LA HOUILNAIS	LANRELAS	LA HAOUILNAIS	LANRELAS	Autorisation	PORCINS
LE BAS	JEAN CLAUDE	LA HOUILNAIS	LANRELAS	LA HAOUILNAIS	LANRELAS	Déclaration	VL
LE BAS	MARCEL	LA BROUSSE	LANRELAS	LA BROUSSE	LANRELAS	Déclaration	N.
LE MARCHAND	PHILIPPE	RUAUDEL	LANRELAS	RUAUDEL	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
LEFEUVRE	ETIENNE-THERESE	LE PLESSIX	LANRELAS	LE PLESSIX	LANRELAS	Déclaration	NN
LEFEUVRE	ETIENNE-THERESE	RESE LE PLESSIX	LANRELAS	LE PLESSIX	LANRELAS	Autorisation	PORCINS
LEJART	GERARD	LES CORDAIS	LANRELAS	LES CORDAIS	LANRELAS	Autorisation	VOLAILLES
MAINGUY	JEAN-BAPTISTE	LA VILLENEUVE	LANRELAS	LA VILLENEUVE	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
MARCHAND	DANIEL	L'HEUSME	LANRELAS	L'HEUSME	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
MARCHAND	YVES	LA VILLE NEUVE	LANRELAS	LA VILLE NEUVE	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
MARTIN	ANDRE	KERBENEUC	LANRELAS	KERBENEUC	LANRELAS	Autorisation	PORCINS
MENARD	PATRICK	LA BARRE	LANRELAS	LA BARRE	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
NOGUES	ANNICK	CHIRPEL	LANRELAS	CLOS TRIGUER	LANRELAS	Déclaration	VOLAILLES
PATRIER	MADELEINE	LA BARRE	LANRELAS	LA BARRE	LANRELAS	Déclaration	N/
POITIER	MICHEL	LE RUSSE	LANRELAS	LE RUSSE	LANRELAS	Déclaration	7
REALLAND	JEAN	LE CHATEL	LANRELAS	LE CHATEL	LANRELAS	Autorisation	PORCINS
REALLAND	JEAN	LE CHATEL	LANRELAS	LE CHATEL	LANRELAS	Déclaration	BOVINS
REALLAND	JEAN	LE CHATEL	LANRELAS	LE CHATEL	LANRELAS	Déclaration	NM
REALLAND	DAVID	LA VILLE ES ROUSSIAU	LANRELAS	LA VILLE ES ROUSSIA	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
REALLAND	DAVID	LA VILLE ES ROUSSIAU	LANRELAS	LA BARRE D'EN BAS	LANRELAS	Déclaration	PORCINS
ROPTIN	- 1	4 LOTISSEMENT FLEUR	LANRELAS	LE TEMPLE	LANRELAS	Déclaration	BOVINS
SC AMICE ELEVAGE	AN-C	CLAUDLE VIEUX MANOIR	LANRELAS	LA VILLE NEUVE	LANRELAS	Déclaration	VA
SOQUET	YANNICK	BOURG	LANRELAS	LANDE DE KERBENEUC	LANRELAS	Déclaration	VOLAILLES
TOUPET	SYLVIE	LE ROC	LANRELAS	LA GUENAIS	LANRELAS	Déclaration	VOLAILLES

(1) vaches laitières (2) vaches allaitantes (3) vaches mixtes

# **ANNEXE 4:**

# **Atlas des Zones Inondables**

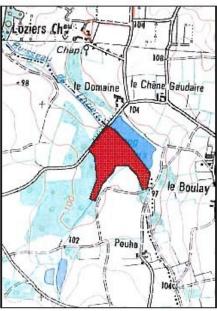


# **ANNEXE 5:**

# Fiches descriptives des zones humides

CODE SITE	01	
CODE ZONE HUMIDE	01	
NOM DU SITE	ETANG DU LAUZER	
COMMUNE	LANRELAS	
LEU-DIT	ETANG DU LAUZER	
Bassin versant	RANCE	
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06	





CRITERES DE DELIMITATION							
Topographie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation hygrophile						
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)						
Pério di cité des inondations	Fonctionnalité écologique	). O					
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants						

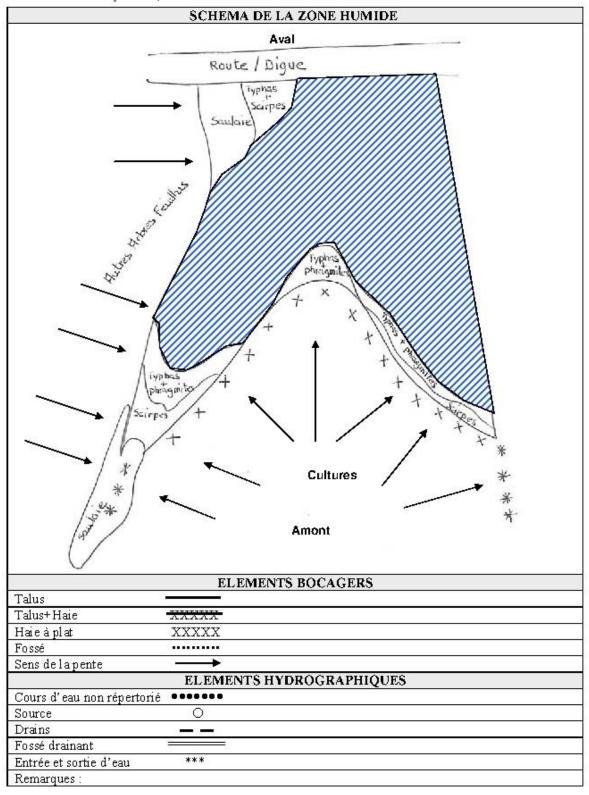
		DESCRIPTION DU SITE
Superficie (	du Site	104,8 ha
Superficie o	de la zone humid	e 7,4 ha
Longueur d	lu cours d'eau	Site: 3 590 ml Zone humide: 360 ml
380	100	MILIEUX ET PA YSAGE
Typologie CORINE	Group ements à 1 de saules, 31.872 Site: 82.11 Gra Quercus robur, 8	53.12 Scirpaies l'acustres, 53.13 Typhaie, 53.16 Roselière à phalaris arundinacea, 22.33 Bidens tripartitus, 83.325 Autres formations d'arbres feuillus, 44.1 Formation riveraine Clairières à couvert arbustif. Indes cultures, 81.2 Prairie mésophile, 81.1 Prairie améliorée sèche, 42.1 Chênaie à 3.311 Plantation d'épicéas, de sapins, de mélèzes, 87.1 Friche, 37.72 Frange des bords ssin ornemental, 86.2 Ferme, 84.5 habitation.
Description		
		ESPECES REMARQUABLES
Végétales	fluitans, Scirpu Hydrocotyle vu pulegium, Ranui	loides, Juncus supinus, Potamogeon polygonifolius, Scirpus ascicularis, Scirpus s multicaulis, Sparganium simplex, Dactylorhiza maculata, Apium inundatum, lgaris, Hypericum helodes, Laserpitium prutenicum, Ludwigia palustris, Mentha wellus hederaceus, Scutellaria minor, Veronica scutellata sur le site www.inpn.mnhn.fr)
Animales	Acrocephalus s	cirpaceus, Fulica atra Linnaeus, Rallus aquaticus Linnaeus
Coefficient	t d'Abondance	5 > 75 %   4 > 50 %   3 > 25 %   2 > 5 %   1 > 5 %   += 1 ou 2 individus

20												
		]				HYDRAULIQUE	3					
	Toujours inor	ماذ		'REE D'EA dement	UF	RINCIPALE	_	Toujoursi		14		Totalement
Cours	Régulièreme		20000	iellement	1	Pluie –	1	Régulièrer				Partiellement
d'eau	Exceptionnel		ran	tenement	1	ridic		Exceptionnell				Fattellellielli
			1	10000000	+		***I				0	T . 1
Manua	Toujours inor			dement	-	Artificielle	-	Toujoursi			0 8	Totalement
Nappe	Régulièremen Exceptionnel		Part	iell ement	-	Amincielle	-	Régulièrer Exception				Partiellement
			1		÷	9	y,	Lxcepuom	пеше	ment	-	
	Toujours inor			lement	4							
Sources	Régulièreme		Part	iellement								
	Exceptionnel	lement			L							
			S	ortie d'ear	u p	rincipal e		4000000				
Cours	Ecoulement r				Oi	ıvrages hydrai	11:	innes				régulier
d'eau	Ecoulement i	ntermitent				, wrages my arac	***	19405	Ec	ouleme	nt i	ntermitent
Fossé /	Ecoulement r	égulier		1	T	C1				1. CC.	13	
drain	Ecoulement i	ntermitent			ln	filtration évap	or	ation ecoul	eme	nt diffu	S	
Commentai	res											
8	<u>'</u>	FN	MBUN	NEMENTE	)F I	LA ZONE HUMI	n	F				
-		DI				ZONE HUMIDE		·L				
Ī					,,,,,					Co	ntii	าน
	Aucun élément de protection Haie simple						Frag		. 1.00.0			
Talus	alus Continu 7 1 1						Co					
Fragmenté			2	Zone herbeuse				Frag	me	enté		
Commentai	re											
	*		FNU	ID ONINE M	ENI.	TIMMEDIAT						
	Bois		LINV	ICOLALATIO	T14	Prairies pern	na	enentes				
	Culture					Espace urba			ns h	umaine	es	
				1		_ Dop doo wroa		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Commentai	re											
~												
	74					OUR DU SITE	,	7	-			
Pas d'activi	tés marquantes	Dans le		Extracti	lon	de granulats		_	- 4	Dans!		
A	1.	Hors du	110000	77.1		232			- 99	Hors	-	
Agriculture,	, culture	Dans le		Urbanis	ati	on			- 13	Dans!		(0)
Sylviculture		Hors du Dans le		Conser	T at	ion de la natur				Hors of Dans 1		
Syrviculture	()	Hors du		Conserv	v dL1	ion de la Harur	C			Hors		
Elevage pât	urage	Dans le	200	Chasse	/ n.	êche		8		Dans	_	5-74
Tycoage har	mid8e	Hors du		CHASSE	, þi	CONTE				Hors	_	
Production	d'eau potable	Dans le	71 77 77 77	Tourism	ne.					Dans	_	
		Hors du								Hors	_	7.77
Production	d'électricité	Dans le		Piscicul	ltur			8	- 6	Dans	_	
		Hors du						Î	- (1)	Hors		
Commentai	re											

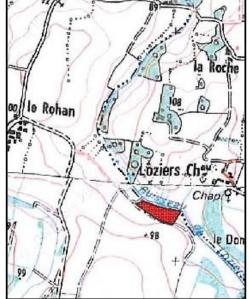
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Urbanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre
	1	Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
āl .		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatit
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
	1	Positif		1	Positif
60) PO-001	Potentiel	Négatif	90 MARCH	Potentiel	Négatit
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
33133304-4VVV-24-VVVVV2313000-100		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
		Positif	1 18 81	34	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
		Positif		333	Positif
Ennoiement/ création plan	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
d'ean	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
и саи		Positif			Positif
5-0120000000 No. 301 No. 10422	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
		Positif	State and the State of the State Country of the State Country of the State Of the S		Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atterrissement naturel	Effectif	Neutre
	1	Positif			Positif
Suppression	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge [	Effectif	Neutre
naies/talus/bosquets		Positif		- 1	Positif

		EVALUA	TION DUSITE		
		ETAT DE	CONSERVATION		
	Proche de l'équilit	bre		Habitat n	on dégradé
Fonctionnalité	Sensiblement dégr	radé	Fonctionnalité	Habitat p	artiellement dégradé
hydraulique	Dégradé perturbar	nt	des habitats	Habitat fo	ortement dégradé
	Très dégradé équi	libre rompus			•
35	120 TAXABE	Interets a	CTUELS MAJEUR!	S	
	Local		Local		Local
Ecologique	départemental	Faunistique	départemental	Floristique	départemental
	national		national		national
880	**************************************	FONCTIONS	HYDROLOGIQUE	S	Kananaria Kananaria
Expansion	Ralentissement	Soutien nat		Fonction	Rôle naturel contre
des crues	du ruissellement	d'étiage	: 0	l'épuration	l'érosion

Site classé en ZNIEFF à maintenir en l'état. Une gestion des typhaies et roselières pourrait être intéressante pour la diversité du site.



CODE SITE	02	
CODE ZONE HUMIDE	02	
NOM DU SITE	LE ROHAN SUD	
COMMUNE	LANRELAS	
LIEU-DIT	LE ROHAN	
Bassin versant	RANCE	
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06	





CRITERES DE DELIMITATION							
Topographie/Géologie/Géomorphologie		Présence de végétation hygrophile					
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)		Répartition des habitats (types de milieux)					
Pério di cité des inondations		Fonctionnalité écologique					
Présence de sols hydromorphes		Inventaires / périmètres de protection existants					

		DESCRI	PTION DU SITE
Superficie di	ı Site	32,73 ha	
Superficie de	e la zone humide	0,55 ha	
Longueur du	cours d'eau	Site : 1 150 ml	Zone humide : 160 ml
	-	Milie	UX ET PA YSAGE
Typologie CORINE	mésophile, 83.32	25 Autres formations	acutiflore, 44.1 Formation riveraine de saules, 81.2 Prairie d'arbres feuillus, trairie mésophile, 81.1 Prairie améliorée sèche, 42.1 Chênaie à
Description	Alternance de pr dominants	airies à pâtures et fau	ches entrecoupées de bois hygrophiles à saule ou feuillus
	47	Espe ce s	REMARQUABLES
Végétales	Ranunculus repe +, Urtica dioica Centre : Salix co pseudacorus - + Aval : Juncus e	ns - +, Quercus robu - +, aprea - 4, Rubus fru ,	nées - 2, Typhas sp 1, Iris pseudacorus - 1, Silene dioica - 1, r - +, Rumex sp +, Rubus fructicosus - +, Oenanthe crocata - cticosus - 4, Convolvulus sepium - 2, Quercus robur - +, Iris crocata -1, Graminées - 3, Rumex sp 1, Urtica dioica — 1, culi 1.
Animales			
Coefficient	d'Abondance :	<b>5</b> > 75 % <b>4</b> > 50 %	3 > 25 % 2 > 5 % 1 > 5 % += 1 ou 2 individus

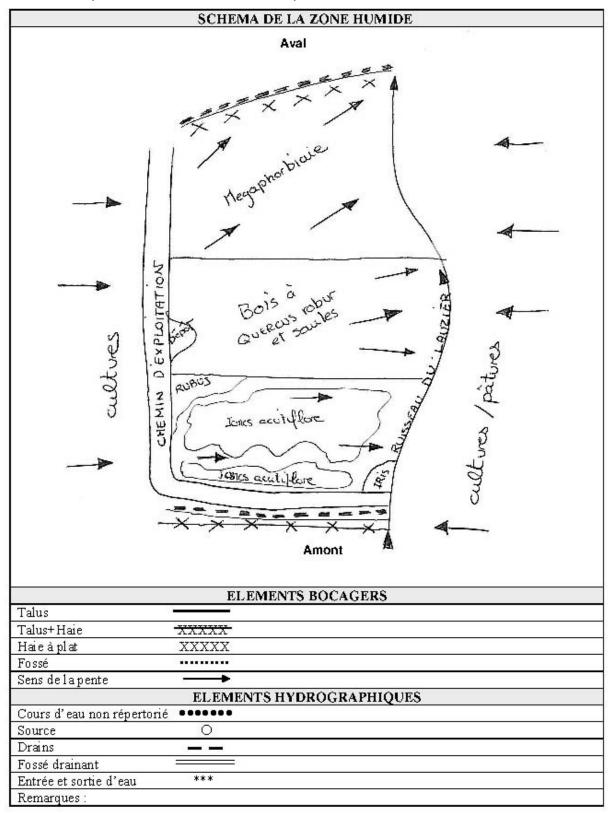
				IT HYDRAULIQU	E				
				U PRINCIPALE					
Cours	Toujours inond	dé Totalement		onesee .	Toujours		Totalement		
d'eau	Régulièrement		artiell ement	Pluie	Régulièr		Partiellemen		
4 044	Exceptionnelle	ment			Exceptio	nnellement			
	Toujours inond	lé T	otalement		Toujours	inondé	Totalement		
Nappe	Régulièrement	P	artiell ement	Artificielle	Régulièr	ement	Partiellemen		
5050 4	Exceptionnelle	ment			Exceptio	nnellement			
	Toujours inond	lé T	otal ement						
Sources	Régulièrement	P	artiell ement	1					
	Exceptionnelle			1					
312	- 10 - 10	ABS - 2 D	Sortie d'ear	ı nrincinale					
Cours	Ecoulement rég	nilier		(50.05)		Ecoulemen	t régulier		
d'eau		Ecoulement intermitent			uliques –		t intermitent		
Fossé /	Foculari entrés	rulion							
drain		Ecoulement régulier Ecoulement intermitent			Infiltration évaporation écoulement diffus X				
T	1	363	99	A ZONE HUMIDE	2	Cont	hinu		
	Augun éle	ément de prote	ction	Haie simple		Con			
T 1	200000000000000000000000000000000000000					Fragmenté Continu			
Talus		Continu		Zone herbeuse		Fragmenté			
Commentair	La zone est hor		u sud par des	chemins d'expl	oitation. Les				
		E	NVIRONNEMI	ENT IMMEDIAT					
1	Bois			Prainiespen	manentes				
	Culture			Espace urbain / installations humaines					
Commentair	re Pression agrico	le forte de chao	que côté de la	azone.					
		ACT	TIVITES AU	TOUR DU SITE	Ξ				
Pas d'activit	tés marquantes	Dans le site		on de granulats		Dans le	site		
	400	Hors du site		-		Hors du	ı site		
Agriculture,	culture	Dans le site	Urbanis	ation		Dans le	site		
		Hors du site				Hors di	ı site		
Certeriontenno		Dong le cite	Concert	ration do la nativ		Donalo	cito		

Pas d'activités marquantes	Dans le	site E	Extraction de granulats	Dans le site
0.	Hors du	ı site		Hors du site
Agriculture, culture	Dans le	site [	Jrbanisation	Dans le site
	Hors di	ı site		Hors du site
Sylviculture	Dans le	site (	Conservation de la nature	Dans le site
CANCEL CONTROL OF STREET	Hors du	ı site		Hors du site
Elevage pâturage	Dans le	site (	Chasse / pêche	Dans le site
	Hors du	ı site	32	Hors du site
Production d'eau potable	Dans le	site 7	ourisme	Dans le site
	Hors di	ı site		Hors du site
Production d'électricité	Dans le	site F	isciculture	Dans le site
	Hors du	ı site		Hors du site
Commentaires		ionatus de		

	Potentiel	Négatif	IT L'EVOLUTION DU SITE	Potentiel	Négatif
Urbanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre
	1,	Positif		1	Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négatif
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
1 400110, 1 4011480		Positif	200000000000000000000000000000000000000	Diroconi	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatit
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
\$4700 ABRAT 18 600 100000 ABRATANIA ON FIONS 1808		Positif	(AME) (AME) (C. (AME) (A		Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négatit
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
100 × 100 ×		Positif	•		Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négatif
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
		Positif		215	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
		Positif		1	Positif
Ennaisment/oréation plan	Potentiel	Négatif	201 201025	Potentiel	Négatii
Prainage Innoiement/ création plan Peau	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
u cau		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
1765		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatii
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atterrissement naturel	Effectif	Neutre
	300	Positif		.41	Positif
Cupproggion	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négatii
Suppression haies/talus/bosquets	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre
naresitatusioosquets		Positif			Positif
Commentaire					

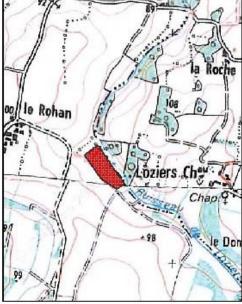
			Ε	VALUA'	TION DU SITE	C .		
			E	CTAT DE O	CONSERVATION			
	- 83	Proche de l'équili	bre				Habitat n	on dégradé
Fonctionnalité		Sensiblement dég	radé		Fonctionnalit	:é	Habitat p	artiellement dégradé
hydraulique		Dégradé perturba	nt		des habitats	500 0	Habitat fo	ortement dégradé
2000 E-1400 TO SO		Très dégradé équi	libre rompu	.s	11/2000010410000111111001			
	STORES		IN.	TERETS A	CTUELS MAJEUI	RS		e constant
		Local	,		Local			Local
Ecologique		départemental	Faunistiqu	e 📉	départemental	Flo	ristique	départemental
		national			national			national
2			FO	NCTIONS	HYDROLOGIQU	ES		20 000 00 000
Expansion des crues		Ralentissement du ruissellement	355050	utien nat d'étiage	0000000000	Fonc d'épu		Rôle naturel contre l'érosion

Alternance des milieux intéressante. Le dépôt de déchets inertes est de faible taille. La partie centrale présente une fermeture très prononcée.



CODE SITE	02
CODE ZONE HUMIDE	03
NOM DU SITE	LE ROHAN NORD
COMMUNE	LANRELAS
LEU-DIT	LE ROHAN
BASSIN VERSANT	RANCE
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06





CRITERES DE DELIMITATION							
CRITERES DE DELIMITATION							
Topo graphie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation hygrophile						
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)						
Pério di cité des inondations	Fonctionnalité écologique						
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants						

			DESCRIF	PTION DU	SITE		
Superficie di	ı Site	32,73 h	a				
Superficie de	e la zone humide	1,76 ha	60				
Longueur du	i cours d'eau	Site: 1	150 ml	Zonehu	mide : 330	ml	
25098	-	Are:	Milieu	XETPAYSA	GE		
Typologie CORINE	mésophile.	nênaie à Ç	uercus robi	ur, <b>82.11</b> C			ne de saules, <b>81.2</b> Prairie Prairie améliorée sèche,
Description	130000	Prairie à pâture et fauche délimitée par un bois hygrophile à saules dominants en aval et un bassin ornemental en amont					
			ESPECES	REMARQUA	BLES		
Végétales		ens - 2, Ra	nunculus fla	ımmula - 1, 1	Frifotium sp	2, Rume	prea - 3, Silene dioica - 1, x sp 1, Rubus fructicosus
Animales							
Coefficient	d'Abondance	<b>5</b> > 75 %	4 > 50 %	3 > 25 %	2 > 5 %	1 > 5%	+= 1 ou 2 individus

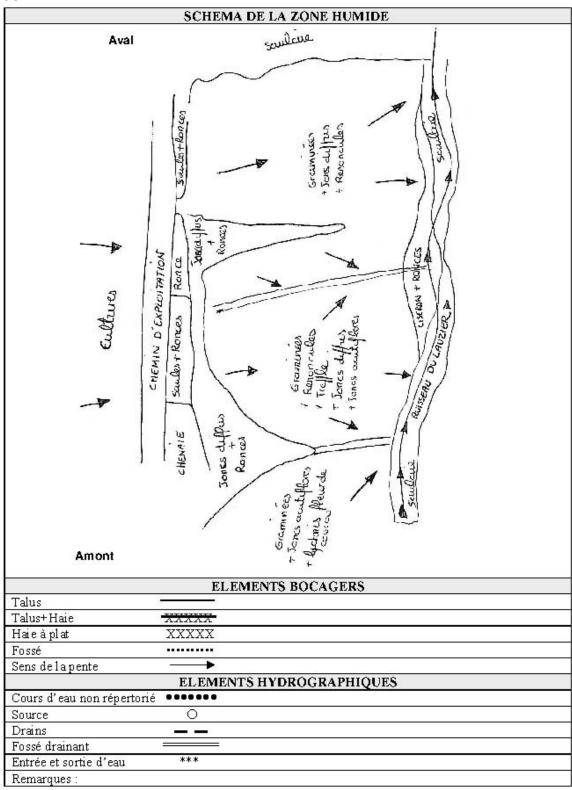
		FONCTIONNEME	NT HYDRAULIQU	E			
	110 200 200 200	Entree d'e	AU PRINCIPALE		100		
Cours	Toujours inondé	Totalement		Toujours	inondé	Totalement	
d'eau	Régulièrement	Partiell emen	t Pluie	Régulièr		Partiellement	
u cau	Exceptionnellement	llement Totalement		Exceptio	nnellement		
	Toujours inondé	Totalement		Toujours	inondé	Totalement	
Nappe	Régulièrement	Partiell emen	t Artificielle	Régulièr	ement	Partiellement	
	Exceptionnellement			Exceptio	nnellement		
	Toujours inondé	Totalement					
Sources	Régulièrement	Partiell em en	t				
	Exceptionnellement						
		Sortie d'e	au principale			-	
Cours	Ecoulement régulier			1:	Ecoulemer	ıt régulier	
d'eau	Ecoulement intermitent		Ouvrages hydra	unques	Ecoulemen	nt intermitent	
Fossé /	Ecoulement régulier		T. 51				
drain	Ecoulement intermitent		Infiltration évaporation écoulement diffus				
Commentaires							
	<u> </u>	OND AND CONTROL MENTER	DE LA ZONE HUM	UDE			
			LA ZONE HUMIDE			-	
				1 T	Cor	ıtinu	
	Aucun élément de	protection	Haie simple			menté	
Talus	Continu				Continu		
	Fragment	té	Zone herbeuse	e 💮	Fragmenté		
Commentaire	La zone est bordée à l'e sont scindés par des haie	stetau sudparde	es chemins d'expl	oitation. Les			
	190 ev	ENVIRONNEN	MENT IMMEDIAT				
	Bois		Prairiespen	manentes		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Culture				ions humaine	S	
Commentaire	Pression agricole élevée	à l'ouest de la zo	ne.				

		VITES AUTOUR DU SITE	Г Г
Pas d'activités marquantes	Dans le site	Extraction de granulats	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Agriculture, culture	Dans le site	Urbanisation	Dans le site
V 27	Hors du site		Hors du site
Sylviculture	Dans le site	Conservation de la nature	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Elevage pâturage	Dans le site	Chasse / pêche	Dans le site
1000 Paris 100 P	Hors du site		Hors du site
Production d'eau potable	Dans le site	Tourisme	Dans le site
100 100 100 100 1000	Hors du site		Hors du site
Production d'électricité	Dans le site	Pisciculture	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Commentaires		sin d'ornementation en amont. Le cl entre la zone humide et les cultures. I	

	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Urbanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre
	Positif			22200012	Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négatif
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
a 3		Positif	-		Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
		Positif		·	Positif
	Potentiel	Négatif	I	Potentiel	Négatif
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
2000 1400 (400 150 150 150 150 150 150 150 150 150 1	2	Positif	STUDIA CONTROL STOCK POLYMONIA CONTROL STOCK POLYMONIA P		Positif
Marco por	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
1585%		Positif	39		Positif
Ennoiement/ création plan	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
d'eau	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
u cau	3.02	Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
100000 AM 100-027	Potentiel	Négatif	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	Potentiel	Négatif
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atterrissement naturel	Effectif	Neutre
		Positif	COLUMNS DISTRICT PROJECTOR SERVICE SERVICES SUBSECUES		Positif
Suppression	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
haies/talus/bosquets	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre
nares/tatus/oosquets	2 31 N	Positif	F 99 55   T	197	Positif

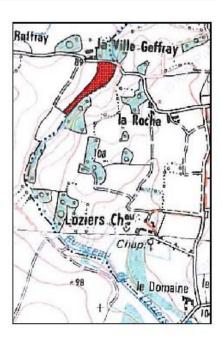
		EVAL	UATION DU	SITE		
		ETAT	DE CONSERVA	TION		
	Proche de l'équili	ore			Habitat n	on dégradé
Fonctionnalité	Sensiblement dégr	radé	Fonction	nalité	Habitat p	artiellement dégradé
hydraulique	Dégradé perturbar	nt	des habi	tats	Habitat fo	ortement dégradé
	Très dégradé équi	libre rompus	3		96	-38
100		INTERE'	TS ACTUELS M	AJEURS		
	Local		Local			Local
Ecologique	Départemental	Faunistique	Départemen	ntal Fl	oristique	Départemental
52, 531 A	National	05-30	National		80 8	National
		FONCTIO	ONS HYDROLO	GIQUES		
Expansion des crues	Ralentissement du ruissellement	Soutien d'ét:			ction ration	Rôle naturel contre l'érosion

La mise en pâture extensive pourrait permettre un accroissement de la diversité floristique. Le bois hygrophile à l'aval pourrait être rouvert pour accroître l'intérêt de cet ensemble humide.



CODE SITE	03	
CODE ZONE HUMIDE	04	
NOM DU SITE	LA VILLE ES GEFFRAY	
COMMUNE	LANRELAS	
LEU-DIT	LA VILLE ES GEFFRAY	
Bassin versant	RANCE	
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06	1





CRITERES DE DELIMITATION						
Topographie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation hygrophile					
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)					
Périodicité des inondations	Fonctionnalité écologique					
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants					

		DESCI	RIPTION DU	SITE		
Superficie du	ı Site	14,60 ha				
Superficie de	la zone humide	1,34 ha				
Longueur du	cours d'eau	Site : 775 ml	Zone hum	ide : 340 n	nl	
8-5	_	MıL	EUXETPAYSA	.GE		
Typologie CORINE	communautés as diffus, 37.22 Pra 87.2 Zone rudéra	sociées, <b>37.21</b> Pr irie à jonc acutiflo: le. le améliorée sèche	airie humide a re, <b>53.13</b> Typha	tlantique et aies, <b>53.16</b> F	subatlantiq Roselière bas	uté à Reine des près et ue, <b>37.217</b> Prairie à jonc sse à Phalaris arundinacea, es cultures, <b>83.325</b> Autres
Description	Zone humide de	fond de vallon très	intéressante. T	endance avé	érée à la még	aphorbiaie.
	-	Espec	es remarqua	BLES		
Végétales	arundinacea - 2, Rumex sp 2, Si I, Ranunculus fl	Typha sp 2, Ar llene dioica - 1, Gl ammula - 1, Iris p. - +, Trifolium sp.	igelica sylvestr yceria maxima seudoacorus -	is - 2, Stelli - 1, Lysima 1, Scutellari	aria alcine - ichia vulgari ia minor - 1,	la ulmaria - 3, Phalaris - 2, Oenanthe crocata - 2, s - 1, Ranunculus repens - Scrofularia aquatica - +, ca - 1, Quercus robur - +,
Animales				40		
Coefficient o	d'Abondance 5	<b>5</b> > 75 % <b>4</b> > 50	% <b>3</b> > 25 %	2 > 5 %	1 > 5 %	+=1 ou 2 individus

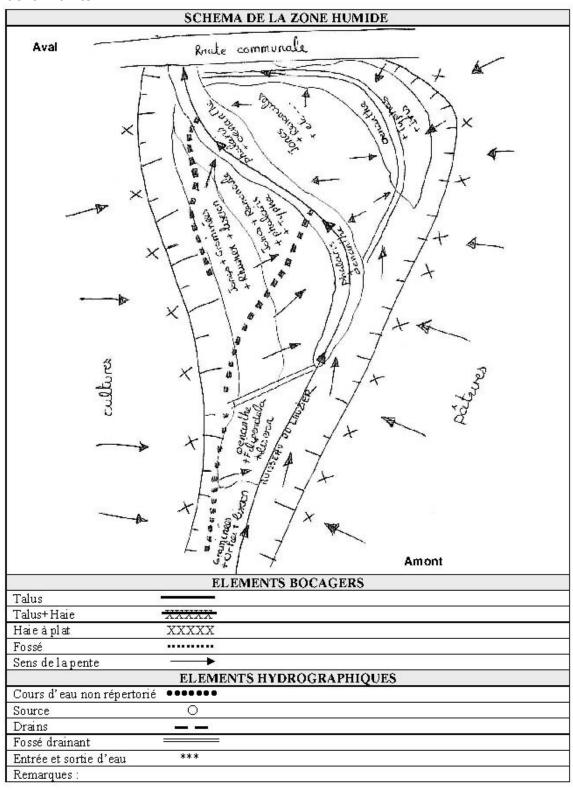
		Market Market and the control of the	NT HYDRAULIQUI	E		
			UPRINCIPALE		Processor and	
Cours	Toujours inondé	Totalement		Toujours inondé	Totalement	
d'eau	Régulièrement	Partiell ement	Pluie	Régulièrement	Partiellemen	
4 044	Exceptionnellement			Exceptionnellement		
	Toujours inondé	Totalement		Toujours inondé	Totalement	
Nappe	Régulièrement	Partiell ement	Artificielle	Régulièrement	Partiellemen	
	Exceptionnellement			Exceptionnellement	v.	
	Toujours inondé	Totalement	Ĭ			
Sources	Régulièrement	Partiell ement				
	Exceptionnellement		1			
		Sortie d'ea	u principale			
Cours	Ecoulement régulier		E coulement régulier			
d'eau	Ecoulement intermitent		Ouvrages hydrauliques Ecoulement intermitent			
Fossé /	Ecoulement régulier		T (71)			
drain	Ecoulement intermitent		Infiltration evap	oration écoulement diffus		
Commentaires	Le cours d'eau chemine l'évacuation des eaux su			de. Un fossé en partie nor	i est assure	
(2)	E	NVIRONNEMENTI	DE LA ZONE HUM	IIDE		
5A5 72	=V	PERIPHERIE DE	LA ZONE HUMIDE	2 No. 100		
	Aucun élément de	nestostion	Haie simple	Con	itinu	
	Aucun eiemeni de	protection	riate simple	Fragr	nenté	
Talus	Continu		Zone herbeuse	Con	itinu	
	Fragment		Zone nerocuse	Fragr	nenté	
Commentaire	La zone se situe en fond	de vallon.				
20.0		ENVIRONNEM	ENT IMMEDIAT			
	Bois		Prairiespen	manentes		
	Culture		Espace urba	ain / installations humaine	S	
Commentaire	Pression agricole élevée	à l'ouest et l'est o	le la zone.			

n 6 6 57		/ITES AUTOUR DU SITE	T 1 1
Pas d'activités marquantes	Dans le site	Extraction de granulats	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Agriculture, culture	Dans le site	Urbanisation	Dans le site
100 	Hors du site		Hors du site
Sylviculture	Dans le site	Conservation de la nature	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Elevage pâturage	Dans le site	Chasse / pêche	Dans le site
DESK AV 39	Hors du site	.88	Hors du site
Production d'eau potable	Dans le site	Tourisme	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Production d'électricité	Dans le site	Pisciculture	Dans le site
0	Hors du site		Hors du site
Commentaires		et d'un entretien régulier par son pro naintenir le milieu ouvert et intéress	

	Potentiel	Négatif	T L'EVOLUTION DU SITE	Potentiel	Négatif
Hrhanication	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre
banisation  uche, Pâturage  traction de matériaux  jets polluants  mblement  ainage  noiement/ création plan eau  odification fond et berges  liture et travaux du sol  ppression	Directif	Positif	Termisadon antendement	Directif	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Fouche Dâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
rauciic, raiwrage	Litecui	Positif	Extraction do la vogoration	Directif	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
auche, Pâturage  xtraction de matériaux  ejets polluants  comblement  rainage  nnoiement/ création plan  eau  lo dification fond et berges		Positif	1	1,222,000	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
		Positif	1	1	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
Drainage	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
Ennaisment/oráction nlon	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
사용 그 있는 경기를 하는 것이 있다면 하는 것들이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이다.	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
Comblement  Crainage  Connoiement/ création plan  Creau  Modification fond et berges  Culture et travaux du sol  Suppression  aies/talus/bosquets		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
auche, Pâturage  xtraction de matériaux  ejets polluants  comblement  rainage  nnoiement/ création plan  eau  Iodification fond et berges  fulture et travaux du sol  uppression	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
***		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atterrissement naturel	Effectif	Neutre
		Positif		3/4	Positif
Cumprogrian	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
odification fond et berges ulture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre
naies/talus/bosquets		Positif			Positif
Commentaire	100				

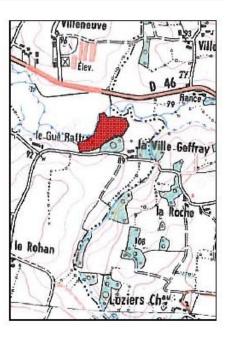
		EVAL	UATIO	N DU SITE				
		ETAT	DE CONS	ERVATION				
	Proche de l'équili	libre				Habitat	non d	légradé
Fonctionnalité hydraulique	Sensiblement dégradé Dégradé perturbant Très dégradé équilibre rompus			Fonctionnalité des habitats	5.00.00	Habitat partiellement dégradé		ellement dégradé
					100	Habitat fortement dégradé		
		Intere:	TS AC TUE	LS MAJEURS	×.			
	Local		Loca	ocal		10000	Local	
Ecologique	Départemental	Faunistique	Dépa	artemental	Flor	Floristique		Départemental
	National	-	Natio	onal			10.00	National
- 30	75 2000	FONCTI	ONS HYD	ROLOGIQUES	·0		A60 40.	M CONTRACT
Expansion des crues	Ralentissement du ruissellement		n naturel tiage		Fonct 'épur	7-7-7-7-1		Rôle naturel contre l'érosion

Une investigation poussée sur les espèces présentes pourrait donner à la zone un intérêt équivalent à celui de l'étang du Lauzier. La gestion actuelle est intéressante, il convient donc de la maintenir.



CODE SITE	04
CODE ZONE HUMIDE	05
NOM DU SITE	LA VILLE ES GEFFRAY OUEST
COMMUNE	LANRELAS
LEU-DIT	LA VILLE ES GEFFRAY
Bassin versant	RANCE
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06





CRITERES DE	DELIMITATION	
Topographie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation hygrophile	
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)	6.3636
Périodicité des inondations	Fonctionnalité écologique	
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants	

	į.	DESCRIP	TION DU SITE				
Superficie d	u Site	16,53 ha					
Superficie d	e la zone humide	1,6 ha					
Longueur du	Longueur du cours d'eau Site : 300 ml Zone humide : 170 ml						
3000	72	Milieux	X ET PA YSAGE				
Typologie CORINE	Site: 42.1 Chê				81.2 prairie mésophile. iorée sèche, 81.2 Prairie		
Description	Zone humide de	bord de Rance peu inté	ressante.				
		- Vol.	REMARQUABLES				
Végétales	vulgaris - 1, Rar		ınunculus ficaria - 1,	Trifolium sp.	ene dioica - 1, Lysimachia - 1, Rubus fructicosus - 1, +.		
Animales			2				
Coefficient	d'Abondance	5 > 75 %   <b>4</b> > 50 %	3 > 25% 2 > 5%	1 > 5 %	+= 1 ou 2 individus		

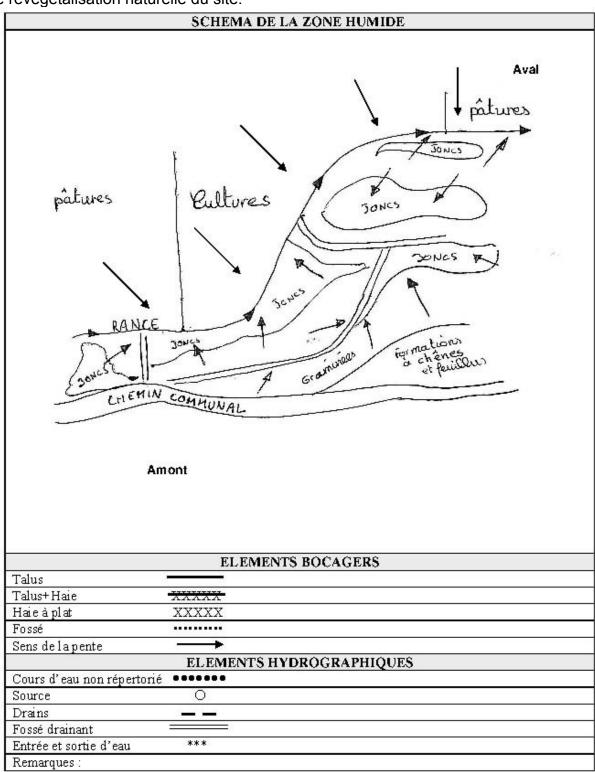
		F	ONCTIONNEME	NT HYDRAULIQUE	2			
	2004000 May 100		ENTREE D'EA	AU PRINCIPALE			2452	
Cours	Toujours inondé		Totalement		Toujour:	sinondé	Totalement	
d'eau	Régulièrement	Partiell ement		: Pluie	Régulièr	ement	Partiellement	
u cau	Exceptionnellement				Exception	nnellement		
	Toujours inondé		Totalement		Toujour	s inondé	Totalement	
Nappe	Régulièrement		Partiellement	: Artificielle	Régulièr	rement	Partiellement	
	Exceptionnellement				Exception	nnellement		
	Toujours inondé		Totalement					
Sources	Régulièrement		Partiellement					
	Exceptionnellement							
			Sortie d'ea	au principale				
Cours	Ecoulement régulier Ecoulement intermitent		Ouvrages hydrauliques Ecoulement régulier					
d'eau			Ecoulement intermitent					
Fossé /	Ecoulement régulier	Ecoulement régulier		To Elbertian force partial familiary and differe				
drain	Ecoulement intermiten	t		Infiltration évaporation écoulement diffus				
Commentair	es							
	0.5	EN	/IRONNEMENT	DE LA ZONE HUMI	IDE			
		F	PERIPHERIE DE	LA ZONE HUMIDE	225 507			
	Aucun élément d	0 111	staction	Haie simple		Cont	inu	
	Aucun element u	c pro	rechon	Traic simple		Fragm	ienté	
Talus	Contir			Zone herbeuse		Continu		
	Fragme	nté				Fragmenté		
Commentair	Zone située en contro protection de la zone.	ebas	de la route o	communale. Les	fossés con	stituent les se	uls éléments de	
	555 (PSS)		ENVIRONNEM	ENT IMMEDIAT				
	Bois			Prairiespem	nanentes			
	Culture					tions humaines		
Commentair	e Pression agricole élevé	e au	tour et dansla	zone.				

	ACTIV	/ITES AUTOUR DU SITE			
Pas d'activités marquantes	Dans le site	Extraction de granulats	Dans le site		
	Hors du site		Hors du site		
Agriculture, culture	Dans le site	Urbanisation	Dans le site		
33-50	Hors du site	22 22 2	Hors du site		
Sylviculture	Dans le site	Conservation de la nature	Dans le site		
	Hors du site		Hors du site		
Elevage pâturage	Dans le site	Chasse / pêche	Dans le site		
	Hors du site		Hors du site		
Production d'eau potable	Dans le site	Tourisme	Dans le site		
<u>-</u>	Hors du site		Hors du site		
Production d'électricité	Dans le site	Pisciculture	Dans le site		
	Hors du site		Hors du site		
Commentaires	Zone faisant l'obj de vue de la diver	et d'un pâturage très intensif la renda sité floristique.	ant très peu intéressante du point		

	Potentiel	Négatif	IT L'EVOLUTION DU SITE	Potentiel	Négatif
Urbanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement		Neutre
oroambanon	Dirocar	Positif		Potentiel Nég Effectif Neu Posi	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		3 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	Négati
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif			Négati
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
sed budge	Potentiel	Négati f			Négatii
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
Shaker ekkira yakereken Sawarakana		Positif	Accessed the last developer province the control of the pro-		Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati:
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
26	- 5.740	Positif			Positif
Ennaiement/ création nlan	Potentiel	Négatif		C 200 - 100	Négati
d'eau	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
rainage Innoiement/ création plan		Positif			Positif
180000 00 00 00 00	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati:
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
- MACO	Potentiel	Négatif	1000 PS		Négati:
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atterrissement naturel	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
Suppression	Potentiel	Négatif			Négati:
	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre
aies/talus/bosquets		Positif	18		Positif

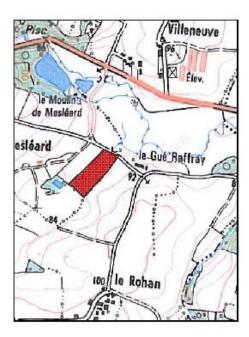
		EVAL	UATION DU	JSITE			
		ETAT	DE CONSERVA	ATION			
	Proche de l'équili	bre	Ü		Habitat non dégradé		
Fonctionnalité hydraulique	Sensiblement dég	Foncti	Fonctionnalité des habitats	Habitat partiellement dégradé Habitat fortement dégradé			
	Dégradé perturba	des ha					
	Très dégradé équi	Très dégradé équilibre rompus					
100		INTERE	IS ACTUELS N	MAJEURS		2000 PM2	
	Local	6	Local			Local	
Ecologique [	Départemental	Faunistique	Départem	ental	Floristique	Départemental	
22 29 2	National	0 13291	National		1 10 10	National	
	100	FONCTIO	DUS HADBOTO	OGIQUES		5008	
Expansion des crues	Ralentissement du ruissellement		n naturel tiage		Fonction 'épuration	Rôle naturel contre l'érosion	

La gestion actuelle de la zone par pâture intensive pose de graves problèmes de diversité écologique (floristique), La gestion pastorale actuelle doit être abandonnée pour permettre une revégétalisation naturelle du site.



CODE SITE	05	
CODE ZONE HUMIDE	06	
NOM DU SITE	LE GUERENFRAY	
COMMUNE	LANRELAS	
LEU-DIT	LE GUERENFRAY	
Bassin versant	RANCE	
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06	





CRITERES DE DELIMITATION					
Topo graphie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation hygrophile				
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)				
Périodicité des inondations	Fonctionnalité écologique				
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants				

		DESC:	RIPTION DU	SITE					
Superficie di	u Site	10,93 ha							
Superficie de	e la zone humide	1,34 ha	1,34 ha						
Longueur du	i cours d'eau	Site : 405 ml	Zone hum	ide : 230 m	nl				
		Mıl	IEUX ET PA YSA	AGE					
Typologie CORINE	et subatlantique, Roselière basse à	<b>37.217</b> Prairie à j Phalaris arundina	onc diffus, 37. cea, 89.23 bass donculé domin	22 Prairie à in d'orneme: ant, 81.1 F	jonc acutifl ntation. Prairie améli	Prairie humide atlantique ore, <b>53.13</b> Typhaie, <b>53.16</b> iorée sèche, <b>81.2</b> Prairie			
Description		s ouverte objet de f rte diversité végéta		ortation. Le	s bordures de	e cours d'eau et de fossé			
		ESPEC	es remarqu <i>a</i>	BLES					
Végétales	Phalaris arundin Silene dioica - 1, minor - 1, Stellar	acea - 2, Typha sp , Lysimachia vulga	1, Angelica ris - 1, Ranund Inculus flammu	sylvestris - 1 culus repens la - +, Filip	l, Oenanthe - I, Iris pse endula ulma	Myosotis scorpioïdes - 2, crocata - 1, Rumex sp 1, vudoacorus - 1, Scutellaria ria - +, Mentha aquatica - a – +,			
Animales	N 20	27	31111111	-	:0:	35			
Coefficient	d'Abondance 5	5 > 75 % <b>4</b> > 50	% <b>3</b> > 25 %	2 > 5 %	1 > 5 %	+= 1 ou 2 individus			

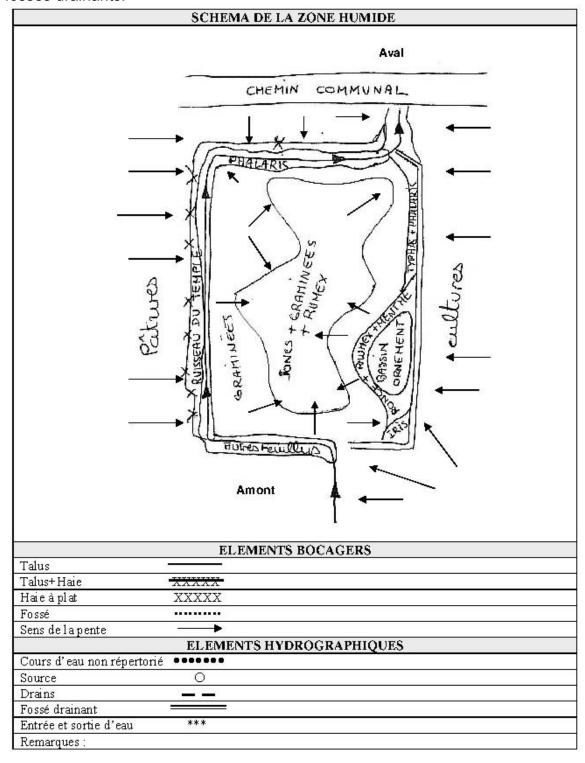
		FONCTIONNEM	ENT HYDRAULIQU	JE				
		ENTREE D'	EAU PRINCIPALE					
Cours	Toujours inondé	Totalement		Toujor	Toujours in ondé			Totalement
d'eau	Régulièrement	Régulièrement Partiellement		Régulièrement				Partiellement
u cau	Exceptionnellement			Ехсер	Exceptionnellement			
10.00	Toujours inondé	Totalement	20 MARCON NO.	Toujours in ondé				Totalement
Nappe	Régulièrement	Partiell em e	nt Artificielle	Régulièrement				Partiellement
	Exceptionnellement			Excep	tion	nellement		7
ĺ	Toujours inondé	Totalement	T T					
Sources	Régulièrement	Partiell <i>e</i> me	nt					
	Exceptionnellement							
		Sortie d'	eau principale					
Cours	Ecoulement régulier Ecoulement intermitent			Ouvrages hydrauliques		Ecoulement régulier		
d'eau			Ecoulement intermite					ntermitent
Fossé /	Ecoulement régulier		In Claustin a descri	Infiltration évaporation écoulement diffus				
drain	Ecoulement intermitent		minitation evaporation econtement utilities					
Commentaire	s							
	Ē	CHVIRONNEMEN	T DE LA ZONE HUN	/IDE				
UL.	16.2	PERIPHERIE D	E LA ZONE HUMID	E				
	Aucun élément de	protection	Haie simple		Continu			nu
	Aucun element de	protection	Traic simple	8		Fra		
Talus	Continu		Zone herbeus			Co	nti	nu
	Fragment					Frag		
Commentaire	Les fossés constituent le	s principaux élé	ments de protectio	n de la zo	neà	i l'ouest, l'e	est e	et en aval.
		ENVIRONNE	MENT IMMEDIAT					
	Bois		Prairiesper	rmanentes	v	.00		
	Culture		Espace urb	ain / instal	latio	ons humain	es	
Commentaire	Pression agricole élevée	autour et dans l	a zone.					

	ACTIV	/ITES AUTOUR DU SITE		
Pas d'activités marquantes	Dans le site	Extraction de granulats	Dans le site	
(\$\pi_{\pi}(0))	Hors du site	1	Hors du site	
Agriculture, culture	Dans le site	Urbanisation	Dans le site	
	Hors du site		Hors du site	
Sylviculture	Dans le site	Conservation de la nature	Dans le site	
	Hors du site		Hors du site	
Elevage pâturage	Dans le site	Chasse / pêche	Dans le site	
20 72 20 7770	Hors du site		Hors du site	
Production d'eau potable	Dans le site	Tourisme	Dans le site	
	Hors du site	1	Hors du site	
Production d'électricité	Dans le site	Pisciculture	Dans le site	
	Hors du site		Hors du site	
Commentaires		et d'une fauche régulière ne permett: ls par une végétation hygrophile.	ant pas une couverture	

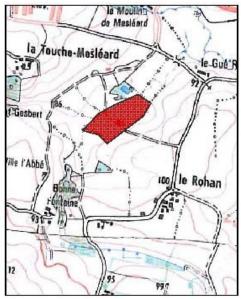
			IT L'EVOLUTION DU SITE	Data and dist	NT/
TTT N SEC	Potentiel	Négatif	Control section from the control of	Potentiel	Négatii
Urbanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre
	<u> </u>	Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatit
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
<ul> <li>Participate (March 2011) And Calculation (Proc. Calculation (Conf.) in a special action (Proc. Calculation (Conf.)).</li> </ul>		Positif	The state of the s		Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
		Positif	r in the second		Positif
	Potentiel	Négatif	Ī	Potentiel	Négatif
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
	- Interest -	Positif	Transport advances	21100011	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati:
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
	F	Positif			Positif
#	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Ennoiement/ création plan d'eau	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
u eau		Positif	300000000000000000000000000000000000000		Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atternissement naturel	Effectif	Neutre
		Positif		245	Positif
A PRODUCTIONS AND	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Suppression	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre
haies/talus/bosquets		Positif			Positif
Commentaire			me d'assèchement de la partie cen espèces typique de ce milieu.	trale de la zone	humide e

		EVAI	LUATI	ON DU S	ITE					
		ETAT	DE CO	NSERVAT	иои					
	Proche de l'équili	bre				Habitat non dégradé				
Fonctionnalité hydraulique	Sensiblement dég	Sensiblement dégradé				Habitat partiellement dégradé				
	Dégradé perturbai	nt		des habitats		Habitat f	ortement dégradé			
	Très dégradé équi	libre rompus								
INTERETS ACTUELS MAJEURS										
	Local	I		ocal			Local			
Ecologique	Départemental	Faunistique	Dé	partemen	tal	Floristique	Départemental			
*	National			tional			National			
9	1 NO 100	FONCTI	оиз ну	'DROLOG	IQUES		Se Mills Mariente de Mariente			
Expansion	Ralentissement		n natur	el el		Fonction	Rôle naturel contre			
des crues	du ruissellement	d' €	étiage		ď,	'épuration	l'érosion			

La gestion actuelle de la zone par fauche pose des problèmes de diversité écologique (floristique) en partie centrale, Le drainage du site limite le développement d'espèces typiques des milieux humides, leur développement se limite aux bordures du ruisseau et des fossés drainants.



CODE SITE	06
CODE ZONE HUMIDE	07
NOM DU SITE	LE ROHAN OUEST
COMMUNE	LANRELAS
LEU-DIT	LE ROHAN / LE GUERENFRA Y
BASSIN VERSANT	RANCE
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06







Topographie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation hygrophile	
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)	
Périodicité des inondations	Fonctionnalité écologique	
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants	

		DESCRI	PTION DU SITE				
Superficie du	Superficie du Site 78,57 ha						
Superficie de	e la zone humide	2,36 ha					
Longueur du	cours d'eau	Site : 1 900 ml	Zone humide : 4°	70 ml			
7000		Milie	JX ET PA YSAGE				
Typologie CORINE	37.217 Prairie à Roselière basse bassin d'ornemer Site: 31.871 Cl peupliers, 37.21 améliorée sèche.	jonc diffus, <b>37.22</b> Pra à Phalaris arundinace ntation. airière à couvert her 7 Prairie à jonc diff	irie à jonc acutiflore, ea, 81.1 Prairie amélic bacé, 31.872 Clairièr fus, 42.1 Chênaie à d hile, 82.11 Grandes	44.1 Formation orée sèche, 81.2 re à couvert ar chêne pédoncu	atlantique et subatlantique, riveraine de saules, 53.16 2 Prairie mésophile, 89.23 bustif, 32.1 Plantation de lé dominant, 81.1 Prairie Bâtiments agricoles, 86.2		
Description			eture allant d'ouvert à iversité végétale avec				
		Espe ce s	REMARQUABLES				
Végétales	Urtica dioica - scorpioïdes - 1, 1 - 1, Galium pali fructicosus - 1,	2, Typha sp 1, A Rumex sp 1, Lysima ıstre - 1, Stellaria al Salix caprea - 1, Q , Silene dioica - +, S	ngelica sylvestris - 1 chia vulgaris - 1, Pha cine - 1, Mentha aqu uercus robur - +,Aln	I, Polygonum laris arundinad atica - I, Lych us glutinosa -	- 3, Calystegia sepium - 3, hydropiper - 1, Myosotis cea - 1, Ranunculus repens unis flos cuculi - 1, Rubus +, Sambucus nigra - +, flammula - +, Filipendula		
Animales		tate 2 m. 100 20 20 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	170				
Coefficient	d'Abondance 5	5 > 75 % <b>4</b> > 50 %	3 > 25% 2 > 5%	6 <b>1</b> > 5 %	+= 1 ou 2 individus		

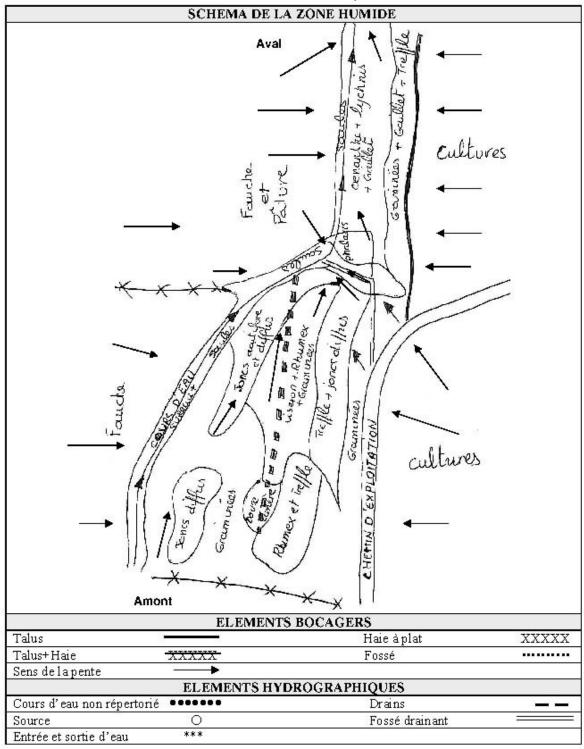
		FONCTI	IONNEMEN	IT HYDRAULIQU	E			
				U PRINCIPALE				
75-011000	Toujours inond		lement	I I	Toujou	rsinondé	Totalement	
Cours	Régulièrement		iellement	Pluie		èrement	Partiellement	
d'eau	Exceptionnelle			Excepti		ionnellement		
	Toujours inond	lé Tota	lement	i i	Toujou	rs inondé	Totalement	
Nappe	Régulièrement		iellement	llement Artificielle Réguliè			Partiellement	
	Exceptionnelle					ionnellement		
	Toujours inone	lé I Tota	dement	Tree works	94 92 12	1 62 69		
Sources			iellement	L'alimentation		e de la zone s	'opère par la	
1800000000000	Exceptionnelle			nappe alluvial	e.			
•		S	ortie d'ear	principale				
Cours	Ecoulement ré		- 6	NO NO NO	4.	Ecouleme	ent régulier	
d'eau	Ecoulement int			Ouvrages hydra	uliques		ent intermitent	
Fossé /	Ecoulement ré	gulier		. 61.		1 11.00		
drain	Ecoulement int			Infiltration évaporation écoulement diffus				
DP-DE 22		e au débouché de						
Commentair		s nappes alluviale:	s de ces ru	isseaux et le rui	ssellement	en provenanc	e des cultures	
	environnantes							
i .		Environ	NEMENTO	E LA ZONE HUM	IDE			
		PERIPH	HERIE DE L	A ZONE HUMIDE				
	Augun él	ément de protectio	nn l	Haie simple			ontinu	
22.07.00000		Car-100/00/0000000000000000000000000000000					gmenté	
Talus		Continu		Zone herbeuse			Continu	
G		Fragmenté				Fra	gmenté	
Commentair	re							
		Env	RONNEM	ENT IMMEDIAT	5.0000.00.00.000			
	Bois			Prairies pen				
	Culture			Espace urba	un / install	ations humain	es	
Commentair	re Pression agrico	ole élevée sur le sit	te environ	nant la zone hun	nide.			
13								
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	219/24 19/22 20/20		TOUR DU SITI	<u> </u>			
Pas d'activit	és marquantes	Dans le site	Extracti	on de granulats			le site	
	1	Hors du site					du site	
Agriculture,	culture	Dans le site	Urbanis	ation			le site	
0.1.1.1		Hors du site	-		12		du site	
Sylviculture Dans le site Conservation de la nature Dans le site					1000 HA 100 HA 1			

Pas d'activités marquantes		Dans le site	Extraction de granulats	Dans le site
		Hors du site	2	Hors du site
Agriculture, culture	()	Dans le site	Urbanisation	Dans le site
		Hors du site		Hors du site
Sylviculture		Dans le site	Conservation de la nature	Dans le site
99		Hors du site		Hors du site
Elevage pâturage		Dans le site	Chasse / pêche	Dans le site
		Hors du site		Hors du site
Production d'eau potable		Dans le site	Tourisme	Dans le site
MB.		Hors du site		Hors du site
Production d'électricité		Dans le site	Pisciculture	Dans le site
		Hors du site		Hors du site

	Potentiel	Négatif	IT L'EVOLUTION DU SITE	Potentiel	Négati:
Urbanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre
Oroamsanon	Effecti	Positif	refullsauon amendement	Ellecui	Positif
	+ +	V			
	Potentiel	Négatif	particles there all the sol on the	Potentiel	Négati
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
500 500		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif	I	Potentiel	Négati
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
		Positif	8 (800 - 100 (100 - 100 - 100 - 100 - 100 (100 - 100 - 100 (100 - 100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 - 100 (100 (		Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
		Positif	-	-	Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
78		Positif	82	342	Positif
The contract of the contract o	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Ennoiement/ création plan d'eau	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
a eau		Positif	Î		Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
-45, 7 fg ( 6, 6, 5 fg ) 1 fg ( 6, 6, 6, 6, 7 fg ) 1 fg ( 7, 7 fg ) 1 fg (		Positif	1,000 + 330 et 9 et		Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atternissement naturel	Effectif	Neutre
		Positif		-	Positif
2000 St. 1000 St.	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
Suppression	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre
haies/talus/bosquets		Positif	1 10		Positif
Commentaire		s pratiques	une rudéralisation de certains sec culturales sur certains secteurs burnide		

		EVALU	JATION DU S	ITE				
		ETATI	E CONSERVAT	ЮИ				
	Proche de l'équilit	ore			Habitat non dégradé			
Fonctionnalité	Sensiblement dégr	radé	Fonction	nalité	Habitat partiellement dégradé			
hydraulique	Dégradé perturban	des habit	ats	Habitat fo	ortement dégradé			
3	Très dégradé équil	libre rompus				-		
70 T		INTERET	S ACTUELS MAJ	EURS		economia c		
	Local		Local			Local		
Ecologique	Départemental	Faunistique	Départemen	tal Fl	oristique	Départemental		
2.0	National		National	tional		National		
190		FONCTIO	NS HYDROLOG	QUES				
Expansion	Ralentissement	Soutien	naturel	Fon	ction	Rôle naturel contre		
des crues	du ruissellement	d'ét:	iage	ď'épu	ration	l'érosion		

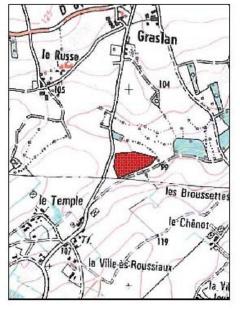
La gestion actuelle de la fauche sur l'ensemble de la zone apporte une diversité écologique et paysagère. Le drainage provoque une rudéralisation de certains secteurs de la zone. La mise en œuvre d'un pâturage extensif pourrait permettre la réouverture du milieu à l'aval et l'accroissement de la diversité floristique à l'amont.



CODE SITE	07
CODE ZONE HUMIDE	08
NOM DU SITE	LE TEMPLE
COMMUNE	LANRELAS
LIEU-DIT	LE TEMPLE
Bassin versant	RANCE
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06







CRITERES DE	DELIMITATION
Topo graphie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation hygrophile
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)
Pério di cité des inondations	Fonctionnalité écologique
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants

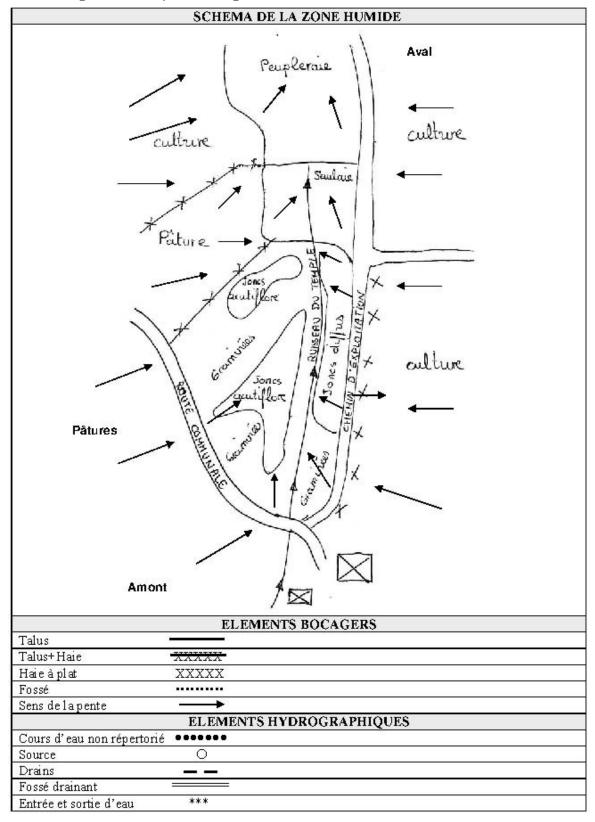
		DESCRI	PTION DU	SITE		
Superficie di	ı Site	71,6 ha				
Superficie de	e la zone humide	2,59 ha				
Longueur du	cours d'eau	Site: 1 450 ml	Zonehu	mide : 230 ml	1	
	¥v-	Milie	JX ET PA YSA	\GE		
Typologie CORINE	Prairie à jonc a Prairie mésophil Site : 32.1 Plant	cutiflore, 44.1 Form e. ation de peupliers, 44 cultures, 83.15 Verg	ation riverai	ne de saules, n riveraine de s	81.1 Prain	rairie à jonc diffus, 37.22 ie améliorée sèche, 81.2 1 Prairie améliorée sèche, 5 feuillus, 84.5 Bâtiment
Description	présentent une d	s ouverte objet de pât iversité végétale légèr ée par le ruisseau du T	rement plus i			
			REMARQUA	BLES		
Végétales	Oenanthe croca repens - +, Poly	ta - +, Rumex sp.	- I, Silene . +, Filipendu	dioica - 1, Ly. la ulmaria - +,	chnis flos	2, Rubus fructicosus - 1, cuculi - +, Ranunculus oica - +, Populus sp. – 3,
Animales			19	-		
Coefficient	d'Abondance	5 > 75 % 4 > 50 %	3 > 25 %	2 > 5 % 1	1 > 5 %	+= 1 ou 2 individus

		FONCTIONNEME	CONTRACTOR	E			
	T= : : : : T		U PRINCIPALE			12.	
Cours	Toujours inondé	Totalement	<b>-</b>	Toujours	. 2002 (2002) (2002)	Totalement	
d'eau	Régulièrement	Partiell ement	Pluie	Régulière	Partiellemen		
2000	Exceptionnellement		1	Exception	nnellement	<u> </u>	
2026	Toujours inondé	Total ement	an excession	Toujours	inondé	Totalement	
Nappe	Régulièrement	Partiell ement	Artificielle [	Régulière	ement	Partiellemen	
	Exceptionnellement			Exception	nnellement		
1	Toujours inondé	Totalement	1				
Sources	Régulièrement	Partiell ement	1				
	Exceptionnellement						
		Sortie d'ea	u principale				
Cours	Ecoulement régulier			ulianaa	Ecoulement régulier		
d'eau	Ecoulement intermitent			Ouvrages hydrauliques Ecoulement inter			
Fossé /	Ecoulement régulier	T	T. 61		1 1:cc		
drain	Ecoulement intermitent		Infiltration évaporation écoulement diffus				
Commentair	res   Le cours d'eau sépare la	a zone humide en d	eux entités distir	nctes.			
	I	ENVIRONNEMENTI	DE LA ZONE HUM	IDE			
.19	0.50	PERIPHERIE DE I	A ZONE HUMIDE				
	Aucun élément de	protection	Haie simple		Continu		
	Aucun erement de	protection	mate simple		Fragmenté		
Talus	Continu	18	Zone herbeuse		Continu		
	Fragmen		Fragmenté				
Commentair	re   Les fossés et talus const	ituent les principa	ux éléments de p	rotection de	lazone.		
		ENVIRONNEM	ENT IMMEDIAT				
	Bois		Prairiespen				
	Culture	9	Espace urba	in / installati	ions humaines	3	
Commentair	re Pression agricole élevée	autour et dans la 2	zone.				

Dans le site	Extraction de granulats	Dans le site
Hors du site		Hors du site
Dans le site	Urbanisation	Dans le site
Hors du site		Hors du site
Dans le site	Conservation de la nature	Dans le site
Hors du site	And the second situation of the following states of the second	Hors du site
Dans le site	Chasse / pêche	Dans le site
Hors du site	8	Hors du site
Dans le site	Tourisme	Dans le site
Hors du site		Hors du site
Dans le site	Pisciculture	Dans le site
Hors du site		Hors du site
00000001	Hors du site Dans le site Hors du site	Hors du site Dans le site Urbanisation Hors du site Dans le site Conservation de la nature Hors du site Dans le site Chasse / pêche Hors du site Dans le site Tourisme Hors du site Dans le site Pisciculture

	Potentiel	Négatif	The state of the s	Potentiel	Négatif
Urbanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre
	Positif		1	Positif	
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatii
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Rejetspolluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
ac Nata	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
2018074-30-90-90-90-90-90-90-9		Positif	3 (Section 2012)		Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
787		Positif		. 11	Positif
Ennoiement/ création plan	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
d'eau	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
a cua		Positif			Positif
120077 OC 25 St AT	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati:
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
SW079921 80343 83 A4031	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atterrissement naturel	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
Suppression	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre
haies/talus/bosquets		Positif		245	Positif

2							
		EVAL	JUATIO	N DU SITE			
		ETAT	DE CON	SERVATION			
	Proche de l'équili	bre			Habita	t non	dégradé
Fonctionnalité	Sensiblement dég	radé		Fonctionnalité	Habita	at parti	ellement dégradé
hydraulique	Dégradé perturba	nt		les habitats	Habita	at forte	ement dégradé
	Très dégradé équi	libre rompus	77.		3		
20	700 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	INTERE	TS AC TU	ELS MAJEURS	20	55000	247
	Local		Loc	al			Local
Ecologique	Départemental	Faunistique	Dép	artem ental	Floristique		Départemental
2 2 2	National	3 (359)	Nat	ional	- 1		National
1951		FONCTI	ONS HYI	ROLOGIQUES		4000	53 53
Expansion	Ralentissement	Soutie	n nature	1	Fonction		Rôle naturel contre
des crues	du ruissellement	: d'é	tiage	d	'épuration		l'érosion



CODE SITE	08
CODE ZONE HUMIDE	09
NOM DU SITE	LA VILLE AVAL
COMMUNE	LANRELAS
LEU-DIT	LA VILLE AVAL
BASSIN VERSANT	RANCE
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06





CRITERES DE	DELIMITATION	
Topographie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation hygrophile	
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)	3 00000
Pério di cité des inondations	Fonctionnalité écologique	
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants	

			DESCRIJ	PTION DU	SITE		
Superficie di	ı Site	41,05 h	a				
Superficie de	e la zone humid	e 0,65 ha					
Longueur du	cours d'eau	Site: -:	ml Z	one humide	e : - m1		
(1)		20	Milieu	X ET PA YSA	AGE		
Typologie CORINE	mésophile.  Site: 31.872 atlantique et s	Clairière à ubatlantique rée sèche, <b>8</b> 1	couvert ar , <b>37.22</b> Prai <b>1.2</b> Prairie m	bustif, 32.1 rie à jonc a lésophile, 82	Plantation cutiflore, 44 .11 Grande:	de peuplie	ers, 37.21 Prairie humide n riveraine de saules, 81.1 3.15 Verger, 84.5 Bâtiment
Description							ée de cultures à l'ouest et ine résurgence.
	\$2 22	(C): (C)	121100	REMARQUA			
Végétales		, Chardon sp					Juncus acutiflori - +, Ulex e dioica - +, Salix caprea -
Animales					_		
Coefficient	d'Abondance	<b>5</b> > 75 %	4 > 50 %	3 > 25 %	2 > 5 %	1 > 5 %	+= 1 ou 2 individus

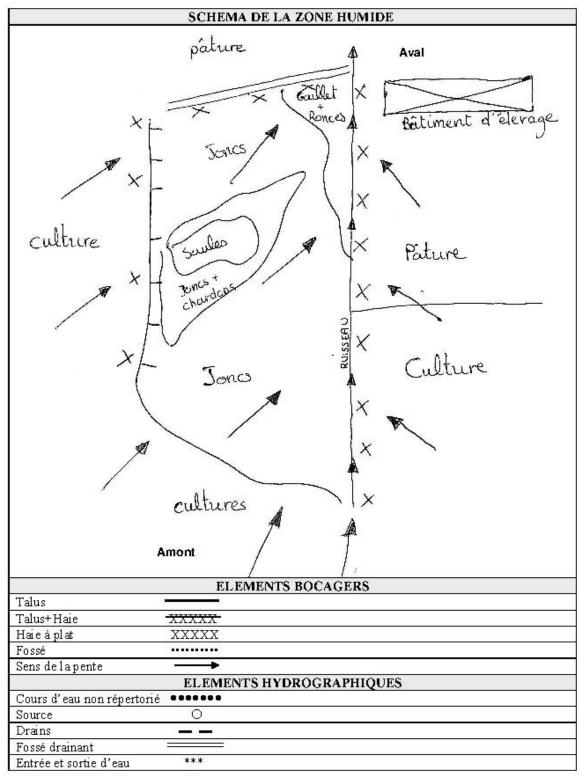
		FO		NT HYDRAULIQU AU PRINCIPALE	E			
NATIONAL TO	Toujours inondé		Total ement	T I I	Toujours	sinondé	Totalement	
Cours	Régulièrement		Partiell ement	Pluie	Régulièr		Partiellemen	
d'eau	Exceptionnellement					nnellement		
	Toujours inondé	1	Totalement	1 1	Toujours	sinondé	Totalement	
Nappe	Régulièrement		Partiell ement	Artificielle	Régulièr	ement	Partiellemen	
	Exceptionnellement				Exceptio	nnellement		
	Toujours inondé	1	Totalement		142 153			
Sources	Régulièrement		Partiell ement	0				
acataca anata	Exceptionnellement			20				
			Sortie d'ea	u principal e				
Cours	Ecoulement régulier	nent régulier		Ouvrages hydrauliques		Ecoulement régulier		
d'eau	Ecoulement intermitent			Ouvrages rry ura	unques	Ecoulement intermitent		
Fossé /	Ecoulement régulier	gulier		Infiltration évaporation écoulement diffus				
drain	Ecoulement intermitent			Infiltration évaporation écoulement diffus X				
Commentai	res							
	I	ENVI	RONNEMENT	DE LA ZONE HUM	IDE			
		PE	RIPHERIE DE	LA ZONE HUMIDE				
	Aucun élément de	e nrot	ection	Haie simple		Continu		
	96	70	comon	Tide simple		Fragmenté		
Talus	Continu			Zone herbeuse		Con		
a	Fragmen	ité				Fragn	nenté	
Commentai	re							
	7 - 58	1	ENVIRONNEM	ENT IMMEDIAT				
	Bois			Prairiespen				
	Culture			Espace urba	in / installat	tions humaines	3	
Commentai	re Pression agricole élevée	e auto	our et dansla.	zone.				

Pas d'activités marquantes	Dans le site	Extraction de granulats	Dans le site
-	Hors du site		Hors du site
Agriculture, culture	Dans le site	Urbanisation	Dans le site
7.55;	Hors du site		Hors du site
Sylviculture	Dans le site	Conservation de la nature	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Elevage pâturage	Dans le site	Chasse / pêche	Dans le site
061015.000 23300-0	Hors du site	2	Hors du site
Production d'eau potable	Dans le site	Tourisme	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Production d'électricité	Dans le site	Pisciculture	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Commentaires	Hors du site	ole à l'est de la zone de projet exerce	Hors du site

	Potentiel		IT L'EVOLUTION DU SITE	Potentiel	Négati				
Urbanisation		Négati f	F-411-41-4						
	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre				
		Positif		1	Positif				
Fauche, Pâturage	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati				
	Effectif Neutre		Entretien de la végétation	Effectif	Neutre				
		Positif			Positif				
Extraction de matériaux	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati:				
	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre				
		Positif			Positif				
Rej ets polluants	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati				
	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre				
		Positif	aredaaman baandaa		Positif				
Comblement	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati				
	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre				
	- Dirocut	Positif	1.1amques aquaestes	Dilotti	Positif				
Drainage	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati				
	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre				
		Positif	- Managarani - Man		Positif				
Ennoiement/ création plan d'eau	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati				
	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre				
		Positif	Î		Positif				
	Potentiel	Négatif	I	Potentiel	Négati				
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre				
		Positif			Positif				
Culture et travaux du sol	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati				
	Effectif	Neutre	Atternissement naturel	Effectif	Neutre				
		Positif			Positif				
Suppression haies/talus/bosquets	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati				
	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre				
		Positif			Positif				
Commentaire	La fermeture du milieu par le jonc limite le développement d'autres espèces typique des milieux humides.								

								_
		EVAL	UATION DU	SITE				
	65	E TAT I	DE CONSERVA	MOIT	10 79			٦
	Proche de l'équili			Habitat non dégradé				
Fonctionnalité hydraulique	Sensiblement dégr	Fonctio	nnalité	Habitat	Habitat partiellement dégradé			
	Dégradé perturbar	des hab	itats	Habitat	Habitat fortement dégradé			
	Très dégradé équi				1777			
		INTERET	S ACTUELS MA	AJEURS				Ī
Ecologique	Local		Local				Local	
	Départemental	Faunistique	Départeme	ntal	Floristique		Départemental	
	National	National		ational			National	
		FONCTIO	NS HYDROLO	GIQUES				
Expansion Ralentisse		Soutien	naturel	F	Fonction		Rôle naturel contre	ī
des crues	du ruissellement	d'ét	iage	ď'	épuration		l'érosion	

Cette zone humide est concernée par un fort développement du jonc diffus. La fauche régulière et l'exportation des matières devraient permettre d'accroître la diversité végétale de la zone.



CODE SITE	08
CODE ZONE HUMIDE	10
NOM DU SITE	LA VALLAIS
COMMUNE	LANRELAS
LIEU-DIT	La Vallais
Bassin versant	RANCE
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06





CRITERES DE	CRITERES DE DELIMITATION				
Topographie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation hygrophile				
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)				
Périodicité des inondations	Fonctionnalité écologique				
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants				

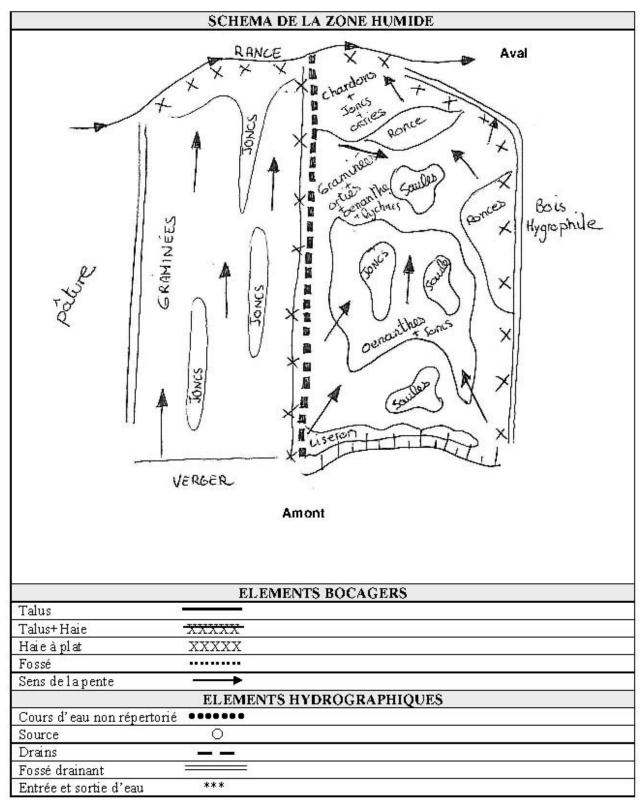
è		DESCI	RIPTION DU SITE
Superficie di	u Site	41,05 ha	
Superficie de	e la zone humide	1,54 ha	
Longueur du	i cours d'eau	Site: 611 ml	Zone humide : 115 ml
		Mil	EUX ET PA YSAGE
Typologie CORINE	37.217 Prairie à Prairie mésophil  Site: 32.1 Plant: 81.1 Prairie am	jonc diffus, 37.22 e. ation de peupliers, 3 áliorée sèche, 81.2	couvert arbustif, 37.21 Prairie humide atlantique et subatlantique, Prairie à jonc acutiflore, 44.1 Formation riveraine de saules, 81.2 37.22 Prairie à jonc acutiflore, 44.1 Formation riveraine de saules, Prairie mésophile, 82.11 Grandes cultures, 83.15 Verger, 84.5 2 Ferme/habitation, 87.1 Friche.
Description			noyen de la Rance. Elle alterne milieu ouvert (prairie à joncs) et mite séparative étant un fossé et un talus boisé.
	•	ESPEC	ES REMARQUABLES
Végétales	Ranunculus repe Lychnis flos cuc Ulex europaeus	ns - 2, Chardon sp uli - 1, Rumex sp - +, Rumex sp	ata - 3, Graminées - 2, Silene dioica - 2, Rubus fructicosus - 2, 2, Urtica dioica - 2, Calistegia sepium - 2, Typha latifolia - 1, 1, Trifolium sp 1, Juncus acutiflori - +, Angelica sylvestris - +, 1, Galium aparine - +, Salix caprea - 1, Alnus glutinosa - 1, Corylus avellana - 1.
Animales			=
Coefficient	d'Abondance :	5 > 75 %   <b>4</b> > 50 °	% 3 > 25 % 2 > 5 % 1 > 5 % += 1 ou 2 individus

		35	Ta:								
					YT HYDRAULIQ	ĮUE.					
-	T	12			U PRINCIPALE		т :		1 12	-	T . 1
Cours	Toujours ino			lement	-				sinondé	-	Totalement
d'eau	Régulièreme		Parti	iell ement	Pluie				ement		Partiellement
	Exceptionne	llement	-		<u> </u>	ш	Exce	ptic	nnellemen	ıt	Į,
1	Toujours ino	ndé	Tota	dement			Touje	our:	sinondé		Totalement
Nappe	Régulièreme	ent	Parti	iell ement	Artificielle		Régu	lièr	ement		Partiellement
	Exceptionne	llement							nnellemen	ıt	
	Toujours ino	n dá	Tota	lement	Ť						
Sources	Régulièreme		1000000	iellement	-						
20 cm ces	Exceptionne		Lann	enemeni	-∤						
	Ехсерионие	nement	23		<u> </u>						
			S	ortie d'ea	u principale			_			
Cours	Ecoulement				Ouvrages hyd	rauli	niiec	L			régulier
d'eau	Ecoulement	intermitent			Ecouleme Ecouleme		ment	nt intermitent			
Fossé /	Ecoulement	régulier		- 3			20		19 190		ř.
drain	Ecoulement			Infiltration évaporation écoulement				ulement di	ffus		
Commentair		0	umide e	n partie c	entrale en limi	te av	ec le	mil	ieu ouvert	et cel	ui fermé.
		Er			E LA ZONE HU						
	i Ti		PERIP	IERIE DE I	A ZONE HUMI	DE.				Conti	220
	Aucun	élément de p	rotectio	ection Haie		Haie simple					
Talus	*	Continu			129 (80 NSAI)			Fragmenté Continu			
Talus		Fragmenté	20	-	Zone herbeu	ıse	+			ragm	
Commentair		rragmeme			30-45-54-15-3-3-44-34-3-3-1	3000	3 3		г	agiii	circ
Commentan	C										
			ENV	RONNEM	ENT IMMEDIAT						
	Bois				Prairiespo						
	Culture			-0	Espace ur	bain	/ insta	alla	tions huma	anes	
Commentaire	e Pression agn	icole moyenn	ie autou	r de la zo:	ne.						
io Fi	10.00										
		9	ACTIV	TTES AU	TOUR DU SI	TE					
Pas d'activité	és marquantes	Dans le	site	Extracti	ion de granulat	ts			Dat	ns le :	site
		Hors di	ı site					Ho	Hors du site		
Agriculture,	culture	Dans le	site	Urbanis	ation				Dat	ns le :	site
		Hors di	ı site					Ho	rs du	site	
Sylviculture	1	Dans le	site	Conserv	vation de la nat	ture			Dat	ns le :	site
	[	Hors du	ı site	4	NAME OF THE PARTY		Ho	rs du	site		
Elevage pâtu	rage	Dans 1e	site	Chasse	/ pêche				Dat	ns le :	site
100 000 000		Hors di	ı site		_				Ho	rs du	site
Production d	'eau potable	Dans le	site	Tourisn	ne				Dat	ns le :	site
		Hors di	ı site						Ho	rs du	site
Production d	'électricité	Dans le		Piscicul	lture					ns le :	
		Hors di							Ho	rs du	site
Commentaire	es	Le site fait la partie est		d'une fau	che intensive e	en par	rtie ou	ıest	qui tranch	ie ave	c l'abandon de

	Potentiel	Négatif	IT L'EVOLUTION DU SITE	Potentiel	Négatif
gets polluants  mblement  ainage  noiement/ création plan eau	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
ryk parting armer for the state of which the section of the sectio		Positif	- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1		Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
omblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
		Positif		Potentiel Effectif  Potentiel Effectif  Potentiel Potentiel	Positif
	Potentiel	Négati f			Négati
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
		Positif		Potentiel Effectif	Positif
Ennaisment/oréation nlan	Potentiel	Négatif	10 and 1	Potentiel	Négati
d'eau	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
и саи		Positif		Potentiel Effectif  Potentiel Effectif	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
50001		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atternissement naturel	Effectif	Neutre
		Positif		(N)	Positif
on an acceptant	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Suppression	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre
naies/talus/bosquets		Positif			Positif

							_
		EVAL	UD NOITAU.	SITE			
		ETAT	DE CONSERVA	TION			
	Proche de l'équilit	ore			Habitat n	on dégradé	
Fonctionnalité	Sensiblement dégr	adé	Fonctio	nnalité	Habitat p	artiellement dégradé	
hydraulique	Dégradé perturban	ıt	des hab	itats	Habitat fo	ortement dégradé	
	Très dégradé équil	ibre rompus	30,300,000	0.000 1 2 12 4 0.000			
1000	(1950 × 77) pr	INTERE	TS AC TUELS M	AJEURS		E277149	
	Local		Local			Local	
Ecologique	Départemental	Faunistique	Départem	ental	Floristique	Départemental	
	National		National			National	
28	45° (24)	FONCTI	ONS HYDROLO	GIQUES	5	P	
Expansion des crues	Ralentissement du ruissellement	2554523233	n naturel tiage		Fonction épuration	Rôle naturel contre l'érosion	

Le défrichement effectué après visite ne permet plus de donner un quelconque intérêt au milieu observé.



CODE SITE	09
CODE ZONE HUMIDE	11
NOM DU SITE	LE ROCHER, LES AULNAIES
COMMUNE	LANRELAS
LEU-DIT	LE ROCHER, LES AULNAIES
Bassin versant	RANCE
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06





CRITERES DE DELIMITATION				
Topographie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation hygrophile			
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)			
Périodicité des inondations	Fonctionnalité écologique			
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants			

		DESCRI	PTION DU SITE			
Superficie di	ı Site	53,45 ha				
Superficie de	e la zone humide	0,77 ha				
Longueur du	i cours d'eau	Site: 1 130 ml	Zone humide: 260 ml			
3		Mille	JX ET PA YSAGE			
Typologie CORINE	83.325 Autres fo Site: 31.871 C pédonculé domin	rmations d'arbres feu lairière à couvert h nant, <b>44.1</b> Formation 1 Grandes cultures,	couvert arbustif, 37.72 Frange des bords boisés et ombragés, illus, 44.1 Formation riveraine de saules.  erbacé, 32.1 Plantation de peupliers, 42.1 Chênaie à chêne riveraine de saules, 81.1 Prairie améliorée sèche, 81.2 Prairie 83.15 Verger, 84.5 Bâtiment agricole, 85.3 Jardins, 86.2			
Description			EFF du Rocher et des Aulnaies. Elle se limite à la frange couvert boisé. On y recense plus de 120 espèces végétales			
		Especes	REMARQUABLES			
Végétales	Lathraea cland Osmunda regali Callitriche ham	estina, Oenanthe cr s, Taxus baccata, E	us mollis, Juncus effusus, Lemna minor, Phalaris arundinacea, ocata, viola riviniana, Orchis mascula, Ruscus aculeatus, indymion non scriptus, Tamus comunis, Buxus sempervirens, aviculata, Daphne laureola, Hypericum androsaeum, Ilex mula acaulis, etc			
Animales						

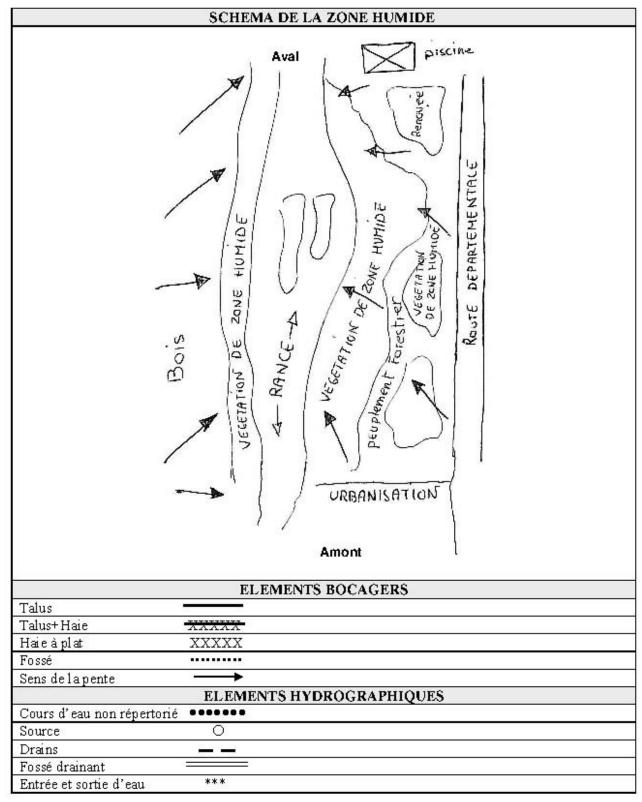
Commentaire	e L'urbanisation progresse	e sur la partie ou	est du territoire.				
	Culture		Espace urba	ain / instal	lations humaines	3	
	Bois		Prairies per				
		ENVIRONNEI	MENT IMMEDIAT				
Commentaire							
	Fragment	té	Youe neroease		Fragmenté		
Talus	Continu		Zone herbeus		Con		
	Aucun élément de	hrotection	Haie simple		Fragmenté		
	Anona álám - + d -	protoction	Unio aimente		Con	tinu	
	0.000	PERIPHERIE DE	LA ZONE HUMIDI	2			
	E	NVIRONNEMENT	DE LA ZONE HUM	IIDE			
Commentaire	es						
drain	Ecoulement intermitent		Infiltration évaporation écoulement diffus				
Fossé /	Ecoulement régulier		In filtration árrar	oration A	coulement diffic	80	
d'eau	Ecoulement intermitent				Ecoulement intermitent		
Cours		Ecoulement régulier		Ouvrages hydrauliques Ecoulement régulier			
		Sortie d'e	au principale				
<u> </u>	Exceptionnellement						
Sources	Régulièrement	Partiellemen	ıt				
L L	Toujours inondé	Totalement	_				
	Exceptionnellement	_		Excep	tionnellement		
Nappe	Régulièrement	Partiellemen	t Artificielle		èrement	Partiellement	
_	Toujours inondé	Totalement		_	ursinondé	Totalement	
	Exceptionnellement				tionnellement		
d'eau	Régulièrement	Partiell emen	t Pluie		èrement	Partiellement	
Cours	Toujours inondé	Totalement			ırs inondé	Totalement	
			AU PRINCIPALE	2000 20			
		The state of the s	ENT HYDR AULIQU	E			
				29			

B 12 12 14 1		/ITES AUTOUR DU SITE		Te 1 %
Pas d'activités marquantes	Dans le site	Extraction de granulats		Dans le site
	Hors du site			Hors du site
Agriculture, culture	Dans le site	Urbanisation		Dans le site
	Hors du site		f	Hors du site
Sylviculture	Dans le site	Conservation de la nature		Dans le site
2000 C-0110 C-01	Hors du site			Hors du site
Elevage pâturage	Dans le site	Chasse / pêche		Dans le site
	Hors du site		2 3/3/	Hors du site
Production d'eau potable	Dans le site	Tourisme		Dans le site
	Hors du site			Hors du site
Production d'électricité	Dans le site	Pisciculture		Dans le site
	Hors du site			Hors du site

			IT L'EVOLUTION DU SITE	Descript I	\$12 mile
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négatif
Urbanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
er contractive de la contracti		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
		Positif	***	Potentiel Effectif  Potentiel Effectif  Potentiel Effectif  Potentiel Effectif  Potentiel Effectif  Potentiel Effectif  Potentiel Effectif	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
		Positif	150 151 5	3	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatit
omblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
		Positif		Effectif  Potentiel Effectif	Positif
98	Potentiel	Négatif	APA 55	Potentiel	Négati
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
Ennoiement/ création plan	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
l'eau	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
ı cau		Positif		9	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atternissement naturel	Effectif	Neutre
2		Positif			Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
Suppression	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre
naies/talus/bosquets		Positif			Positif

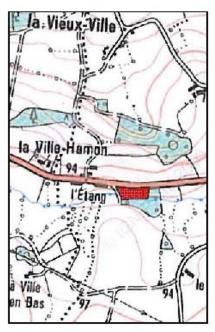
		EVAL	I NOITAU.	DU SITE				
1976	375a)	ETAT	DE CONSER	MOITAV	1000000000			
	Proche de l'équili	bre			Habitat	non	dégradé	П
Fonctionnalité	Sensiblement dég	radé	Fon	ctionnalité	Habitat	part	iellement dégradé	
hydraulique	Dégradé perturba	nt	des	habitats	Habitat	forte	ement dégradé	
100000	Très dégradé équi	libre rompus			31		Windowski die Was William	
		INTERE:	TS AC TUELS	MAJEURS				
	Local		Local				Local	0
Ecologique	Départemental	Faunistique	Départ	emental	Floristique	8000	Départemental	
	National	10000-F-11-14-E-11-FA 1000-T-1-1000-T-1	N ation:	al	A45,000 A0400 A040 A040 A		National	
		FONCTI	ONS HYDRO	LOGIQUES				
Expansion	Ralentissement	Soutie	n naturel		Fonction		Rôle naturel contre	
des crues	du ruissellement	ď é	tiage	ď	'épuration		l'érosion	

La zone humide fait l'objet d'un entretien régulier. La présence de la renouée du japon pourrait à terme poser des problèmes d'envahissement. Son élimination s'avère nécessaire pour le développement d'autres espèces plus locales.



CODE SITE	10
CODE ZONE HUMIDE	12
NOM DU SITE	L'ETANG
COMMUNE	LANRELAS
LEU-DIT	L'ETANG
Bassin versant	ROSETTE
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06





CRITERES DE DELIMITATION							
Topographie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation hygrophile						
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)						
Périodicité des inondations	Fonctionnalité écologique						
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants						

		DESC	RIPTION DU SITE
Superficie du	ı Site	18,4 ha	
Superficie de	e la zone humide	0,68 ha	
Longueur du	cours d'eau	Site : 365 ml	Zone humide : 120 ml
		Mil	IEUX ET PA YSAGE
Typologie CORINE	44.1 Formation r  Site: 32.1 Plant dominant, 44.1 1	iveraine de saules, ation de peupliers, Formation riveraine	nide atlantique et subatlantique, 37.217 Prairie à jonc diffus, 32.1 Plantation de peupliers.  37.22 Prairie à jonc acutiflore, 42.1 Chênaie à chêne pédonculé et de saules, 81.1 Prairie améliorée sèche, 81.2 Prairie mésophile, nent agricole, 85.3 Jardins, 86.2 Ferme/habitation, 89.23 Bassin
Description			it moyen de la Rosette. Elle correspond à une prairie à fauche s limites séparatives sont constituées de fossés, haies et voirie
		Espec	ES REMARQUABLES
Végétales	Calistegia sepiw repens - +, Char	n - I, Angelica syl don sp +, Urtica	, Phalaris arundinacea - I, Typha latifolia - I, Rumex sp I, vestris - +, Silene dioica - +, Rubus fructicosus - +, Ranunculus dioica -+, Lychnis flos cuculi - +, Oenanthe crocata - +, Galium tlix caprea - I, Alnus glutinosa - I, Populus sp I,
Animales	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		t <sub>E</sub>
Coefficient	d'Abondance	<b>5</b> > 75 % <b>4</b> > 50	% 3 > 25 % 2 > 5 % 1 > 5 % += 1 ou 2 individus

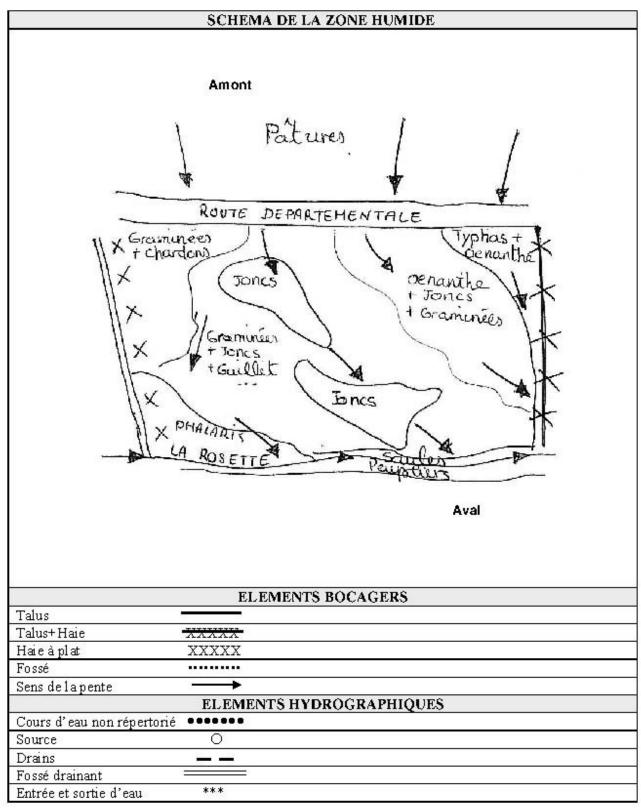
		F	ONCTIONNEME			E						
		-	ENTREE D'E	AU	PRINCIPALE	_			- 1			
Cours	Toujours inondé	Totalement Partiellement					Toujoursi		Totalement			
d'eau	Régulièrement			t	Pluie	_	Régulièrement			Partiellement		
a caa	Exceptionnellement			1		_1	Exception	nellement	1			
-	Toujours inondé Total ement					Toujoursi	nondé		Totalement			
Nappe	Régulièrement		Partiellement	t	Artificielle		Régulières	nent	]	Partiellement		
	Exceptionnellement						Exception	nellement				
	Toujours inondé		Totalement	1	T - food d'oou		ال ممالينسيين	-1				
Sources	Régulièrement		Partiellement	t			pluviales de la route départementale se					
raciireanna -	Exceptionnellement				rejette sur la z		zone humide.					
			Sortie d'ea	au p	orincipale							
Cours	Ecoulement régulier			The contract of	Ouvrages hydrauliques Ecoulement régulier				gulier			
d'eau	Ecoulement intermiten	t	t		Od or ages my dradin dres			Ecoulement intermitent				
Fossé /	Ecoulement régulier			т	£1				Ĩ			
drain	Ecoulement intermiten	t		Infiltration évaporation écoulement diffus								
Commentaire	es											
		ΕNV	/IRONNEMENT	DE	LA ZONE HUM	ID	E					
		F	PERIPHERIE DE	LA	ZONE HUMIDE		152.1					
	Aucun élément d	e nro	ntection		Haie simple			Continu				
	Aucun cicinicia u	c pro	orccuon.		riaic simpic		1 00000	Fragi	men	té		
Talus	Contin	ıu			Zone herbeuse			Cor	tinu	ı		
	Fragme:			3		200		Fragmenté				
Commentaire	Talus et haie constitu correspond à la limite :		les limites es	st e	et ouest de la	a z	zone humio	le. La rout	e dé	épartementale		
	10 1985		ENVIRONNEN	ÆΝ	IT IMMEDIAT							
	Bois				Prairies per	ma	anentes					
	Culture				Espace urba	_	7-0-3-10-2-007-706	ons humaine	S			
Commentaire	Pression agricole moye	enne	autour de la zo	one	. Début de rud	éra	alisation					

D 42 41-144	Dans le site	/ITES AUTOUR DU SITE	Dans le site
Pas d'activités marquantes		Extraction de granulats	
	Hors du site		Hors du site
Agriculture, culture	Dans le site	Urbanisation	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Sylviculture	Dans le site	Conservation de la nature	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Elevage pâturage	Dans le site	Chasse / pêche	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Production d'eau potable	Dans le site	Tourisme	Dans le site
	Hors du site	VI. 2002-10. 2000-10.	Hors du site
Production d'électricité	Dans le site	Pisciculture	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Commentaires	Le site fait l'objet	d'une fauche régulière qui maintient	tle milieu ouvert.

	Potentiel	Négatif	IT L'EVOLUTION DU SITE	Potentiel	Négatif
Urbanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement		Neutre
		Positif		Potentiel Effectif  Potentiel Effectif	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
8 3		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Rejetspolluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
openie € 10 ne n. 0 1. € 0000 1. 11 plus 1.		Positif		•	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
		Positif	•	Effectif	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
214	S 200	Positif		246	Positif
Ennoiement/ création plan	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négatif
d'eau	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
u cau		Positif			Positif
10-0000 00 8A A0 -01	Potentiel	Négatif	. 449 58450	Potentiel	Négatif
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
e Mercolli	Potentiel	Négatif			Négatif
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atterrissement naturel	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
Residence	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif
Suppression	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre
haies/talus/bosquets		Positif		200	Positif
Commentaire	Les rejets po		t référence au rejet des eaux	pluviales de	la voirie

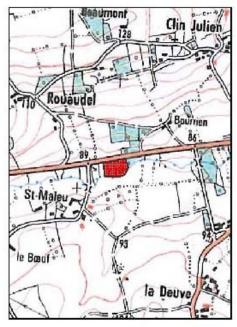
		ESEAT	HATION	IDIICI	TTE				_	
		7 (2)	4OITAU							
		ETAT	DE CONSI	ERVATI	ON					
	Proche de l'équili	bre				Habitat	non o	légradé		
Fonctionnalité	Sensiblement dég	radé	Fo	oncti onr	nalité	Habitat partiellement dégradé				
hydraulique	Dégradé perturbai	nt	de	s habitats Habitat fortement dé		ment dégradé				
9	Très dégradé équi	libre rompus	72							
29	100 0000 E0	INTERE	TS ACTUE	LS MAJI	EURS	3%	0.000.00	A.C.		
	Local		Local					Local		
Ecologique	Départemental	Faunistique	Dépa	rtement	al a	Floristique		Départemental		
R 59	National	099	Natio	nal		100		National		
803		FONCTI	ONS HYDI	ROLOGIO	QUES				53	
Expansion	Ralentissement	Soutie	n naturel	T	1	Fonction		Rôle naturel contre	П	
des crues	du ruissellement	d'é	tiage	1 1	ď'	épuration		l'érosion		

Zone humide peu intéressante. Le mode de gestion appliqué (fauche régulière) permet de maintenir le milieu suffisamment ouvert.



CODE SITE	11	
CODE ZONE HUMIDE	13	
NOM DU SITE	SAINT MALO NORD	
COMMUNE	LANRELAS	
LEU-DIT	SAINT MALO	
Bassin versant	ROSETTE	
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06	

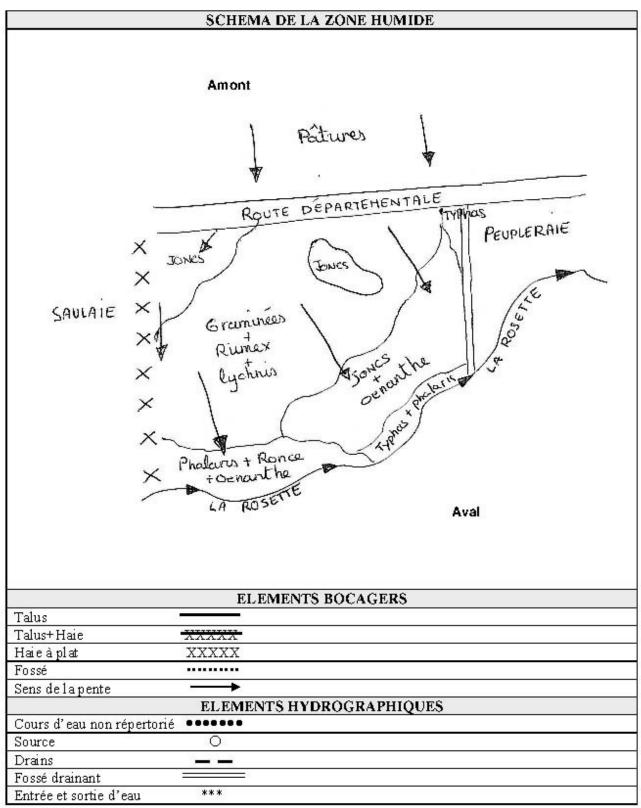




CRITERES DE DELIMITATION							
Top o graphie/Géol ogie/Géomorpholo gie	Présence de végétation hygrophile						
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)	30000					
Pério di cité des inondations	Fonctionnalité écologique						
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants						

		DESCI	RIPTION DU	SITE		
Superficie du	ı Site	15,36 ha				
Superficie de	la zone humide	0,905 ha				
Longueur du	cours d'eau	Site : 355 ml	Zone hum	ide : 240 m	1	
21 (B)	182	Mill	EUX ET PA YSA	\GE		
Typologie CORINE	diffus, 44.1 Form	nation riveraine de : utation de peuplier:	saules, 81.2 Pra s, <b>42.1</b> Chêna	airie mésophi le à chêne p	ile. pédonculé d	liers, 37.217 Prairie à jonc lominant, 44.1 Formation 1.11 Grandes cultures.
Description		se situe dans le lit n négaphorbiaie. Les l				me prairie à fauche ossés, haies et voirie
	***	Espe C	ES REMARQUA	BLES		
Végétales	acutiflori - 1, Ly Calistegia sepiu	chnis flos cuculi - I	l, Silene dioica vestris - +, Rub	- 1, Phalaris us fructicosu	s arundinace ıs - +, Ranıı	Urtica dioica - 1, Juncus ea - +, Typha latifolia - +, nculus repens - +, Galium
Animales			4.7	-		
Coefficient o	1'Abondance	<b>5</b> > 75 % <b>4</b> > 50 9	% <b>3</b> > 25 %	2 > 5 %	1 > 5 %	+= 1 ou 2 individus

Zone humide peu intéressante. Une fauche régulière permettra de rouvrir et de maintenir le milieu suffisamment ouvert.



		F	ONCTIONNEME			E					
	The section of the start of	T	ENTREE D'EA	AU PI	RINCIPALE	_	-		E	m . 1	
Cours	Toujours inondé	Totalement Partiellement				4	Toujoursi	-	Totalement		
d'eau	Régulièrement			t F	luie	4	Régulières		- 3	Partiellement	
	Exceptionnellement			1		_]	Exception	nellement	1		
	Toujours inondé	Toujours inondé Total ement					Toujoursi	nondé		Totalement	
Nappe	Régulièrement		Partiell ement	t A	urtificielle		Régulières	ment		Partiellement	
	Exceptionnellement						Exception	nellement			
	Toujours inondé		Totalement	Τ,	C / 12				,		
Sources	Régulièrement		Partiell ement					e la route de	par	tementale se	
AND RESIDENCE	Exceptionnellement			T r	ejette sur la z	con	one humide.				
-			Sortie d'ea	au nr	incipale						
Cours	Ecoulement régulier			Regard	Fco				oulement régulier		
d'eau		Ecoulement intermitent		Ouvrages hydrauliques Ecoulement intermitent							
Fossé /	Ecoulement régulier				tres and the second	es de		1:00	T		
drain	Ecoulement intermiter	t		Infiltration évaporation écoulement diffus							
Commentair	res. Un fossé draine la zon	e hur	mide en partie	est.							
	777	EN	/IRONNEMENT	DE L	A ZONE HUM	IID	E				
		F	ERIPHERIE DE	LA Z	ONE HUMIDE		888				
	Aucun élément d	0 000	staction	9	Haie simple			Cor	itini	u	
1944	Aucun element u	e bro	JIECHOII		rate simple		100000	Frag	men	nté	
Talus	Contin	ıu		7	one herbeuse	200		Cor	ntinu	u	
	Fragme	nté		4	one neroeuse			Fragmenté			
Commentair	Haie et fossé constit		les limites es	st et	ouest de la	a :	zone humi	de. La rout	e d	épartementale	
Commentan	correspond à la limite	nord									
279	0000000		ENVIRONNEM	ÆNT	IMMEDIAT						
	Bois				Prairies pen	ma	anentes				
	Culture				Espace urba			ns humaine	s		
Commentair	re Pression agricole éleve	e au	nord de la zon	ne. Z	one en cours	de	e rudéralisat	tion			

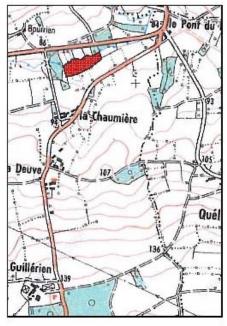
ACIIV	ITES AUTOUR DU SITE	
Dans le site	Extraction de granulats	Dans le site
Hors du site	92-10	Hors du site
Dans le site	Urbanisation	Dans le site
Hors du site		Hors du site
Dans le site	Conservation de la nature	Dans le site
Hors du site		Hors du site
Dans le site	Chasse / pêche	Dans le site
Hors du site		Hors du site
Dans le site	Tourisme	Dans le site
Hors du site	V	Hors du site
Dans le site	Pisciculture	Dans le site
Hors du site		Hors du site
	Hors du site Dans le site	Hors du site Dans le site Urbanisation Hors du site Dans le site Conservation de la nature Hors du site Dans le site Chasse / pêche Hors du site Dans le site Tourisme Hors du site Dans le site Fisciculture

	Potentiel	Négatif	IT L'EVOLUTION DU SITE	Potentiel	Négatii					
Urbanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre					
Oloanisanon	Difecut	Positif	Terunisanon amendement	Effectif	Positif					
	<u> </u>	28			7					
	Potentiel	Négatif	STORE AN ANY NA DES ON DEX	Potentiel	Négati:					
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre					
		Positif	0		Positif					
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati					
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre					
		Positif		::-i	Positif					
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati					
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre					
		Positif	,		Positif					
	Potentiel	Négatif	İ	Potentiel	Négati:					
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre					
	Direction	Positif	Transport aquacores	Bilooni	Positif					
	Potentiel	Négatif	I	Potentiel	Négati					
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre					
2.2.080	Bilecui	Positif		Bilectif	Positif					
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati					
Ennoiement/ création plan	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre					
d'eau	Effectif	Positif	Treimeitae aa minea	Effectif	Positif					
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati					
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre					
		Positif			Positif					
PG 98 20	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati					
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atternissement naturel	Effectif	Neutre					
		Positif			Positif					
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati					
Suppression	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre					
haies/talus/bosquets		Positif			Positif					
Commentaire		lluants font		Les rejets polluants font référence au rejet des eaux pluviales de la voirie départementale sur la zone humide.						

		EVAL	UATION	DU SITE				
	+4	ETAT	DE CONSE	RVATION		Ar young		
	Proche de l'équili	bre	6.		8000	Habitat n	ion dégradé	
Fonctionnalité	Sensiblement dég	radé	Fo	ncti onnali té		Habitat p	artiellement dégradé	
hydraulique	Dégradé perturba	nt	de	s habitats		Habitat f	ortement dégradé	
88 50 0	Très dégradé équi	libre rompus	343			0:	45/	
		INTERE	TS AC TUE	LS MAJEURS				
	Local	C. William Management	Local				Local	
Ecologique [	Départemental	Faunistique	Dépai	temental	Floa	ristique	Départemental	
	National	99381	Natio:	nal		7000	National	
			ONS HYDR	OLOGIQUES				
Expansion	Ralentissement		n naturel		Fonc	tion	Rôle naturel c	ontre
des crues	du ruissellement	d'é	tiage	d'	épur	ation	l'érosion	

CODE SITE	12	
CODE ZONE HUMIDE	14	
NOM DU SITE	LA CHAUMIERE NORD	
COMMUNE	LANRELAS	
LEU-DIT	LA CHAUMIERE	
BASSIN VERSANT	ROSETTE	
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06	





CRITERES DE DELIMITATION						
Topo graphie/Géologie/Géomorphologie Présence de végétation hygrophile						
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (types de milieux)					
Périodicité des inondations	Fonctionnalité écologique					
Présence de sols hydromorphes	Inventaires / périmètres de protection existants					

			DESCRI	PTION DU	SITE		
Superficie du	ı Site	49,81 ha					
Superficie de	e la zone humide	1,1 ha					
Longueur du	Longueur du cours d'eau Site : 330 ml Zone humide : 320 ml						
		**	Milieu	JX ET PA YSA	.GE		
Typologie CORINE	saules, 81.1 Pr <u>Site</u> : 32.1 Pla 81.1 Prairie a	airie amélioré ntation de per méliorée sèc feuillus, <b>84</b> .	e sèche, <b>8</b> upliers, <b>37</b> he, <b>81.2</b>	1.2 Prairie m 7.217 Prairie Prairie més	ésophile. à jonc diffi ophile <b>, 82.</b>	us, <b>44.1</b> Forn . <b>11</b> Grandes	4.1 Formation riveraine de mation riveraine de saules, cultures, 83.325 Autres e/habitation, 89.23 Bassin
Description		e de cultures	et de bois				ond à une prairie à pâture sont constituées de fossés,
			ESPECES	REMARQUA	BLES		
Végétales	crocata - 1, Ri	ibus fructicos	us - 1, U	rtica dioica	I, Calisteg	zia sepium -	Zea mays L 2, Oenanthe 1, Angelica sylvestris - +, osa - 1, Populus sp 1.
Animales							
Coefficient	d'Abondance	<b>5</b> > 75 %	<b>4</b> > 50 %	<b>3</b> > 25 %	2 > 5 %	1 > 5 %	+= 1 ou 2 individus

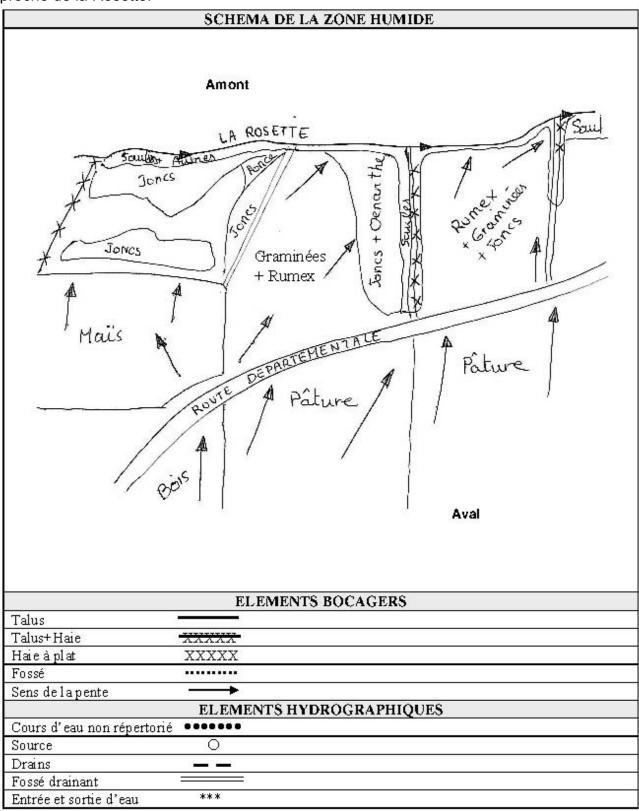
		25.00 a 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	ENT HYDRAULIQUE EAU PRINCIPALE	•			
	Toujours inondé	Totalement		Toujours	inondé	Totalement	
Cours	Régulièrement	Partiell emer	nt Pluie	Régulière	ement	Partiellemen	
d'eau	Exceptionnellement		300000000000000000000000000000000000000		nnellement		
	Toujours inondé	Totalement		Toujours	inondé	Totalement	
Nappe	Régulièrement	Partiell em e	nt Artificielle	Régulière	ement	Partiellemen	
AND DE GRANDE DE	Exceptionnellement			Exceptio:	nnellement		
Ĺ	Toujours inondé	Totalement	Les fossés d'e	aux pluvial	es de la rout	e départemental	
Sources	Régulièrement	Partielleme	nt et des chemir	is d'exploit	ation se rejet	tent sur la zon	
	Exceptionnellement		humide.	humide.			
		Sortie d'	eau principale				
Cours	Ecoulement régulier		Ourrage hudra			ent régulier	
d'eau	Ecoulement intermitent	Ecoulement intermitent		Ecoulement in			
Fossé /	Ecoulement régulier		Infiltration évaporation écoulement diffus				
drain	Ecoulement intermitent						
Commentair	res Plusieurs fossés drainent	les bords de la	zone humi de				
	E	NVIRONNEMEN	T DE LA ZONE HUMI	DE			
		PERIPHERIE DI	E LA ZONE HUMIDE	DESCRIBE			
	Aucun élément de	nrotection	Haie simple		Continu		
	11 - 40 0000 EE N. OOF PRINGING AND HOLD STOCK PRINGE TO V. O. O.	protection	Traic simple		Fragmenté		
Talus	Continu		Zone herbeuse		Continu		
	Fragmenté		Fragmenté		nenté		
Commentair	re						
		ENVIRONNE	MENT IMMEDIAT				
	Bois	Prairies pem		70 20			
	Culture Espace urbain / installations humaines					3	

Pas d'activités marquantes	Dans le site	Extraction de granulats	Dans le site
i ab a donviso manquanos	Hors du site	Zina donori wo Si dirordo	Hors du site
Agriculture, culture	Dans le site	Urbanisation	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Sylviculture	Dans le site	Conservation de la nature	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Elevage påturage	Dans le site	Chasse / pêche	Dans le site
	Hors du site	7	Hors du site
Production d'eau potable	Dans le site	Tourisme	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Production d'électricité	Dans le site	Pisciculture	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Commentaires	Le site subit une p intensive.	ression élevée du pâturage et même	en partie de l'agriculture

			IT L'EVOLUTION DU SITE	Data de la	174- ·
TT 0 000	Potentiel	Négati f	F .4: .:	Potentiel	Négati:
Urbanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre
	1	Positif			Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre
		Positif		333	Positif
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négati
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre
		Positif	- NO. 2017 NO. 10 (NO. 2017 NO. 2017 NO		Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati:
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre
		Positif		<i>N</i>	Positif
Drainage	Potentiel Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre
901.102.02.11V		Positif	-	-	Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
Ennoiement/ création plan	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre
d'eau		Positif			Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre
0	1	Positif		1	Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atterrissement naturel	Effectif	Neutre
		Positif			Positif
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négati
Suppression	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre
haies/talus/bosquets		Positif			Positif
haies/talus/bosquets  Commentaire	Les rejets po	Positif Iluants fon sur la zon	Dépôt de matériaux / décharge t référence au rejet des eaux e humide et des produits phytos	pluviales de	Po la v

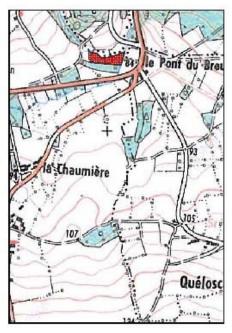
		EVAI	LUATIO	N DU SITE					
		ETAT	DE COV	SERVATION					
	Proche de l'équili	bre	- 3	am	H	abitat no	n dégradé		
Fonctionnalité Sensiblement dégradé hydraulique Dégradé perturbant				Fonctionnalité	H	abitat pa	tat partiellement dégradé		
				des habitats	H	abitat fo	rtement dégradé		
	Très dégradé équi	libre rompus							
38	200	INTERE	TSACT	ELS MAJEURS	26	100			
	Local	98	Loc	al			Local		
Ecologique	Départemental	Faunistique	Dép	artemental	Florist	ique [	Départemental		
	National		Nat	ional			National		
	100 mm	FONCTI	ONS HY	DROLOGIQUES	×	300	V90		
Expansion	Ralentissement	Soutie	n nature	1	Fonction	n	Rôle naturel contre		
des crues	du ruissellement	ď é	étiage	d	'épurati	on	l'érosion		

Zone humide peu intéressante. Un pastoralisme extensif est à préconiser sur la partie proche de la Rosette.



CODE SITE	13	
CODE ZONE HUMIDE	15	
NOM DU SITE	LE PONT DU BREUIL	
COMMUNE	LANRELAS	
LEU-DIT	LE PONT DU BREUIL	
Bassin versant	ROSETTE	
AUTEUR/ DATE DE VISITE	D.L. 07/06	





CRITERES DE DELIMITATION							
Topographie/Géologie/Géomorphologie	Présence de végétation h	ygrophile					
Hydrologie (Balance des eaux, zones de cure, nappe)	Répartition des habitats (	(types de milieux)					
Périodicité des inondations	Fonctionnalité écologiqu	е					
Présence de sols hydromorphes	nventaires / périmètres (	le protection existants					

		DESCRI	PTION DU SITE			
Superficie du Site		12,1 ha				
Superficie de la zone humide		0,64 ha				
Longueur du cours d'eau		Site: 1 100 ml Zone humide: 240 ml				
		Milie	UX ET PA YSAGE			
Typologie CORINE	Site: 31.871 Cl peupliers, 37.21 riveraine de sau 83.311 plantatio	iveraine de saules, 81 airière à couvert her 7 Prairie à jonc diffu les, 81.1 Prairie amé	peupliers, 37.21 Prairie humide atlantique et subatlantique, .1 Prairie améliorée sèche, 81.2 Prairie mésophile.  Chacé, 31.872 Clairière à couvert arbustif, 32.1 Plantation de s, 42.1 Chênaie à chêne pédonculé dominant, 44.1 Formation éliorée sèche, 81.2 Prairie mésophile, 82.11 Grandes cultures, ins, de mélèzes, 83.325 Autres formations de feuillus, 84.5 ion.			
Description	correspond à une		dépression formée par la Rosette et un de ses affluents. Elle nsive bordée de cultures et de bois. Les limites séparatives sont d'exploitation.			
		Especes	REMARQUABLES			
Végétales	Angelica sylvest cuculi - 1, Silene	ris - 1, Juncus effusu dioica - +, Juncus a	anthe crocata - 2, Ranunculus repens - 2, Urtica dioica - 2, is - 1, Stellaria alcine - 1, Calistegia sepium - 1, Lychnis flos cutiflori - +, Rubus fructicosus - +, Trifolium sp +, Chardon - ita - +, Salix caprea - 1, Alnus glutinosa - 1, Populus sp 2.			
Animales			(7%)			
Coefficient o	d'Abondance 5	5 > 75 %   <b>4</b> > 50 %	3 > 25 % 2 > 5 % 1 > 5 % += 1 ou 2 individus			

		rı		NT HYDRAULIQUI (U PRINCIPALE	<u>.</u>				
12	Toujours inondé	П	Totalement		Toujours	inondé	Totalement		
Cours d'eau	Régulièrement	Partiell ement		Pluie	Régulièr	Partiellemen			
	Exceptionnellement				Exceptio				
	Toujours inondé		Totalement		Toujours	Totalement			
Nappe	Régulièrement		Partiell ement	Artificielle	Régulière	Partiellemen			
	Exceptionnellement				Exceptio				
	Toujours inondé	Ī	Totalement	1	100 000	X5X	101		
Sources	Régulièrement		Partiell ement						
5440 W. (1110 20 40 10 40 1	Exceptionnellement								
	38 85		Sortie d'ea	u principale					
Cours	Ecoulement régulier	Ecoulement régulier Ecoulement intermitent		Ouvrages hydrauliques		Ecoulement régulier			
d'eau				Ouvrages ny ara	unques	Ecoulement intermitent			
Fossé /	Ecoulement régulier		T. 614						
drain		Ecoulement intermitent			Infiltration évaporation écoulement diffus				
Commentair	res			e e			16		
		ENV	/IRONNEMENTI	DE LA ZONE HUM	IDE				
		F	ERIPHERIE DE	LA ZONE HUMIDE					
	Augus álámant d	0 000	tection Haie simple			tinu			
	Aucum eremem u	Aucun élément de protection		riale simple		Fragmenté			
Talus		Continu					tinu		
		Fragmenté		Zone herbeuse	(8)	Fragmenté			
Commentair	re					-0.5-			
8	x(0.000)2		ENVIRONNEM	ENT IMMEDIAT					
	Bois	8 1000000			Prairies permanentes				
	Culture			Espace urbain / installations humaines					

Pas d'activités marquantes	Dans le site	Extraction de granulats	Dans le site
3.3.2	Hors du site	W-200	Hors du site
Agriculture, culture	Dans le site	Urbanisation	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Sylviculture	Dans le site	Conservation de la nature	Dans le site
1000	Hors du site		Hors du site
Elevage pâturage	Dans le site	Chasse / pêche	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Production d'eau potable	Dans le site	Tourisme	Dans le site
	Hors du site		Hors du site
Production d'électricité	Dans le site	Pisciculture	Dans le site
	Hors du site	í .	Hors du site

	Potentiel	Négati f	IT L'EVOLUTION DU SITE	Potentiel	Négatii	
Urhanisation	Effectif	Neutre	Fertilisation amendement	Effectif	Neutre	
Oroamsanon	Ellecui		refullsauon amendement	Ellechi		
		Positif			Positif	
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négatii	
Fauche, Pâturage	Effectif	Neutre	Entretien de la végétation	Effectif	Neutre	
	Positif			394	Positif	
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif	
Extraction de matériaux	Effectif	Neutre	Plantations	Effectif	Neutre	
		Positif	NAC 300 P 4 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		Positif	
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négatif	
Rejets polluants	Effectif	Neutre	Fréquentation publique	Effectif	Neutre	
5.39.111.F.311.71.71.11	1.======	Positif		1	Positif	
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif	
Comblement	Effectif	Neutre	Pratiques aquacoles	Effectif	Neutre	
Comorement	Direcut	Positif	Trauques aquacores	Directif	Positif	
				1		
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatit	
Drainage	Effectif	Neutre	Eutrophisation	Effectif	Neutre	
		Positif			Positif	
Ennoiement/ création plan	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatit	
d'eau	Effectif	Neutre	Fermeture du milieu	Effectif	Neutre	
u cau		Positif			Positif	
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatif	
Modification fond et berges	Effectif	Neutre	Erosion naturelle	Effectif	Neutre	
157,81		Positif			Positif	
	Potentiel	Négati f		Potentiel	Négatif	
Culture et travaux du sol	Effectif	Neutre	Atterrissement naturel	Effectif	Neutre	
		Positif			Positif	
	Potentiel	Négatif		Potentiel	Négatit	
Suppression	Effectif	Neutre	Dépôt de matériaux / décharge	Effectif	Neutre	
haies/talus/bosquets		Positif		2220072	Positif	
Commentaire	La zone subit les effets de la rudéralisation avec une présence importante d'espèces rudérales. Le bois situé en partie sud fait l'objet d'une coupe systématique.					

		EVALU	JATION DU SI	TE					
		ETATE	E CONSERVATION	ИС					
Fonctionnalité hydraulique	Proche de l'équilib	ore			Habitat non dégradé				
	Sensiblement dégr	Fonctionn	alité	Habitat 1	Habitat partiellement dégradé				
	Dégradé perturban	des habita	its	Habitat :	t fortement dégradé				
	Très dégradé équil	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,							
Interets actuels majeurs									
	Local		Local				Local		
Ecologique	Départemental	Faunistique	Département	al F	loristique		Départemental		
	National		National				National		
5.4	NA.	FONCTIO	NS HYDROLOGIO	QUES		3% ·	90		
Expansion	Ralentissement Sou		outien naturel 💮 💮 🛚 🖽		Fonction		Rôle naturel contre		
des crues	du ruissellement	ď ét:	iage	ď'ép	l'épuration		l'érosion		

Zone humide intéressante mais en cours de rudéralisation. Une fauche d'exportation des espèces rudérales de même qu'un pastoralisme extensif est à préconiser sur l'ensemble de la zone.

